

ÉTAT
DE L'ANGLETERRE

AU COMMENCEMENT DE 1823,

ÉCRIT OFFICIEL

Publié par le Ministère de S. M. BRITANNIQUE;

TRADUIT SUR LA QUATRIÈME ÉDITION ANGLAISE,

PAR MM. P.-A. DUFAU ET J. GUADET,

Traducteurs de *l'Etat de l'Angleterre en 1822* (*).



PARIS,

Chez { BÉCHÊT aîné, libraire, quai des Augustins, n° 57;
BOSSANGE père, libr., rue de Richelieu, n° 60;
DELAUNAY, PONTHEU, PÉLICIER, libraires,
au Palais-Royal.

1823.

(*) Cet ouvrage, avec la réponse de l'Opposition, formant ensemble un volume in-8° de près de 400 pages, se trouve également chez BÉCHÊT. Prix, 5 francs.

ÉTAT
DE L'ANGLETERRE

AU

COMMENCEMENT DE 1823.

1848

DE LA RÉPUBLIQUE

COMMUNICAT. DE 1848.

IMPRIMERIE DE HUZARD-COURCIER.

ÉTAT DE L'ANGLETERRE

AU

COMMENCEMENT DE 1823;

ÉCRIT OFFICIEL PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE
DE S. M. BRITANNIQUE.

Traduit sur la 1^e. édition anglaise;

PAR MM. P.-A. DUFAU ET J. GUADET,

TRADUCTEURS DE L'ÉTAT DE L'ANGLETERRE
EN 1822.



A PARIS,

CHEZ { BÉCHET aîné, libraire, quai des Augustins;
BOSSANGE père, lib., rue de Richelieu, n^o. 60;
DELAUNAY, PONTHEU, PÉLICIER, libr.,
au Palais-Royal.

1823.

ETAT

DE L'ANGLETERRE

COMMENCEMENT DE 1823

ÉDITÉ PAR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
PAR M. DE BELLIARD

Paris chez la Citoyenne Lesclapart

PAR M. DE BELLIARD

PAR M. DE BELLIARD



PARIS

chez la Citoyenne Lesclapart

1823

PRÉFACE.

L'ACCUEIL que le public français fit l'année dernière à la traduction que nous lui offrîmes de l'écrit intitulé : **THE STATE OF THE NATION**, nous a déterminés à y ajouter celle du second *pamphlet* où le ministère britannique a cru devoir exposer de nouveau, les principes de son système politique et administratif, ainsi que les élémens de prospérité de l'empire, dont il s'est chargé de diriger les destinées.

Ce dernier écrit a pour titre : *Administration of the affairs of great Britain, Ireland and their dependencies at the commencement of the year 1823*, etc.

Nous avons cru devoir conserver à cette

nouvelle publication le titre de la première, pour des motifs faciles à saisir.

Il serait tout-à-fait inutile de chercher à apporter des preuves de l'authenticité de cet ouvrage comme document ministériel ; cette authenticité est de notoriété publique en Angleterre, et le silence des ministres eux-mêmes en est une garantie suffisante.

Au surplus, si *l'Etat de l'Angleterre en 1822* put être regardé comme l'une des plus utiles et des plus importantes publications faites en France depuis longues années, on comprendra facilement que *l'Etat de l'Angleterre en 1823* n'a ni moins d'importance ni moins d'utilité pour notre pays ; certes, c'est surtout au moment où des orages semblent s'amonceler sur l'Europe, où les peuples inquiets pressentent une lutte fatale entre l'immense empire qui enveloppe le pôle boréal tout

entier et l'imposante domination qui fait flotter son pavillon dans toutes les mers du globe ; c'est alors , disons-nous , qu'il est surtout intéressant de saisir la pensée du gouvernement Britannique et de comprendre sa véritable situation. Il semble que c'est, dans les circonstances actuelles, sur la connaissance exacte de l'une et de l'autre qu'il faut appuyer toutes les probabilités, ou si l'on veut toutes les espérances de l'avenir.

L'Angleterre est en outre si avancée dans tout ce qui a rapport aux diverses branches de l'économie politique , à cette heureuse union de la théorie et de l'expérience si féconde en grands résultats , que nous avons presque toujours beaucoup à apprendre dans les écrits de cette espèce qui nous viennent de l'autre côté du détroit. Un simple aperçu de celui-ci fera

reconnaître combien de précieuses notions peuvent recueillir notre commerce et notre industrie dans ces pages dont l'orgueil est bien fait d'ailleurs pour produire une impression de tristesse sur des lecteurs français.

Nous n'avons rien de plus à ajouter si ce n'est que pressés par le temps au milieu de circonstances qui semblent en quelque sorte en accélérer le cours, nous avons à demander grâce pour la fidélité, en général peu élégante, de cette traduction.

ÉTAT DE L'ANGLETERRE.

LE temps approche où les diverses branches de notre administration financière, étrangère, intérieure et coloniale, vont être soumises à l'examen annuel du Parlement. Pour parvenir à une juste appréciation de leur situation actuelle, il est sans doute nécessaire de se livrer, avant toutes discussions publiques, à une revue précise et approfondie des documens et états officiels sur lesquels sera portée l'attention du pays. Essayer de fixer l'opinion publique sur ces divers objets; produire et développer ces documens; c'est le but qu'on se propose dans cet écrit: il doit présenter, en conséquence, un tableau de l'état des affaires, de janvier 1822 à l'année qui commence.

On comprendra facilement que, dans cette masse de faits et de matériaux dont se compose

naturellement un pareil travail, l'ordre établi dans les affaires publiques trace la méthode la plus convenable pour développer un sujet aussi étendu et aussi varié : c'est donc cet ordre que nous adopterons.

A l'égard des finances, l'année 1822 a été signalée par quelques mesures mémorables qui seront discutées dans leur rang. Pour la première fois peut-être, le public a pu suivre le système particulier de lord Liverpool et du chancelier de l'échiquier, dans ses opérations effectives, et en voir ces résultats pratiques que personne n'avait prévus. On a vu les taxes réduites, dans une année, d'environ quatre millions, sans que les divers services en aient souffert, et sans que cette réduction ait empêché le crédit public d'être maintenu et fortifié d'un fonds de réserve de cinq millions.

A l'article de nos ressources nationales, le lecteur apprendra avec une vive satisfaction que toutes les branches qui fondent la prospérité du pays sont dans un état florissant; que notre commerce étranger subvient abondamment aux besoins de l'intérieur et des manufactures, et que toutes les sources de la richesse nationale, suivant un heureux cours, apportent leurs tributs respectifs à l'accroissement du revenu public.

L'examen de nos relations étrangères et de notre administration coloniale viendra ensuite, et renforcera, à ce qu'on présume, les conclusions précédentes. D'accord avec tous les individus qui réfléchissent, les ministres de Sa Majesté ne peuvent qu'être fortement persuadés de l'utilité essentielle, pour ne pas dire de la nécessité souveraine, de la paix générale pour l'Europe, et aussi de l'obligation qui leur est imposée de n'épargner aucun effort pour maintenir ses garanties; ils pensent sans doute qu'elles consistent dans la consolidation de l'état politique fondé par les traités de Vienne; mais ils ne peuvent en même temps hésiter à admettre que chaque puissance indépendante a le droit de décider la question de ses propres dangers, et de prendre telle résolution que paraît nécessiter le soin d'une défense légitime.

Suivra le chapitre de l'administration intérieure. Ce sera un bref examen des mesures adoptées pour protéger et encourager l'agriculture, le commerce, la marine, l'industrie, tous les intérêts généraux enfin de la Grande-Bretagne.

Comme ce tableau, déjà nécessairement assez étendu, serait devenu trop volumineux pour l'usage général si l'on y eût annexé tous les do-

cumens dont on a fait emploi , ils ont été omis. Toutefois il en a été offert des extraits suffisans pour justifier les conclusions que le lecteur est invité à adopter ; quelques comptes n'ont pas encore été dressés , et par conséquent n'ont pas été publiés au-delà du dernier quartier ; d'autres , comme pour les douanes ou l'excise, sont de simples supputations des semaines qui se sont écoulées depuis cette époque ; mais on espère que tous ces documens (quelle que soit leur nature) paraîtront n'avoir été employés que selon leur valeur rigoureuse , et que l'achèvement , ainsi que la publication officielle des comptes de l'année courante , ne feront que vérifier les évaluations portées dans cet écrit sur leurs bases connues.

Le but général de ces observations est d'appeler au bon sens et aux nobles sentimens du peuple anglais , et d'établir les droits des ministres de Sa Majesté à ce degré de confiance , à cette faveur de l'opinion , qui , en maintenant l'ordre et la tranquillité , en écartant tous les obstacles que rencontre le pouvoir , concourent puissamment à accélérer le bien public.

FINANCES.

ON doit remarquer, à l'égard de cette partie de notre sujet, que nous vivons dans une époque où des circonstances particulières donnent une importance non commune à l'administration financière de ce royaume. Dans un état de choses ordinaire, il ne serait certainement pas honorable pour un gouvernement, et sur-tout pour un gouvernement monarchique, non-seulement d'assigner le premier rang, mais encore de donner une attention presque exclusive à ses affaires pécuniaires. C'est pour cela que le premier de tous les écrivains politiques a dit que comme le principe d'une monarchie est l'honneur, et celui d'un gouvernement mixte, comme l'Angleterre, l'amour d'une constitution, il doit y avoir pour de tels gouvernemens un terme où l'honneur de l'une des formes, et le patriotisme de l'autre, ont dégénéré en une pure disposition à épargner et à acquérir. Une nation de commerçans ne supportera pas long-temps la prééminence d'une noblesse sur l'existence de laquelle, toutefois, les monarchies reposent, et

une nation de simples calculateurs et d'économistes spéculera probablement sur des formes de gouvernement moins coûteuses que celles d'un système mixte. Mais si ces principes généraux sont vrais, et si la vérité en est même assez démontrée pour déterminer notre noblesse des villes et des campagnes à regarder avec soin jusqu'à quel point il peut être dans ses véritables intérêts de s'unir aux économistes du siècle pour réduire tous les établissemens du pays, il est également certain qu'il peut y avoir dans les affaires publiques une situation telle que l'administration financière prenne une haute importance temporaire. Et telle est peut-être la condition de la Grande-Bretagne, à présent qu'une longue guerre a fortement ajouté à la dette publique, et que la même cause a, en apparence au moins, affecté l'une des principales sources des prospérités nationales.

Qu'il soit donc accordé qu'une administration économique ne fut jamais d'une aussi grande importance qu'à l'époque actuelle; mais qu'il soit également accordé, comme une conséquence nécessaire, que la nation doit une reconnaissance proportionnée aux ministres de Sa Majesté, s'il paraît démontré sur un bref examen de leurs mesures, qu'ils ont administré

les finances de cet empire en consultant à-la-fois les besoins du peuple et la sûreté de l'état, de manière à présenter des économies d'une part, et de l'autre à conserver une juste sécurité à cette immense portion de propriété individuelle, distribuée entre un nombre considérable de possesseurs, dans l'imposante masse de la dette nationale.

En jetant un coup d'œil général sur l'histoire financière de 1822, on voit que les mesures dans cette branche de l'administration en cette année sont au nombre de six : 1^o. la réduction de deux millions dans les dépenses publiques, sur les états des années précédentes; 2^o. l'établissement et le maintien d'un fonds d'amortissement se montant à cinq millions; 3^o. la réduction de cent cinquante-cinq millions, cinq pour cent, en quatre pour cent; 4^o. la conversion de cinq millions de pensions pour la marine et l'armée en une annuité de deux millions pour quarante-cinq ans; 5^o. l'application de trois millions trois cent mille livres, épargnés par ces mesures à la remise des taxes annuelles, et 6^o. enfin, diverses mesures pour faciliter la circulation.

Le premier de ces points sera mieux expliqué par quelques observations préalables sur ce

qui peut être regardé comme le véritable caractère du système financier de l'administration actuelle.

Ce système, s'il est défini ou plutôt considéré dans ses effets, peut se résumer en deux points principaux : 1°. s'abstenir autant que possible (dans l'état actuel des charges supportées par le pays) de tous emprunts ou nouvelles taxes; subvenir aux dépenses de l'année au moyen du revenu annuel; et comme ceci suppose nécessairement l'application de la plus grande partie de l'ancien fonds d'amortissement aux dépenses de l'année courante, augmenter ce qui peut rester de ce fonds pour en faire un nouvel excédant effectif de cinq millions, et au moyen de cet excédant, non-seulement toujours maintenu dans sa valeur première, mais encore grandement augmenté, selon toutes les probabilités, par la réduction graduelle des dépenses et l'accroissement progressif des revenus, opérer de temps en temps sur la place, en achetant, échangeant et réduisant les effets publics de manière à ramener le capital de la dette à une valeur nominale moins élevée; 2°. après que ce fonds d'amortissement sera parvenu au montant d'un pour cent sur le capital de la dette nationale, appliquer son surplus annuel à la remise graduelle de celles de

nos taxes qui semble peser le plus sur les intérêts agricoles ou commerciaux du pays.

Lorsque le ministère de lord Grenville et de M. Fox remplaça celui de M. Pitt et de lord Sydney, le système financier de cette administration fut de lever autant que possible, dans l'année, les sommes nécessaires pour les dépenses annuelles et de subvenir au déficit par des emprunts annuels. Ceci par conséquent ne put être effectué qu'en imposant chaque année au pays un nouveau poids, d'abord pour subvenir à cette portion des dépenses à laquelle ne suffisaient pas les emprunts, et ensuite pour payer les intérêts de ces mêmes emprunts : en conséquence, pendant cette administration, quelques-unes des taxes actuelles (ceci soit dits sans aucune intention d'offense ou de censure) furent d'année en année imposées à la nation. La taxe de propriété fut considérablement augmentée, et comme son montant ainsi élevé était encore insuffisant, le ministère introduisit ou plutôt essaya divers autres impôts qui excitèrent un mécontentement général. La proposition de taxer les brasseries domestiques fut repoussée par la voix unanime du peuple, et pour ne rien dire de plus de la taxe proposée sur le fer en barres, elle fut retirée par suite d'une nécessité non

moins pressante. Il y eut quelques circonstances, toutefois, particulières à cette époque, qui appuyèrent ce système de finances et lui donnèrent une plus longue durée qu'il n'aurait eu dans un autre état de choses. La réunion de partis si long-temps opposés l'un à l'autre avait diminué ou même presque anéanti la force de l'opposition dans le Parlement. La nouveauté d'une administration de Wighs ayant M. Fox à sa tête, avait une puissante influence sur l'esprit public, tandis que les grandes victoires navales de l'époque, celle de Trafalgar en particulier, réunissaient l'opinion nationale en faveur de l'administration existante; ajoutez à ceci l'accroissement du commerce intérieur et extérieur par suite du transfert de capitaux étrangers en Angleterre, et ajoutez en outre un état de prix et de gains qui, par l'effet des sommes considérables jetées successivement sur la place par le Gouvernement, s'augmentait alors rapidement dans toutes les branches de l'industrie et dans les emplois divers de l'argent; mais quelque favorables que fussent ces circonstances pour amener la nation à se soumettre à des sacrifices extraordinaires et à encourager les efforts extraordinaires des ministres, le fardeau devint bientôt si intolérable et une voix unan-

nime s'éleva si hautement contre ce système, que les nouvelles taxes proposées furent renversées immédiatement après leur introduction.

Tel était l'état des choses à l'époque où cette administration se retira : et en vérité, pour ce qui regarde une portion de ce ministère, les amis particuliers de M. Fox et de ses principes, on peut affirmer hautement que leur retraite fut au moins aussi populaire que l'avait été leur entrée en fonctions. Sans aucune intention de nous servir de formes inciviles à l'égard de ce parti, nous pouvons dire au moins que c'étaient des hommes *quos omnes imperio dignissimos existimarant, donec imperassent.*

Suivit l'administration de M. Perceval. Il est très-loin de la pensée de l'auteur de ces observations de mentionner avec quelque défaveur le nom d'un personnage auquel il resta lui-même attaché par des considérations qui n'ont point de rapport à sa vie publique, un nom en outre éminemment distingué par toutes les vertus privées, et par de sincères et infatigables efforts pour le service public; mais M. Perceval quittait immédiatement, quand il entra en fonctions, la carrière active et les discussions ardentes du barreau, et il emporta assurément avec lui quelque chose des habitudes et des senti-

mens de sa profession. Il vit l'état du pays, et spécialement sa situation financière, avec une âme trop passionnée. Il sentit que le devoir de sa profession était de défendre l'état de choses existant, et il le défendit avec les talens, mais aussi, qu'il soit permis de le dire, avec le caractère d'un homme de loi. Agissant consciencieusement et fortement ému, il s'échauffa lui-même encore par ses propres efforts; et chaque jour plus ébloui et plus enthousiasmé du système qu'il défendait, à mesure qu'il le rendait en quelque sorte le sien propre, il dépassa certainement toutes les bornes; mais pour ce qui le regarde personnellement, ses opinions, sa conviction, ses sentimens, étaient tout-à-fait sincères, et il agit en conséquence; contre l'expérience de ce qu'il avait vu avoir lieu sous le ministère qu'il remplaçait, il persévéra dans le système précédent; il ajouta plusieurs autres taxes qui lui survécurent, parce que leur introduction avait nécessité l'obligation de les maintenir, et parce que c'est tout-à-fait une autre question si une taxe doit être d'abord imposée, et si, après qu'elle l'a été et qu'elle a créé un centre d'occupations et d'opérations particulières, elle doit être supprimée. Mais M. Perceval vécut assez long-temps pour apercevoir son erreur, et c'est une justice à rendre

à sa mémoire , que d'ajouter qu'il avait l'intention de la rectifier.

L'effet de ce système ainsi introduit par un ministère et maintenu par un autre, devint journellement plus manifeste, et produisit des clameurs contre le montant et l'inutilité de ce fonds d'amortissement, dont tous les partis avaient auparavant admis le principe.

Ce fut dans cette situation des affaires et dans cet état de l'opinion publique, que les ministres actuels de Sa Majesté entrèrent en office. Ce fut dans ces circonstances que le chancelier actuel de l'échiquier jugea nécessaire de se départir du précédent système, et qu'ayant égard aux justes réclamations de l'opinion, comme aussi aux nécessités de l'époque, il crut devoir considérer le montant actuel du fonds d'amortissement existant, et répondre aux plaintes des peuples par quelque allègement immédiat en retour de longs sacrifices. Il ne put s'empêcher de reconnaître que la place était inondée d'effets publics, et que chaque nouvel emprunt était toujours fait à des termes moins favorables. Il ne put s'empêcher de reconnaître que le montant des valeurs en circulation du pays était affecté par le montant considérable que les emprunts ajoutaient chaque année, et que les prix s'élevaient nomina-

lement à un degré qui, à cette époque, pesait fortement sur les revenus déterminés, et menaçait la condition future du pays plus matériellement encore. Ce fut en conséquence après l'expérience du présent, et dans une juste appréhension pour l'avenir (appréhension qui n'a été que trop justifiée), que le chancelier de l'échiquier adopta, ce qui peut être regardé comme son nouveau système financier, à savoir: *subvenir aux dépenses de l'année par le revenu actuel en argent, sans le secours d'emprunts ou nouvelles taxes, mais maintenir le fonds d'amortissement à cinq millions de livres, et avec ce montant, augmenté par la réduction graduelle des dépenses et l'accroissement progressif des revenus, opérer de temps en temps sur la place, en achetant, échangeant et réduisant les effets publics, de manière à ramener le capital de la dette à une valeur nominale moins élevée.*

Afin d'appliquer ce système dans tous ses détails, le chancelier de l'échiquier dut donner une attention constante aux points principaux suivans : 1^o. maintenir, à tous événemens, le fonds d'amortissement au montant de cinq millions ;

2^o. Faire servir les épargnes provenant de l'accroissement progressif des revenus et de toutes

les réductions possibles à élever le fonds d'amortissement à sept millions cinq cent mille livres, de manière à le rendre équivalent à un pour cent sur le total de la dette nationale;

3°. Employer tout excédant probable par suite de ces opérations, et le surplus fixe à la fin d'une période très-courte, à l'achat des effets publics, de manière à réduire le taux des intérêts et à se trouver à même par là de remettre les taxes jusqu'à concurrence d'une somme équivalente;

4°. (Comme l'élévation du fonds d'amortissement au montant de sept millions cinq cent mille livres, quoique fort considérable, n'était cependant pas d'une aussi grande nécessité que son maintien à cinq millions) consulter, de temps en temps, le poids des charges particulières, et dans le cas où ces charges seraient devenues spécialement oppressives par suite des circonstances, consacrer une portion de l'excédant annuel à en faire la remise, au lieu de l'appliquer à élever le fonds, de cinq millions à sept millions cinq cent mille livres.

Tel est donc le système financier dont, après avoir porté l'attention la plus assidue à l'état actuel du pays, les ministres actuels de Sa Majesté ont résolu d'adopter les principes : ils les

ont vus justifiés avec une vive satisfaction , au commencement de la session de février 1822 , par l'exécution de quelques retranchemens dans l'établissement de certaines branches du service , au moyen de quoi ils ont été mis à même de présenter au Parlement une réduction de deux millions de livres.

L'intention de l'auteur de cet écrit n'est pas d'établir des séries de chiffres dont le résultat général est dans les souvenirs de la plupart des lecteurs : il suffira, sur cet article des retranchemens, de rappeler que, touchant les quatre points de l'armée, de la marine, de l'artillerie et des dépenses diverses, les états de 1822, comparés à ceux de l'année précédente, présentèrent une réduction de deux millions. Si à cette épargne on ajoute celle d'un million six cent mille livres, qui avait été effectuée en 1821, on verra que les dépenses de l'année courante, comparées à celles de 1820, furent en réalité réduites de trois millions cinq cent vingt-huit mille livres; les états de 1820 portant dix-neuf millions six cent soixante-treize mille livres, et ceux de 1820 seize millions cent quarante-cinq mille livres. Dans le rapport du comité des finances pour 1817, les dépenses futures annuelles du pays furent estimées dix-sept millions trois cent

mille livres ; mais les états actuels pour les quatre articles dans cette année 1822 qui vient de finir, ont présenté seulement seize millions deux cent quarante-huit mille trois cent quarante-six livres ; ce qui établit une épargne d'un million cent-un mille six cent cinquante-quatre livres sur les états du comité.

Au surplus, c'est un simple acte de justice envers les ministres de Sa Majesté que d'avoir égard à deux points relativement au montant de cette réduction : 1^o. que cette réduction, si on la considère sous son véritable aspect, peut être regardée comme faite sur les dépenses annuelles de treize millions et non de dix-huit. Le véritable état de la question est ceci : les états pour l'année précédente 1821 portaient, à la vérité, dix-huit millions en chiffres ronds ; mais si nous déduisons de cette somme, comme nous devons manifestement le faire, les cinq millions de pensions pour la marine et pour l'armée, l'établissement annuel paraîtra se monter à treize millions seulement. La réduction dont il s'agit fut donc effectuée sur les dépenses de l'année courante n'excédant pas treize millions ; ou en d'autres termes le montant de la réduction pour 1822 a égalé presque un sixième ou seize pour cent des dépenses ordinaires annuelles.

Le second point est que, pour rendre encore justice aux ministres, il ne faut pas oublier de quel poids doit être une dépense morte du montant de cinq millions, et de quelle gêne elle doit affecter les ressources ordinaires de l'année; en outre, que la simple bonne foi prescrit de distinguer ce qui est payé sur ce montant de nos dépenses ordinaires annuelles, et d'avoir ceci présent à l'esprit, à chaque occasion qu'on aura de comparer les dépenses actuelles avec celles des époques précédentes. En 1792, cette année d'or, sur laquelle tous les économistes du jour reviennent si complaisamment, comme une sûre règle pour notre établissement futur, le montant annuel des pensions, en général, porté aujourd'hui à cinq millions, ne s'élevait alors qu'à six cent cinquante mille livres. Telle est la différence des deux époques sous ce rapport, tel est le montant considérable de cette portion de nos dépenses annuelles, lequel, toutefois, doit être payé, et n'admet d'autre réduction que celle qu'on peut obtenir par un mode de commutation.

La seconde mesure financière de l'année fut la formation (en point de fait) d'un fonds d'amortissement de cinq millions. Il est sans doute peu nécessaire, si ce n'est pour l'ordre, de ré-

péter que le comité de finances en 1819 arriva à cette conclusion, qu'un fonds d'amortissement de ce montant était nécessaire pour établir la sécurité des créanciers de l'état, et pour maintenir le crédit et la solidité des effets publics. Depuis cette époque jusqu'à présent, les ministres ont tendu par de constans efforts vers l'accomplissement de cette mesure, en obtenant un excédant sur les dépenses annuelles. Ce fut donc à leur grande satisfaction qu'à la session du Parlement en février dernier, il leur fut possible de produire des comptes à l'abri de toutes attaques, où ils établissaient de la manière la plus claire et pour la première fois ce surplus désiré. Leur marche vers ce but pendant trois années peut être brièvement retracé comme suit :

État comparatif des revenus et des dépenses.

Année finissant au 5 janvier 1821.

Revenu	54,542,958 l.
Dépenses	53,095,877
	<hr/>
Excédant du revenu sur les dépenses	1,447,580 l.

Année finissant au 5 janvier 1822.

Revenu.....	55,997,592 l.
Dépenses.....	53,325,915
	<hr/>
Excédant	2,671,676 l.

Année finissant au 5 janvier 1823.

Revenus estimés.....	55,228,592 l.
Dépenses estimées (y compris 350,000 liv. de frais extraor- dinaires, à cause des troubles d'Irlande).....	49,968,364
	<hr/>
Excédant pour le fonds d'amor- tissement.....	5,260,246 l.

Lorsque tels ont été les efforts et les succès des ministres de Sa Majesté en accomplissant ce précieux fonds d'amortissement, ce n'est sûrement pas trop pour eux d'attendre l'approbation unanime du Parlement et de la nation : si les travaux d'un comité ont jamais été au-dessus de tout soupçon et à l'abri du reproche de se ressentir de l'influence des partis, ce fut le comité de finances de 1819. Sur le rapport de ce comité, après un examen approfondi dans le

sein des Communes, la Chambre vota presque unanimement l'adoption du fonds d'amortissement recommandé par le comité et obligea les ministres de Sa Majesté à donner à cette mesure une entière exécution. Lorsque les ministres, au travers de tous les obstacles d'une époque difficile, sont parvenus à cette exécution réclamée et ont obtenu cet excédant net de cinq millions, ne devaient-ils pas s'attendre à rencontrer l'appui franc et loyal de tous les partis dans l'approbation et le maintien de cette mesure ?

Mais nous vivons dans des temps où tout est de nouveau remis en question et sert à alimenter l'esprit de parti ; une classe d'écrivains s'est élevée, qui prétend maintenant réfuter pour la première fois l'utilité du fonds d'amortissement et le faire regarder comme une sorte de dé-lusion financière à l'égard du Parlement et du pays. Peut-être que dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, la controverse provient de ce que les contestans attribuent aux mêmes termes des significations différentes. Les objections peuvent en conséquence être réfutées de la meilleure manière possible, en exposant en peu de mots ce que les ministres de Sa Majesté regardent comme étant la véritable nature et utilité du fonds d'amortissement.

9. Ils considèrent donc un fonds pareil comme éminemment utile sous les trois points de vue suivans :

1°. Comme un excédant offrant aux ministres de Sa Majesté (par le moyen des commissaires pour le rachat de la dette nationale) une prépondérance juste et efficace sur la place, et plus particulièrement soutenant le crédit public dans les occasions où certaines branches du revenu sont affectées par la fluctuation du produit des taxes,

2°. Comme un fonds disponible pour opérer suivant les circonstances sur les fonds publics, et ramener les intérêts de la dette nationale aux intérêts ordinaires de trois pour cent ;

3°. Comme une réserve au trésor et un fonds disponible pour les besoins urgens de l'État.

Pour le premier objet, peut-être tout argument est-il inutile ici en présence des faits qui ont été à la connaissance de tous pendant ces dernières années. Sans le secours d'un fonds pareil et les ressources qu'il présente aux ministres pour agir de temps en temps sur la place, pour opérer selon les circonstances des ventes ou des achats considérables, non-seulement le taux des fonds serait entièrement dépendant de spéculations de toute espèce; mais il pourrait

même tomber considérablement par suite de craintes suscitées à dessein ou d'événemens imprévus soit de l'intérieur, soit du dehors. Avec ce fonds, au contraire, le gouvernement se trouve posséder un capital considérable, et par suite avoir, au moyen des commissaires pour le rachat de la dette publique, une prépondérance juste et efficace sur le change. Un fonds d'amortissement de cinq millions et un capital d'environ cent soixante-dix millions (ce qui en est à-peu-près l'équivalent), supputés en trois pour cent, rendent le gouvernement, dans tous les cas possibles, propriétaire de plus d'un sixième des dividendes payés aux créanciers de l'État et de plus d'un cinquième du capital.

Il est sans doute inutile de faire remarquer qu'une portion de ce capital donne aux ministres l'action la plus salutaire sur le change et aux commissaires la faculté de déjouer les trafics illicites et les marchés frauduleux sur les effets publics. Ce n'est rien que d'opposer à l'importance de ce dernier objet, que les ministres comme la nation sont peu intéressés aux fluctuations de la place, et que c'est une carrière de spéculations commerciales qu'on peut abandonner sans crainte aux propriétaires des fonds. Ce n'est certainement pas ainsi qu'on doit

envisager les devoirs des ministres. Il est également de l'intérêt et du devoir de tout gouvernement de prévenir des fraudes dangereuses et d'arrêter les progrès de menées qui rappelleraient l'époque du fameux système de Law en France, et des duperies de la mer du Sud en Angleterre, et pourraient ébranler ou même ruiner accidentellement la moitié des fortunes du royaume.

Mais s'il est utile que le gouvernement ait à sa disposition ce fonds, afin de prévenir toutes fraudes, toutes spéculations illicites sur la place, il l'est encore plus de conserver un excédant pour remplir les déficits dans le revenu. Sans cet excédant, le crédit du gouvernement pourrait souvent être ébranlé par des événemens qu'il n'est pas en son pouvoir de prévenir.

D'après le relevé des comptes pour une série d'années, on verra que le revenu a éprouvé une fluctuation qui va jusqu'à dix pour cent, par suite seulement de saisons défavorables. En 1817, le déficit fut tel, comparativement aux années précédentes : on peut donc, d'après cela, regarder comme un devoir pour le gouvernement de s'assurer d'un surplus proportionné à ces chances de fluctuation. Et ce n'est pas un léger excédant qui peut suffire; car, si cet excédant n'était considérable dans les bonnes an-

nées, il se trouverait nécessairement un déficit dans les mauvaises. Ajoutez encore à ceci que si le revenu n'est pas manifestement suffisant en tout état de cause, on ne peut, dans le cas d'une guerre future, espérer des arrangemens favorables au pays. Personne ne consentirait en effet à prêter à un débiteur auquel il ne supposerait tout juste que les moyens nécessaires pour satisfaire à ses obligations et auquel des circonstances imprévues pourraient ôter les moyens de les remplir : la certitude, au contraire, de l'existence d'un fonds de réserve est une espèce de sécurité indirecte pour le paiement de la dette ; il ne peut y avoir de risque, en effet, tant qu'il existe un excédant bien connu et engagé, répondant des créances ; le retirer pour ne laisser que ce qui serait absolument nécessaire, ce serait, pour ne pas employer une expression plus alarmante, vouloir entraver dangereusement la marche des affaires. Tant qu'il existe un fonds d'amortissement ou un excédant de revenu de cinq millions, les comptes financiers sont là comme pour offrir au public une garantie constante des ressources non équivoques de l'État et de la solidité de leurs engagemens réciproques.

Quant au second point, l'application du fonds

d'amortissement à l'extinction des intérêts de la dette nationale, jusqu'au moment où ils seront arrivés au taux ordinaire de trois pour cent, on pourrait se contenter ici de rappeler l'opération avantageuse faite pendant l'année qui vient de s'écouler. Le public a pu reconnaître dans cette simple opération une épargne de près d'un million et demi d'intérêt annuel obtenu par la conversion des cinq pour cent en quatre pour cent. Cette épargne a été effectuée par la diminution d'un pour cent sur un capital de cent cinquante-cinq millions qui étaient le montant des cinq pour cent à cette époque. Il est donc d'évidence mathématique qu'une seconde opération de la même nature et sur le même capital, ou environ, lorsque les circonstances le permettront, et lorsque les engagements du Gouvernement envers les possesseurs des nouveaux fonds y donneront lieu, produira une nouvelle épargne d'un autre million et demi.

D'un autre côté, le capital des anciens fonds, à quatre pour cent, s'élève à soixante-quinze millions de livres. Une opération semblable sur ces fonds; par exemple, une réduction à trois et demi d'abord et ensuite à trois pour cent, produirait par la première opération une épargne d'environ trois cent cinquante mille livres,

et par la seconde une autre d'à-peu-près sept cent mille livres. On arriverait donc ainsi, en peu de temps, à une épargne annuelle de deux millions cent mille livres, somme au moins égale au produit des taxes sur les fenêtres, et excédant la moitié du produit de celles prélevées sur la drèche; ce qui mettrait par suite le Gouvernement à même de diminuer ces taxes, ou, selon les circonstances, de réduire ou d'abolir d'autres impôts pour une quantité équivalente.

S'il était nécessaire d'entrer sur ce point dans de nouveaux développemens, nous appellerions l'attention du lecteur sur la situation actuelle des fonds publics, soumis à l'influence de ce système général. En 1816, les trois pour cent furent généralement à soixante-deux; en 1817, ils s'élevèrent jusqu'à soixante-quatorze; en 1822, au moment où l'on écrit ces observations ils sont à quatre-vingt-un. Or donc, comme cent livres produisent toujours un même dividende annuel de trois pour cent, cette hausse ne peut être attribuée qu'à un plus haut degré de confiance dans la situation et la marche du Gouvernement, et aussi à l'approbation donnée par le public au système général de finances adopté par le chancelier de l'échiquier. Un dividende annuel de trois livres pour qua-

tre-vingt-une produit, dans vingt-sept ans, une somme d'intérêts égale au capital, capital qui, dans le moment actuel, s'élève au-dessus du prix de la terre. Le prix de la terre, qu'on peut, sans contredit, regarder comme la meilleure et la plus sûre de toutes les valeurs, a rarement excédé le produit annuel de ces mêmes terres pendant trente années. Le produit de trente années peut donc être regardé comme le prix naturel des meilleures valeurs : or, le but des efforts constans et de l'espoir fondé des ministres de Sa Majesté est que, d'après les mesures d'administration financière et sur-tout d'après le système d'amortissement auxquels ils resteront fidèlement attachés, la valeur des trois pour cent non-seulement s'élèvera à ce taux, mais qu'il le dépassera même jusqu'à parvenir proportionnellement au taux des fonds les plus élevés : en sorte qu'il devienne un jour très-avantageux pour le Gouvernement de les acquitter, et que les ministres se trouvent à même de ramener la totalité de la dette nationale au taux ordinaire de trois pour cent.

Si les ministres, secondés par le Parlement et par le peuple, peuvent arriver à ce but en conservant le fonds d'amortissement sur les bases actuelles, on peut dire sans crainte que

les résultats en seront immenses et qu'ils dépasseront certainement tous les calculs qu'on pourrait faire par anticipation.

C'est une grave méprise de nos économistes du jour de croire que la sûreté d'un capital prêté, ou, comme dans le cas d'achat, de l'argent employé à l'acquisition d'un objet quelconque, est la seule considération à laquelle s'arrêtent les acheteurs et les prêteurs. Les facilités de transfert et de conversion instantanée des valeurs sont un objet d'une importance presque égale à leurs yeux à la sûreté des fonds elle-même. Si donc nous suivons les conséquences de ce principe, nous comprendrons qu'il n'existe aucun motif pour faire que le prix des créances publiques ne puisse excéder de beaucoup même le prix des terres. Pour le premier cas, il n'existe, dans la pensée des prêteurs ou des acheteurs, rien qui offre plus de garantie que la terre. L'acheteur tient en sa possession la chose elle-même, et ne peut avoir rien de mieux; mais dans le second cas, la facilité du transfert et d'une prompte conversion des valeurs sur la place, en supposant le crédit bien établi, fonde une supériorité marquée sur la terre elle-même : le prix de ces fonds peut donc, lorsque la confiance publique et un bon sys-

tème d'administration financière concourent à les relever, excéder de beaucoup le prix des terres. Ce n'est point notre intention de pousser plus avant cet argument, il nous suffit de l'avoir soumis aux réflexions du lecteur intelligent.

Lorsqu'on songe à l'énormité du capital flottant qui existe dans le pays sans produire aucune espèce d'intérêt, la sûreté du dépôt et la facilité avec laquelle on peut le retirer à chaque instant étant un appât suffisant pour le dépositaire, on doit en tirer cette conséquence naturelle que le prix des fonds publics peut excéder de beaucoup le taux actuel.

Quant au troisième objet du fonds d'amortissement, celui d'offrir une réserve dans la caisse, et un fonds disponible pour les besoins imprévus de l'État, l'expérience a encore prouvé l'efficacité de cette mesure : sans la réserve de l'ancien fonds d'amortissement pendant la guerre, il eût été impossible au chancelier de l'échiquier d'agir d'après le système financier maintenant en vigueur. Il lui eût été impossible d'abolir la taxe sur la propriété à la fin de la guerre ; il lui eût été impossible d'abandonner l'usage ruineux de lever les sommes nécessaires pour l'année par le moyen des emprunts ; il lui

eût été impossible en un mot de diminuer les taxes sur la drêche, sur le sel, sur les chevaux destinés à l'agriculture, sur le cuir, et de restreindre les dépenses de l'année autant que l'exigeaient les circonstances difficiles du moment.

Le capital du fonds d'amortissement est en effet, pour le Gouvernement, une masse toujours disponible dans les cas de besoins imprévus et urgens. Sous ce point de vue, il mettrait les ministres dans une situation indépendante des fluctuations du cours des effets publics, si dans une crise produite par une guerre étrangère subite, ou par d'autres événemens qu'il est plus facile de pressentir que convenable de caractériser ici, il fallait appliquer un prompt remède, et ne pas reculer devant des dépenses considérables.

Mais examinons ici les objections qui ont été faites contre ce fonds d'amortissement. On les trouve réunies en peu de mots dans le pamphlet du docteur Hamilton, où elles découlent immédiatement de ses argumens.

La première de ces objections est que nous payons d'une main en empruntant de l'autre, et qu'en maintenant l'existence de ce fonds, nous avons aggravé notre dette d'emprunts

équivalens au montant dont nous prétendons nous être libérés.

La seconde, que nous prélevons pour le moins des sommes plus considérables que ne l'exigeraient les besoins de l'état ; le surplus allégué, qu'il soit de cinq ou de quinze millions, étant en effet un reste de taxes non levées pour les dépenses ordinaires, et qui par conséquent ne devraient pas l'être.

Troisièmement, qu'il ne peut exister d'excédant tant que le Gouvernement conserve sur la place une dette semblable. Acquitez tous ces millions de billets de l'échiquier, et vous pourrez parler d'un excédant !

Quatrièmement enfin, que jamais ce fonds n'a réduit effectivement le poids de la dette nationale.

Pour la première de ces objections, laquelle paraît être l'argument favori du docteur Hamilton, on voit manifestement, en l'examinant sous son véritable jour, qu'elle ne peut s'appliquer qu'à l'existence d'un fonds d'amortissement pendant la guerre. Lorsqu'en temps de guerre on négocie un emprunt de vingt ou de trente millions, et que le produit du fonds d'amortissement ne s'élève qu'à quinze ou seize, il est évident que nous contractons un emprunt

de cinq ou dix millions de plus que ce que nous pouvons payer au moyen d'un fonds d'amortissement de quinze ou seize millions. Mais si au lieu d'employer les quinze millions du fonds d'amortissement à couvrir cet emprunt, nous le consacrons à pourvoir aux dépenses nécessaires de l'année, il est manifeste aussi que l'emprunt de guerre deviendra proportionnellement moindre d'autant. Ce n'est donc pas sans quelque fondement qu'on peut regarder en temps de guerre l'existence d'un fonds d'amortissement comme se liant à un système dans lequel on emprunterait d'une main pendant qu'on entreprendrait un fonds destiné à payer de l'autre. Mais en temps de paix, et dans les circonstances actuelles où il n'est fait aucun emprunt, il est clair que cette objection tombe d'elle-même. Quelle est en effet la nature de l'excédant actuel? Ne s'élève-t-il pas considérablement au-dessus des dépenses actuelles et des besoins de l'année? N'est-il pas, à tous égards, un excédant net des revenus sur les dépenses? Il est vrai que le fonds d'amortissement actuel de cinq millions est peu considérable si on le compare au fonds d'amortissement établi par M. Pitt.

Un fonds d'amortissement de dix-sept mil-

lions nous aurait mis promptement à même d'éteindre la dette publique, et de faire des opérations financières considérables ; mais il eût fallu , pour en venir là , imposer à la nation des sacrifices impossibles. L'ancien fonds d'amortissement, quoique nominalelement plus considérable, n'obtint jamais le même résultat que le fonds actuel ; car on doit toujours avoir présent à l'esprit que quelque considérable que soit nominalelement un fonds d'amortissement, l'excédant du produit sur la dépense en est la seule portion qui agisse efficacement.

Rendons ceci plus facile à saisir en l'appliquant à une opération de la vie domestique. L'état ne ressemble-t-il pas ici à un grand propriétaire de terres qui prendrait sur ses revenus une somme équivalente au dixième du montant de ses dépenses annuelles, et déposerait cet excédant entre les mains d'un régisseur habile, afin de réunir une somme destinée à diminuer les charges de sa propriété, ou de la tenir en réserve pour ses propres besoins, en cas de nécessité pressante ? N'est-ce pas là le vrai caractère de l'excédant dont nous nous occupons ? Et l'argument précité peut-il s'appliquer à un fonds de cette nature ?

Quant à la seconde objection, il est vrai, sans

doute, qu'on prélève des sommes qui dépassent les besoins de l'année, et que, considérée d'une manière absolue, c'est une opération qui ajoute proportionnellement au fardeau de nos charges annuelles; mais la question qui se présente est celle de savoir si ces avantages peuvent être égaux aux charges que l'opération nécessite, en d'autres termes s'il est avantageux de renoncer à cet excédant lorsqu'il existe, pour diminuer les taxes d'un montant égal, ou de le convertir en fonds d'amortissement. La réponse à cette question se trouve dans ce que nous avons déjà dit; et quant à la nécessité de cette réserve, on peut alléguer en faveur de son utilité, qu'il concourt à maintenir le crédit public, à couvrir les déficit accidentels, et à donner au gouvernement une influence juste et salutaire sur les opérations de la place: tels sont les argumens qui doivent porter à maintenir l'existence d'un fonds semblable. Toutes les attaques se résument, après tout, à la considération du poids que fait peser sur le peuple le prélèvement des taxes ou plutôt de cette portion des taxes qui produit les cinq millions; et la réponse se trouve donc aussi résumée à la comparaison des avantages du fonds d'amortissement d'un côté, et, de l'autre, des charges

qu'il nécessite. Maintenant, que sont en effet les taxes imposées en 1819 pour être mises en comparaison avec ce fonds? Quelle portion de ces taxes existe encore? Elles consistent dans quelques légères taxes additionnelles sur le poivre, le tabac, le thé, les spiritueux d'Angleterre, etc., etc. N'est-elle pas juste, en effet, cette observation d'un écrivain politique, « que »
 » pour ce qui touche l'établissement de quatre
 » sur cinq de ces nouvelles taxes, le choix du
 » chancelier de l'échiquier fut fait avec un
 » tel discernement, qu'il n'y a pas eu peut-être
 » une personne sur cinq cents qui ait pu comp-
 » ter les objets taxés; que jusqu'au moment
 » actuel, elles ont été payées par le consom-
 » mateur et en partie par le marchand, sans
 » qu'ils se soient aperçus de l'augmentation? »
 Et n'est-il pas vrai, en point de fait, que l'excédant actuel de cinq millions ne se compose, du moins en grande partie, que du produit des nouvelles taxes, c'est-à-dire des taxes imposées en 1819? Dans les dernières sessions du Parlement, un million et demi provenant de ces taxes fut supprimé tout d'un coup, et le produit annuel de ces nouvelles taxes se trouva par là réduit à une somme excédant de très-peu un million six cent mille livres. Ensuite, s'il fut

imposé en 1819 trois millions de taxes nouvelles, dans le but d'obtenir alors cet équivalent, n'est-il pas notoire que quatre millions environ ont été supprimés depuis? Tel est le véritable état de la question, que le fonds d'amortissement actuel ne se compose que de taxes établies pour l'obtenir.

Ainsi donc si tels sont les faits, il serait encore prudent de former un fonds de cette importance, même dût-il entraîner des dépenses annuelles beaucoup plus considérables.

Mais l'allégation n'est pas juste, la vérité est qu'il a été supprimé plus de taxes qu'il n'en fut établi en 1819, et que le fonds d'amortissement actuel est composé en partie d'un excédant général de taxes, et en partie de réductions opérées dans les dépenses publiques. Et il ne faut pas oublier, en examinant cette question, que le fonds d'amortissement dont la création valut tant d'éloges à M. Pitt en 1786, n'eut pas pour base un excédant, mais l'imposition de huit cent mille livres de nouvelles taxes, augmentation des charges publiques beaucoup plus considérable en proportion que le montant des taxes imposées en 1819, pour l'établissement du fonds d'amortissement actuel.

La troisième objection est prise de ce qu'il

ne peut exister d'excédant tant que le gouvernement reste débiteur d'une somme aussi considérable, en d'autres termes tant qu'il existe sur la place pour plusieurs millions de billets de l'échiquier, objection qui se réduit à-peu-près à dire que le gouvernement ne devrait avoir aucun revenu tant qu'il est dû quelque chose aux créanciers de l'État. N'est-il pas évident pour tout homme habitué aux spéculations financières, que l'intérêt de cette dette est déjà compté dans les voies et moyens de l'année, et qu'il y est ainsi pourvu par ce revenu général dont le fonds d'amortissement en question n'est que l'excédant? C'est donc mal raisonner que de prétendre que le capital représenté par ces billets de l'échiquier doit absorber le fonds d'amortissement jusqu'à un certain point, et pour ce qui regarde ce côté de la question, une portion de ce capital doit être considérée comme partie de la dette consolidée (ou plutôt de la dette qui doit l'être), à l'extinction de laquelle est destiné le fonds d'amortissement. L'intérêt de ces billets fait partie en effet des dépenses ordinaires de l'année, et si cet intérêt s'élevait à une somme égale au fonds d'amortissement, on pourrait dire avec fondement que nous empruntons

tout juste autant que nous prétendons payer ; mais il faut avoir abjuré toute bonne foi pour envisager le capital de ces billets sous ce point de vue , et sur-tout lorsqu'une partie si considérable de ce capital se compose de billets flottans, qui , émis uniquement pour les besoins du moment, afin de pouvoir attendre la rentrée des taxes et faciliter les travaux publics, sont à chaque instant retirés de la circulation.

Les billets de l'échiquier mis en circulation sont des effets du Gouvernement à un très-bas intérêt, et qui présentent autant de facilités au public qu'au Gouvernement lui-même. Ils ont pour effet de créer un capital pour un temps limité, et à l'égard des citoyens ils facilitent le transfert, journalier et présentent plus d'avantages que les fonds pour toute espèce de dépôts à termes rapprochés. Leur crédit peut être justement apprécié d'après leur taux sur la place et la préférence qu'on leur accorde. Retirer précipitamment ces billets et les convertir en dette consolidée, ce serait diminuer d'autant le capital en circulation et augmenter les difficultés de l'époque. Les grands avantages obtenus par l'émission des billets de l'échiquier pour les classes commerçantes en 1817, et dont le public profita jusqu'à la dernière obole,

ceux qui ont résulté d'une nouvelle émission de billets jusqu'à la somme de deux millions pour les travaux publics, nous pouvons encore espérer de les obtenir. Si nous accordons pour un moment, et c'est là le grand argument des ennemis des ministres, que la détresse de l'agriculture doit être attribuée au manque de capitaux, ils doivent admettre, d'un autre côté, que la disparition trop précipitée des billets de l'échiquier et le refus de nouvelles émissions ne feraient qu'aggraver les difficultés. Ces adversaires au moins, ainsi que les agriculteurs dont ils prétendent défendre les intérêts, ne peuvent admettre la thèse soutenue par un orateur, que le pays est en souffrance par suite de l'énorme émission de ces billets.

La quatrième objection est que le fonds d'amortissement n'a en réalité produit aucune opération avantageuse ni racheté aucune portion de la dette nationale.

Comme c'est ici une question de fait, c'est par un fait qu'il faut y répondre: dans ce but, nous nous en référerons au compte présenté par les commissaires, et publié conformément à l'acte de la cinquante-troisième année du règne de George III. Pour établir avec précision le résultat de cette pièce, il peut être suffisant

d'observer que , le 5 juillet dernier , il y avait entre les mains de ces commissaires un fonds de quatre cent cinquante-cinq millions quatre cent quatre-vingt-sept mille quatre cent trente livres ; que l'intérêt ou dividende annuel de ce capital se montait à treize millions sept cent soixante-quatorze mille six cent soixante-sept livres. Maintenant, le montant total de la dette publique consolidée de la Grande-Bretagne et de l'Irlande en annuités perpétuelles rachetables, créées par plusieurs actes antérieurs à celui de la trente-huitième année de George III, par cet acte même, comme aussi par celui de l'année suivante, se montait à quatre cent seize millions cinq cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante-sept livres, et les intérêts, ou le dividende annuel, étaient de treize millions cinq cent douze mille sept cent treize livres, laissant un reste : en conséquence, à l'époque ci-dessus indiquée, les comptes produiront une balance, dans les mains des commissaires, d'un excès de trente-huit millions neuf cent mille livres de capitaux rachetés, avec un excès de charges annuelles de deux cent soixante-un mille neuf cent cinquante-trois livres : ainsi l'État est lui-même propriétaire de plus d'un tiers de la dette totale de l'empire. Le capital

de la dette consolidée du royaume-uni était , au 1^{er}. janvier dernier , de sept cent soixante-six millions ; le montant des dividendes à payer pour cette portion de la dette non rachetée est vingt-neuf millions six cent neuf mille livres ; l'intérêt annuel livré aux commissaires du fonds d'amortissement est, en chiffres ronds , quinze millions huit cent mille livres. Dans de telles conjonctures, l'État lui-même peut être regardé comme propriétaire de sa propre dette : telle est donc la masse de fonds dont il est actuellement possesseur. Qu'on se serve de l'expression de fonds d'amortissement , ou de toute autre dénomination , pour désigner une forte somme accumulée pendant une longue suite d'années, qui ne peut jamais être épuisée par les dépenses courantes , peu importe ; mais toujours est-il vrai que c'est ce qui a fondé le crédit public du Gouvernement , crédit tel que non-seulement dans ce vaste empire , mais encore dans toute l'étendue du monde commercial , les valeurs sur papier de ce pays sont au pair dans la circulation avec les précieuses métalliques , et que dans le change avec l'étranger elles commandent un taux de beaucoup supérieur au numéraire qu'elles représentent. C'est exclusivement par là qu'un papier émis par le Gouver-

nement de ce pays sous le titre de *billets de l'échiquier*, est d'une plus grande valeur qu'une somme de même valeur nominale au coin de la Grande-Bretagne. C'est par là aussi qu'il arrive que dans la concurrence sur la place des fonds et des terres, on accorde aux premiers une préférence marquée. Dans le langage de la loi civile anglaise, la principale garantie des valeurs est la propriété réelle; dans le langage de la loi commerciale, sur toutes les places du monde commerçant, la garantie la plus certaine est celle du Roi et du Parlement de la Grande-Bretagne. En un mot, si l'on considère sous son véritable point de vue le fonds d'amortissement, on verra qu'il est moins une garantie des créanciers de l'Etat, qu'un capital, une propriété, un fonds en réserve pour faire face aux périls et aux embarras dans lesquels pourrait se trouver le Gouvernement de ce vaste empire; et si nous abandonnons ce système d'attaques continuelles; si nous parlons seulement en véritables Anglais, nous avouerons qu'on ne saurait concevoir qu'une faible idée d'un ministère qui, suivant les plans étroits du système économique tant vanté, pourrait consentir à priver le Gouvernement de ses ressources les plus efficaces en cas d'agression étrangère, et de ses

moyens les plus effectifs pour remédier à ces événemens imprévus qui viennent quelquefois déranger tous les calculs et changer la face des affaires humaines.

La diminution de deux millions sur les états de 1822, l'accomplissement entier d'un fonds d'amortissement de cinq millions, et la réduction de cent cinquante-cinq millions cinq pour cent en quatre pour cent sont les trois premières mesures financières de l'année qui vient de s'écouler; la quatrième suivant l'ordre et l'importance est la conversion de cinq millions de pensions pour la marine et l'armée en une annuité d'un moindre montant annuel, mais d'une plus longue durée, c'est-à-dire en une annuité de deux millions huit cent mille livres pour quarante-cinq ans.

La réduction des cinq pour cent en quatre pour cent avait mis les ministres à même de diminuer la taxe sur la drêche, et à porter de la sorte un secours immédiat aux calamités des agriculteurs en supprimant près d'un million et demi sur les charges. Une opinion subsistait néanmoins, que les souffrances des intérêts agricoles requéraient un abandon plus considérable de revenu public, et que ces souffrances devaient, en grande partie, être attri-

buées au fardeau excessif qui pesait sur les terres. Les ministres étaient bien convaincus, dans leur particulier, que cette dernière opinion était tout-à-fait erronée; mais les misères des campagnes étaient si incontestables, et le sentiment qui les imputait à l'excès des charges si généralement accrédité parmi les propriétaires, qu'ils crurent convenable de céder même à ce qu'ils regardaient comme une erreur populaire. Puisque donc un sacrifice ultérieur de revenu était généralement demandé en outre de celui qui avait été fait sur la drêche, les ministres de Sa Majesté estimèrent qu'il était de leur devoir de faire une revue générale de toutes les dépenses nationales, et d'examiner laborieusement si quelque réduction était praticable. Cette recherche suggéra l'idée de la mesure par laquelle on convertit les cinq millions de pensions en une annuité d'un moindre montant, mais d'une plus longue durée. Cette mesure, comme toutes les autres de la même espèce, paraît fort juste maintenant qu'elle est bien comprise et qu'on en voit les résultats; elle fut reçue par tous les partis avec des applaudissemens unanimes, et ce fut, dans le fait, une opération non moins frappante par l'importance de ses effets que par la

simplicité de ses moyens. Rien de pareil ne s'était assurément offert à l'esprit des adversaires des ministres , et il faut remarquer que si le public sait à quoi s'en tenir sur les talens de ces messieurs pour imposer de nouvelles charges, il est encore à apprendre leur habileté à concilier la sécurité des créanciers de l'État avec les secours immédiats qu'exige la détresse d'une époque; il est encore à apprendre que, soit à l'époque de leur pouvoir, soit depuis, ces messieurs ou les jeunes adeptes qui se sont ensuite jetés dans leurs rangs aient jamais proposé quelques mesures praticables pour porter secours à la détresse du peuple, ou qu'ils aient jamais indiqué un mode quelconque de parvenir à ce but sans tarir les sources du crédit public.

Il a été ci-dessus mentionné que cet article des charges n'excéda pas en 1792 soixante-cinq mille livres, tandis qu'en 1822 il dépassa cinq millions. On a également établi que l'insertion de cet article dans les états de l'année imprima quelque chose de fallacieux au budget des dépenses du Gouvernement. L'effet de la nouvelle mesure qui effectua la commutation de cette charge, fut donc d'offrir aux ministres l'occasion de rectifier l'opinion publique, et de

placer cette portion de nos dépenses sur ses propres bases. Elle sera envisagée ci-après sous son véritable point de vue, comme une dette acquise et non comme une réserve pour le service courant de l'année, comme une portion de notre dette non consolidée à proprement parler, dette contractée pendant la guerre et pour les services de guerre ; dette qui a pour base la bonne foi, et la reconnaissance de la nation envers ceux qui l'ont si bien servie.

La mesure financière dont nous devons nous occuper maintenant, est l'application de trois millions trois cent mille livres (épargnés par la réduction de cinq pour cent en quatre pour cent et la commutation du capital des pensions en annuités fixes) à la remise de taxes annuelles, et en particulier de celles qui ont été choisies par les ministres, dans les circonstances actuelles du pays.

Comme notre intention n'est pas de nous livrer à un long examen de mesures déjà longuement discutées dans la Chambre, il sera suffisant d'observer que les ministres de S. M. furent dirigés dans ce choix par le juste sentiment que leur faisait éprouver la détresse de l'agriculture. Si ce sentiment n'était pas intervenu, on ne peut pas cacher que leur pro-

pre choix les aurait amenés à la remise d'un autre genre de taxes. Leur propre expérience leur a appris la vérité de ce principe , que l'argent abandonné par la remise d'une taxe directe va entièrement au consommateur , et est en conséquence un secours d'autant moins modifié qu'on accorde à la masse , tandis que le montant d'une taxe indirecte retirée est absorbé, dans une proportion considérable, par le vendeur, lequel, se prévalant de la confusion de la taxe avec le prix , n'en remet que très-tardivement une partie et jamais la totalité.

Dans la discussion de ces mesures au sein des deux Chambres , le langage constant des ministres de Sa Majesté et de leurs amis fut que les souffrances des intérêts agricoles ne pouvaient en aucune façon être attribuées à des taxes excessives , et par conséquent qu'elles ne seraient que faiblement allégées par la réduction des impôts sur le sel, la drêche et le cuir. En réponse aux observations de M. Brougham et autres orateurs de l'Opposition , que la taxe sur la drêche avait diminué la consommation annuelle, ils prouvèrent , à la Chambre , par les documens officiels de l'excise, que , tandis que la consommation de la drêche pour 1819 avait été seulement de vingt-deux millions trois cent

quarante-six mille deux cent cinquante neuf boisseaux, et la consommation pour 1820 vingt-quatre millions cinq cent trente-cinq mille cent cinquante - cinq , la consommation annuelle pour 1821 avait été vingt-huit millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-sept. Dans le fait, la taxe sur la drêche avait été si loin de diminuer la quantité consommée, qu'il parut, par ces états, que moins de drêche avait été consommé dans les années où elle avait été taxée plus haut. Il suit nécessairement de ces faits que les ministres ne pouvaient pas partager l'espérance que la remise de ces taxes apporterait un grand soulagement à la détresse de l'agriculture. Ils voyaient peu de motifs à prévoir d'avance un accroissement de demandes relativement à l'orge, tel qu'il pût réagir favorablement sur l'état général des grains; certainement ils ne révoquaient pas en doute la justesse du principe général, que la consommation, dans un état ordinaire de choses, augmente toujours par la réduction du prix, et que comme l'effet nécessaire d'une taxe imposée est d'élever le prix, le résultat naturel de sa remise est aussi de le réduire; mais ils pensaient que la réduction actuelle dans le prix serait trop peu importante pour admettre, jusqu'à un certain

point, l'application du principe, et que la taxe elle-même n'était pas tellement disproportionnée aux moyens des consommateurs, qu'elle dût diminuer la demande pour un article devenu presque une nécessité de la vie.

Le prix de l'orge a dans le fait augmenté; mais cette augmentation doit-elle être attribuée à la réduction de la taxe, ou à l'état des circonstances qui font augmenter la consommation générale? On peut avec raison mettre la chose en doute : toujours est-il certain que lorsque les comptes du produit de la taxe pour chaque mois ont été arrêtés avant que la taxe en question ait été retirée, le montant présumé pour l'année qui vient d'expirer se trouvait être de trente millions de boisseaux. Les comptes ne sont pas dressés pour la présente année, au moment où ces observations sont écrites; mais on est fondé à croire que la consommation n'excédera pas cette estimation. La conséquence nécessaire est qu'en mettant à l'écart la taxe, on n'a que très-peu augmenté la demande pour l'orge, et que l'accroissement actuel de consommation peut être plus justement attribué au mouvement général des affaires et à la nouvelle activité imprimée aux sources de la prospérité nationale. Les mêmes observations peuvent être

faites à l'égard des taxes sur le cuir et sur le sel : la dernière, à la vérité, doit en apparence agir d'une manière plus étendue, et secourir d'autres intérêts encore que ceux de l'agriculture ; toutefois les ministres de Sa Majesté ont encore à se plaindre de ce que la remise de la taxe demandée avec tant de clameurs n'ait pas été un moyen de les faire cesser.

Dans la motion sur l'état de détresse du pays au commencement de la dernière session, l'honorable M. Brougham insinua sans obscurité qu'un état de choses pourrait naître, qui requerrait et commanderait quelque compromis avec les créanciers de l'Etat. « Si, dit-il, une mesure de réduction n'allégeait pas la situation critique des » intérêts agricoles, il faudrait avoir recours à » une autre, de celle-ci à une seconde, de celle- » ci encore à une troisième, etc. ; et si toute ré- » duction était trouvée insuffisante, le pays » devrait se préparer à d'autres mesures, qui » pourraient être justifiées seulement par une » irrésistible nécessité ». Il y eut alors deux propositions pour porter remède à la situation de l'agriculture : l'une, que les cinq millions du fonds d'amortissement seraient appliqués au service de l'année, ou qu'il serait remis sur les taxes jusqu'à concurrence de cette somme ;

l'autre proposition, ou du moins l'avis formel donné au Gouvernement, fut renfermée dans le discours de M. Brougham dont il vient d'être question, et dans lequel il avançait si clairement que son vote et l'autorité de son nom et de sa réputation ne manqueraient pas, dans l'occasion, à l'appui d'une motion qui aurait pour objet une réduction éventuelle des dividendes. Les ministres de Sa Majesté restèrent attachés au système d'amortissement, et rejetèrent les mesures de M. Brougham, voyant l'honorable député voter avec un membre d'Yorck une *simple* réduction de vingt millions de taxes; mais l'expérience de la portion modérée et prudente de la Chambre ne crut jamais qu'à la possibilité d'une réduction de cinq millions. La dernière remise de taxes que les ministres de Sa Majesté ont effectuée par les deux moyens ci-dessus exposés, s'élève à près de quatre millions, montant qui n'est pas éloigné de la somme que la partie saine des Communes espérait pouvoir être réduite sur les dépenses annuelles plus tôt qu'elle ne l'attendait. Le principal motif sur lequel s'appuyaient les adversaires des ministres pour réclamer des réductions presque indéfinies, fut que la valeur de l'argent s'était tellement accrue depuis la paix, et avait été si dépréciée

pendant la guerre, que cinquante millions du numéraire circulant alors étaient l'équivalent en valeur, et comme charge publique, de soixante-quinze millions pendant la guerre. Ce fut l'argument qui fut développé le plus fréquemment et avec le plus de confiance. Il est vrai que les amis de M. Brougham, et spécialement ceux des gentlemen de son parti qui sont réputés versés dans toutes les questions d'économie politique, corrigèrent l'assertion d'une telle dépréciation, et renversèrent entièrement, par cette correction, l'argument sur lequel ils appuyaient une pareille remise de taxes. Les ministres ne crurent point nécessaire de répondre à M. Brougham, puisque ces assertions peu modérées et peu judicieuses étaient si formellement rectifiées par un des orateurs de son parti. Mais en admettant un moment, contre le sens commun et contre les aveux même des amis de M. Brougham, l'existence d'une telle dépréciation, on verra que le montant actuel des taxes remises pendant la guerre excédera encore l'altération prétendue dans la valeur du numéraire en circulation : pendant la guerre, les taxes se montèrent annuellement à environ soixante-dix millions ; depuis la paix, en tenant compte de la dernière remise, elles ont été ré-

duites de près d'un tiers de leur montant total, réduction qui excède de beaucoup la prétendue dépréciation de l'argent. Quoique cette assertion ait été si souvent établie et si souvent vérifiée, la négative ou cette espèce d'argument qui, en dernière analyse, se réduit toujours à la négative, a été renouvelée si souvent contre toute bonne foi, qu'il devient nécessaire encore de fixer l'attention du public sur ce fait indubitable, que le montant des taxes qui ont été réduites depuis la paix dépasse vingt millions(1).

Avant de laisser cette partie de notre sujet, il y a une question sur laquelle, sans entrer dans trop de détails, il peut être également utile de rappeler l'attention du lecteur, c'est-à-dire de quelle manière et dans quel degré les taxes peuvent affecter les capitaux de l'agriculture du pays, et par suite, pour en venir à l'état réel de la question, jusqu'à quel point l'état de détresse de l'agriculture affecte la masse de nos ressources nationales.

Afin d'examiner comme il convient cette question, il est nécessaire de considérer d'une manière détaillée, mais précise, le caractère général de

(1) Voyez l'appendice au discours de lord Liverpool.

notre système d'impôts, quelles sont les taxes qui composent notre revenu national, et quelle est l'action immédiate exercée sur la terre par quelques-unes.

Le langage ordinaire dans lequel le propriétaire s'exprime sur ce point est que nous (les intérêts agricoles) avons à payer en 1823, avec de moindres moyens, trois fois le montant des taxes que nous avons à acquitter en 1792; que ce fardeau sur la terre est la cause de la détresse de l'agriculture, et qu'il augmente si considérablement les frais de production pour le blé, qu'on ne peut plus espérer d'obtenir un prix qui y soit proportionné.

Il est tout-à-fait vrai que le pays a, en 1823, à payer environ trois fois le montant des taxes de 1792; mais on ne devrait pas oublier que c'est le pays, *en général*, qui a à acquitter trois fois ce montant, et que la terre n'y est que pour une faible proportion, dans une proportion qui est en raison seulement du nombre et de la consommation des propriétaires et des fermiers, au nombre et à la consommation des autres classes de la communauté. De plus, si le pays a à payer des taxes ainsi augmentées depuis 1792, il a pour les payer un capital énormément accru. Un fait établit la preuve de cette

proposition , c'est le commerce du pays qui nous l'offre. La juste mesure du capital commercial circulant dans le royaume est naturellement dans le montant des importations et des exportations : maintenant , la balance des exportations de trois années en 1789 , fut entre douze et treize millions ; mais la balance des exportations de trois années finissant en 1822 est de quarante millions. Les importations pour trois années en 1789 furent de dix-sept millions , les memes importations pour trois années finissant en 1821 produisent la somme de trente-six millions. La somme totale des capitaux circulant en importations et en exportations fut de vingt-neuf millions en 1789 , elle est de soixante-seize millions en 1822. Quant au capital circulant par le commerce intérieur du pays , on ne révoquera pas en doute qu'il ne se soit accru dans la même proportion , et on pourrait en établir la preuve s'il était nécessaire , par les comptes de l'excise , dans le capital de l'agriculture lui-même. Prétendra-t-on que le revenu actuel des fonds du royaume , même dans l'état actuel de détresse , et la réduction de revenu qui en est la suite , n'excèdent pas d'un tiers au moins le même montant en 1792 ?

A entendre les allégations et les plaintes des

fermiers, ou de ceux qui soutiennent leur cause, il faudrait conclure que cette augmentation de taxes porte tout entière sur le propriétaire et le fermier ; que le propriétaire et le fermier ont seuls à payer la somme entière de cinquante-cinq millions destinée à subvenir aux intérêts de la dette nationale et des dépenses publiques, et que le total des taxes, triplées depuis 1792, grève uniquement les propriétés foncières. Mais faut-il observer que la presque totalité des charges nationales se lève sur six branches de revenus, les douanes, l'excise, le timbre, la poste aux lettres, les taxes directes et l'impôt foncier, dont une seule, et encore la moins considérable (l'impôt foncier) porte directement sur les revenus de la terre ? Est-il nécessaire de faire remarquer aux propriétaires que les dix millions annuels des douanes, les six millions du timbre, le million et demi de la poste aux lettres, les sept millions et demi des taxes particulières, qui donnent une somme totale de vingt-cinq millions, ne peuvent retomber sur eux, si ce n'est individuellement et comme consommateurs, et qu'ainsi elles ne peuvent en aucune manière produire une augmentation directe sur les frais des exploitations agricoles ? Est-il nécessaire encore d'ajou-

ter que de ces vingt-cinq millions, les dix millions des douanes, les six millions du timbre, le million et demi de la poste aux lettres, le demi-million des taxes diverses, et les deux cent mille livres de la loterie, c'est-à-dire plus de dix-huit millions sur vingt-six, pesent encore très-peu sur les fermiers? Des sept millions et demi restans, payés à titre de taxes proprement dites, retranchez les trois quarts, lesquels, d'après des calculs probables, paraissent être payés par les autres classes de la communauté, et le quart restant (un million neuf cent mille livres sur les sept millions cinq cent mille livres) sera le montant des taxes payées par les propriétaires et les fermiers, et seulement considérés comme consommateurs des articles sujets à l'impôt dont nous venons de parler. Ainsi sur cette partie considérable de l'impôt national (les douanes, le timbre, la poste aux lettres, la taxe proprement dite, l'impôt foncier, et les taxes diverses), formant une somme totale de vingt-cinq millions, les un million quatre cent mille livres de l'impôt foncier, et les un million neuf cent mille livres des taxes directes, faisant ensemble trois millions trois cent mille livres (environ un huitième de l'impôt total), sont la portion de charges des intérêts

agricoles ; un million huit cent mille livres en sus étant payés par eux comme consommateurs, et ne regardant point directement les propriétés foncières, les trente millions restans qui, avec les branches de revenus ci-dessus indiquées, composent le total du revenu national, sont en grande partie levés par l'excise. Mais comment assigner dans le tableau comparatif des charges qui se rapportent à cette branche, la portion des propriétaires ? La liste des articles sujets aux droits de l'excise, d'après une énumération et une division exactes, comprend vingt-cinq parties, et le produit total de ces vingt-cinq articles en 1822 a dépassé vingt-huit millions : de ces vingt-cinq articles, il n'y en a que quatre que l'on puisse dire se rapporter à la terre ; savoir, la drêche, le houblon, la bière et les spiritueux anglais, dont le montant total s'élève à environ huit millions ; la suppression de tous ces impôts indirects ne produirait peut-être pas aux propriétaires et aux fermiers la vingtième partie de ce que le Gouvernement y perdrait, et ne sont d'ailleurs, sous quelque point de vue qu'on les considère, que des taxes sur la consommation, et non de véritables charges sur les produits. En un mot, des cinquante - cinq millions payés aujourd'hui

comme impôts annuels , environ dix millions , ou un cinquième seulement , peuvent avoir un rapport direct à la terre , et dans tous les articles de ce dixième (à l'exception seulement des un million quatre cent mille livres d'impôts fonciers) , le revenu de l'agriculture n'est que l'occasion de l'impôt , et non la matière sujette à l'impôt , ou , en d'autres termes , l'impôt ne pèse que sur la consommation et le consommateur .

La sixième et dernière classe des mesures financières de la dernière année , pour faciliter la circulation , peut être établie en substance , comme suit :

- 1°. Le nouvel acte pour continuer l'émission de petits billets des banques provinciales jusqu'à l'année 1833 ;
- 2°. Pour instituer les établissemens de banques mutuelles ;
- 3°. L'émission de deux millions de billets de l'échiquier pour les travaux publics ;
- 4°. La mise en circulation de deux millions six cent mille livres , payés à certains possesseurs des cinq pour cent ;
- 5°. La diminution du taux général de l'intérêt de l'argent , en procurant à la Banque la faculté d'escompter à quatre pour cent .

Parmi les erreurs populaires (car c'est cer-

tainement l'expression dont on doit se servir) qui prévalurent dans la dernière session du Parlement , celle qui fut soutenue avec le plus d'opiniâtreté fut que la baisse des prix pour l'agriculture , et même pour les manufactures , devait être attribuée à la réduction violente dans la circulation qu'avait produite le bill de M. Peel. Quoique l'opinion publique ait été rectifiée sur ce sujet , il reste encore tant de traces de cette erreur , qu'il devient nécessaire de nous arrêter un instant sur cette question , et spécialement aujourd'hui que l'expérience a démontré la justesse de nos argumens.

La thèse de ceux qui affirment cette grande réduction dans le numéraire du pays , et qui l'imputent seulement à l'action violente du bill de M. Peel , ne peut être mieux établie que par les termes mêmes qu'a employés l'un des plus habiles , mais aussi des moins judicieux de nos écrivains populaires ; que la quantité des opérations commerciales dans le royaume est généralement la même d'année en année ; que l'argent en est le moyen , et que si la même quantité d'opérations commerciales est distribuée entre un nombre diminué de pièces d'argent , une moindre portion de ces pièces d'argent sera le partage de chaque opération. Par exemple ,

si les opérations annuelles d'un pays se montent à cinquante millions et l'argent en circulation à cent millions de pièces, n'est-il pas manifeste que deux pièces seraient ici le partage de chaque opération? Mais si vous réduisez ces cent millions de pièces à cinquante millions, n'est-il pas également manifeste qu'une pièce au lieu de deux sera devenue le partage de chaque opération?

Cet argument appartient originairement à Locke; mais il le regarda comme applicable à un état de choses très-différent. De Locke, il passa à Hume, et de celui-ci à Paine: ces deux derniers l'ont établi à-peu-près dans les mêmes termes que ci-dessus; il sera beaucoup mieux compris toutefois en remontant à sa première autorité. L'argument de Locke consiste à dire en substance que les spéculations et le numéraire devraient concourir à s'accroître mutuellement et qu'on ne doit jamais les étendre ou les restreindre avec violence. Dans le développement de cette proposition on a de la peine à reconnaître le jugement et la pénétration ordinaires de cet écrivain. Le numéraire d'un pays, dit-il, devrait être assez considérable pour couvrir toutes ses opérations commerciales. Pour qu'il existe une juste proportion entre l'argent et

les spéculations d'un pays, la quantité du numéraire doit exactement être en rapport avec le nombre des opérations de commerce. « La couverture d'un lit, dit Locke d'une manière assez triviale, doit couvrir tous ceux qui y cherchent un abri et le repos ; diminuez-en les dimensions, et tous ceux que garantissaient ses extrémités se trouveront exposés au froid, et feront des efforts pour reprendre leur portion ; étendez-la au contraire, et chacun en aura une part plus considérable, à laquelle il donnera d'autant moins de valeur. Il en est de même des quantités en circulation dans le royaume : réduisez ces quantités, chacun s'efforcera de retirer sa portion pour ses propres opérations et le résultat sera une hausse considérable dans la valeur de l'argent ; augmentez cette quantité, au contraire, la portion de chacun sera augmentée, et la valeur de l'argent tombera dans la même proportion. »

Telles sont à-peu-près les formes bizarres de l'argument de ceux qui se plaignent d'une diminution considérable de notre numéraire et qui attribuent à cette circonstance la diminution des prix. Mais si nous admettons sans réserve le principe sur lequel toutefois on pour-

rait disputer, l'argument que nous venons de rapporter est vicieux et dans ses prémisses et dans sa conclusion. C'est une chose certaine que le numéraire en circulation dans le pays n'a pas subi la diminution alléguée par ces écrivains ; mais en regardant comme constant le fait de la réduction, la diminution des prix n'est pas une suite nécessaire de cette réduction. Supposons, par exemple, que le nombre des opérations commerciales et la quantité de l'argent en circulation aient subi une réduction simultanée, le même rapport n'existera-t-il pas entre le nombre de ces opérations et celui de ces pièces d'argent ? Par exemple, supposons que, dans le temps où le nombre des pièces d'argent a été réduit de cent millions à cinquante, le nombre des opérations commerciales l'a été de cinquante millions à vingt-cinq : cinquante millions de pièces réparties sur vingt-cinq millions d'opérations donneraient évidemment la même proportion (c'est-à-dire deux pièces d'argent pour chaque opération) que cent millions de pièces d'argent réparties sur cinquante millions d'opérations. Ici se manifeste donc le premier vice de l'argument, lequel tombe entièrement si on l'applique aux circonstances présentes. Il suppose effectivement

deux faits, l'un est manifestement faux et l'autre très-douteux. L'allégation fautive est celle que le nombre des opérations commerciales, c'est-à-dire le monopole dont nous avons joui pendant la guerre, notre commerce intérieur et les dépenses du gouvernement sont aujourd'hui les mêmes que pendant les années 1813, 1814 et 1815; et que, par conséquent, d'après les termes mêmes de nos adversaires, la même quantité d'opérations doit attirer à elle une quantité de numéraire considérablement réduite. L'allégation douteuse, et certainement très-douteuse, est que le numéraire ait été réduit autant que le prétendent ces écrivains.

La différence entre la thèse de Locke et celle des personnes qui professent les opinions ci-dessus établies, se fait remarquer facilement dans la position même de la question; elle se réduit, d'après Locke, à ceci: que si le nombre des opérations commerciales reste le même et que le nombre des pièces d'argent en circulation dans le pays diminue, la valeur de l'argent doit augmenter proportionnellement, puisqu'un nombre moindre de pièces d'argent doit être réparti sur un même nombre d'opérations, et par suite une plus petite portion d'argent doit être destinée à chaque opération commer-

ciale. On ne peut rien dire contre la justesse de cet argument, parce que sa conclusion est une conséquence nécessaire des prémisses. Cette conclusion se résume à ceci : que la valeur de l'argent augmentera si le nombre des opérations reste le même tandis que la quantité de l'argent diminue. Mais la question que nous examinons maintenant, est celle-ci : *Comme* le nombre des opérations commerciales reste le même, et *comme* le nombre des pièces d'argent a été diminué, la valeur de l'argent a augmenté proportionnellement et par suite le prix de tous les objets nécessaires à la vie s'est trouvé proportionnellement diminué. Cette conclusion est évidemment fautive, parce qu'elle est une conséquence de prémisses fausses, puisqu'elles supposent que les opérations, c'est-à-dire la masse générale des dépenses, restent les mêmes, et trois faits incontestables sont là pour garantir notre assertion : le premier, que les dépenses annuelles du Gouvernement ont été diminuées de trente millions au moins, qui, par conséquent, n'alimentent plus les travaux, ne sont plus comptés comme revenus des capitaux, et comme moyens d'employer une grande masse d'individus.

Le second, que l'accumulation considérable des produits dans les marchés a seule amené

une réduction dans les prix, et que cette réduction, d'après le prix courant des principaux articles manufacturés (pour ne rien dire ici des produits agricoles), excède certainement un tiers. Le troisième enfin, que notre monopole pendant la guerre, et sur-tout l'heureuse position dans laquelle se trouvait l'Angleterre devenue alors une sorte d'*emporium* général pour le commerce et les capitaux étrangers, ont cessé à la paix, et que par conséquent les affaires qui en étaient la suite ont été retranchées du nombre de nos opérations commerciales. En un mot, le véritable état de la question nous paraît se réduire à ceci : que si la quantité de l'argent en circulation s'est trouvée diminuée, elle ne l'a été que dans une juste proportion de la réduction opérée également dans les dépenses publiques par la cessation du monopole, et la réduction actuelle des prix, laquelle a été opérée par l'abondance des marchandises et non par la rareté de l'argent.

La fausseté de l'assertion de ces messieurs paraît sur-tout évidente lorsqu'on pense que tandis qu'il est notoire que la réduction du prix des objets nécessaires à la vie peut avoir deux causes principales, l'abondance des marchandises dans les marchés et la diminution des va-

leurs en circulation, ils ne craignent pas d'assurer que cette réduction n'a qu'une cause unique, et que cette cause est la diminution des espèces, lorsqu'il est manifeste pour tous, excepté pour eux, que cette surabondance de marchandises doit nécessairement exister actuellement, à cause de l'état où se trouvent et notre agriculture et nos manufactures. Ces messieurs, loin de se rendre à l'évidence des faits, aiment mieux alléguer malignement une cause dont tout semble contredire l'existence, et que méconnaissent unanimement tous les hommes habiles dans la partie. La thèse de M. Western et de tous les écrivains du même parti, est qu'il existe une trop petite quantité d'argent pour les besoins ordinaires de la vie, et que le blé est à bas prix, non parce que le blé est abondant, mais parce la valeur de l'argent est augmentée; que les banques provinciales ont réduit leur papier et cessé leurs opérations non parce que les fermiers n'ont plus de sûretés à leur donner, mais parce qu'elles n'ont plus d'argent à prêter; parce qu'en un mot elles peuvent, d'après le bill de M. Peel, être obligées à payer leur papier avec de l'or, tandis qu'il serait impossible de se procurer de l'or, même avec du crédit

et pour des valeurs réelles. Maintenant ne suffirait-il pas, pour répondre à cet argument, d'en appeler à un homme versé dans les opérations financières de la place de Londres? Demandez à tel financier si l'or a manqué pour les besoins ordinaires de la vie et pour les transactions diverses; s'il a manqué à la Banque d'Angleterre; s'il eût manqué aux banques provinciales tant en échange de valeurs réelles et de véritables sûretés: et il vous répondra que jamais l'or ne fut plus abondant qu'à l'époque actuelle, et que tous les corps commerçans, que tous les individus qui peuvent offrir des garanties, peuvent s'en procurer la quantité qu'ils désireront et au moment où ils la désireront; qu'à l'époque actuelle jamais on ne manque d'or en échange de billets, et que par conséquent (du moins pour ce qui regarde l'époque actuelle) il n'y a pas de motifs pour diminuer l'émission des billets, par la crainte d'éprouver des difficultés pour en obtenir le paiement en argent.

On trouve ici, en vérité, une singulière contradiction entre la conduite et le langage de ces gentlemens, tandis qu'un grand nombre d'entre eux se sont plaints si souvent des économistes et de l'application de leurs principes aux ques-

tions relatives à l'agriculture, ils adoptent la partie la plus obscure et la moins certaine de leur théorie. Si leur jugement n'eût point été troublé par l'adoption de tous ces lieux communs, ils comprendraient, de même que leurs pères, que les prix dépendent plus des spéculations de la place que des actes du Parlement; ils comprendraient que la rareté de l'argent dans certaines classes de la société peut provenir de deux causes : la première, que la classe dont il s'agit n'a que peu de choses ou rien du tout à donner en échange pour de l'argent; et la seconde, que l'argent lui-même n'existe pas maintenant. Si, imbus de cette vérité si simple, ils réfléchissaient sur l'état actuel des choses, il ne serait pas nécessaire de leur apprendre à laquelle de ces deux causes la diminution des prix, dans l'agriculture, doit être imputée.

Si ces messieurs avaient de même considéré la situation actuelle du blé dans les marchés, en ayant égard aux quantités demandées et fournies, il est certainement impossible que l'origine de cette baisse des prix eût échappé à leur intelligence : appelons donc un moment leur attention sur un court sommaire relatif à cet objet. Il arriva dans le port de Londres,

en 1819, trois cent mille quatre cent seize quarts de froment ; la quantité livrée aux marchés de cette cité fut, en 1820, de quatre cent mille, et en 1821 de cinq cent mille : les comptes ne sont pas faits pour 1822 ; mais en jugeant d'après les quantités livrées par semaine, nous pouvons garantir un excédant de cinquante mille quarts sur l'année précédente. L'approvisionnement des grands marchés des comtés, spécialement dans les districts du sud et du nord, a présenté la même échelle progressive d'accroissement. Ceci montre suffisamment, sans doute, que la baisse des prix est occasionnée par la surabondance des produits ; et il n'est pas besoin, comme on voit, d'avoir recours à cette supposition fallacieuse d'un numéraire réduit et resserré par des mesures violentes, pour s'expliquer, avec de la bonne foi et des connaissances pratiques dans la matière, pourquoi le froment devait être au prix courant de soixante-treize schellings le quart en 1819, de soixante-cinq en 1820, de quarante-cinq en 1821, et pourrait être ultérieurement amené à quarante dans le courant de l'année actuelle.

Mais il n'est pas vrai en fait que la circulation du pays ait été réduite autant qu'on le

prétend. Cette circulation, comme composé de papier et d'or, n'est pas actuellement moindre de plus que de quatre ou cinq pour cent qu'au plus haut période de l'émission des billets de banque. Ce fut au mois d'août 1817 qu'eut lieu l'émission la plus considérable qui ait jamais été faite de ces billets. A cette époque, ils atteignirent la somme énorme de trente millions neuf cent vingt mille trois cent soixante livres, en août de l'année suivante ils furent réduits à vingt-six millions six cent cinquante mille six cent dix livres, et en mars 1819 cette émission fut de nouveau réduite à vingt-quatre millions six cent dix mille six cent quatre-vingt livres.

Il est bon de rappeler, en passant, au lecteur qu'à l'époque où l'émission des billets de banque formait la somme de près de trente-un millions, le pays se trouvait dans la plus grande détresse: ses revenus avaient été diminués de près de dix pour cent, et chaque branche de notre commerce et de notre industrie était dans un état de crise.

A l'égard de cette partie de notre mise en circulation, qui consistait en billets des banques provinciales, l'émission varia considérablement pendant les années 1817, 1818 et 1819. Dans

le rapport fait à la chambre des Lords en 1819 sur la reprise des paiemens en argent, un état estimatif fut fait de l'émission de ces banques, et d'après des données aussi exactes qu'il était possible d'en obtenir, le résultat des recherches établit les faits suivans : en 1814, l'émission des banques provinciales se monta à vingt-deux millions sept cent neuf mille livres et l'émission de la Banque d'Angleterre fut de vingt-six millions neuf cent un mille livres. — En 1815, l'émission des premières fut de dix-neuf millions qui, réunis avec l'émission de la Banque d'Angleterre, produisirent un total de quarante-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille livres. — En 1816, l'émission des banques provinciales ne fut que de quinze millions quatre-vingt-seize mille livres, formant, avec les billets de la Banque d'Angleterre, un total de quarante-un millions six cent soixante-dix mille livres. — En 1817, l'émission combinée de ces deux sources de la circulation générale dépassa de très-peu quarante-quatre millions. — Dans l'année suivante, elle s'approcha de quarante-huit millions. — Dans l'année 1819, dont les comptes (relativement aux banques provinciales) ne sont pas aussi précis, les émissions réunies ne peuvent pas, d'après l'estima-

tion la plus probable, être élevées au-dessus de quarante-cinq millions cinq cent mille livres. Ces calculs sont fondés sur les documens émanés de l'administration du timbre, qui présente toujours une assez grande incertitude; mais le résultat de cet état général sera que le terme moyen des valeurs en circulation en Angleterre, consistant soit en billets de la Banque d'Angleterre et des autres banques du pays, de 1810 à 1819, les deux années comprises, a varié depuis quarante-deux millions environ jusqu'à près de quarante-huit, et qu'elle fut au plus haut en 1814 et au plus bas en 1816.

Pour ce qui est du montant des valeurs en circulation employées dans les transactions diverses du pays (quelle qu'en soit la nature), il est presque impossible de s'en former une juste idée.

L'accroissement considérable des affaires de ce pays dans toutes les branches de son commerce intérieur et de son agriculture; l'augmentation de ses exportations et de ses importations de cinquante-un millions, montant moyen des trois années antérieures à 1797, à quatre-vingt millions; montant moyen des trois dernières années; l'élévation des charges de la dette nationale de treize millions cinq cent

mille livres en 1797 à quarante-quatre millions en 1822, et le montant des taxes porté de seize à cinquante-cinq millions, pouvaient être regardés comme nécessitant une quantité plus considérable de valeurs dans la circulation. Il est toutefois manifeste que la somme de ces valeurs n'est pas essentiellement en proportion avec l'étendue de notre commerce intérieur et extérieur et l'accroissement de nos revenus. Un grand mouvement commercial et un crédit solidement établi, lesquels occasionnent invariablement une grande activité dans la circulation, permettront à la même quantité de ces valeurs de subvenir à un nombre beaucoup plus considérable de transactions ; et les modifications infinies du crédit auxquelles un tel état de choses donne naissance, ajoutées aux améliorations dans le transfert commercial et dans l'administration des banques, doivent nécessairement produire les mêmes résultats. Il doit évidemment aussi y avoir une grande différence entre le montant d'un numéraire consistant en papier seulement, et un numéraire dont une portion est du papier et la plus grande partie des espèces. C'est par ces circonstances (concourant probablement avec d'autres) que nous pouvons voir pourquoi les valeurs actuellement

en circulation suffisent à une masse d'affaires beaucoup plus considérable que la masse d'affaires de 1797, effectuées avec des valeurs presque aussi élevées.

Afin d'arriver à une juste estimation de nos valeurs mixtes actuellement en circulation, quelques observations sont ici nécessaires relativement à l'argent monnoyé en circulation avant les mesures restrictives. Otant cinq millions de l'état fait par le feu comte de Liverpool (état généralement regardé comme exagéré), les espèces monnoyées en circulation avant 1797 se monteraient à vingt-cinq millions. Ajoutez à ceci les billets de la Banque d'Angleterre dont l'émission se montait avant 1797 à dix millions et demi; ajoutez pareillement les billets des autres banques, y compris celles de l'Écosse, se montant à sept millions, et le résultat produira un total d'espèces monnoyées et de papier mis conjointement dans la circulation avant 1797, de quarante-deux millions, cinq cent mille livres offrant une différence, avec la plus haute émission de toutes les banques nationales, de cinq millions et demi. Mais prenant le taux moyen de l'émission que nous avons établie ci-dessus (entre quarante-deux et quarante-huit millions), la différence sera de deux millions et demi.

Ayant ainsi établi, d'après des bases aussi exactes qu'il est possible d'en obtenir, la circulation du pays lorsqu'elle consistait en or et en papier avant la restriction, et lorsqu'elle était presque entièrement composée de papier après la restriction, si nous envisageons l'état de notre circulation actuelle, nous verrons que le montant se trouve peu éloigné de ce qu'il était à son plus haut période. Sous ce point de vue, nos premières recherches doivent porter sur la quantité des pièces d'or dont le monnayage devait remplir le vide de l'émission de nos billets.

Depuis l'année 1817 jusqu'au 31 octobre de l'année qui vient de finir, le montant des monnaies d'or fabriquées et jetées dans la circulation est comme suit :

En 1817, il fut monnayé 4,275,337 l.

1818 2,862,375

1819 3,574

1820 949,516

1821 9,520,758

1822 4,796,087

Total 22,407,645

Les espèces en argent monnayé pendant la

même période (comprenant l'an. 1816) se montent à un peu moins de sept millions et demi : ainsi, en donnant au royaume, en monnaies d'or et d'argent, la somme énorme de trente millions, la fabrication, dans le court espace de cinq années présentera un total peu disproportionné avec la totalité des monnaies fabriquées depuis l'année 1760 (année de l'avènement du dernier roi à la couronne) jusqu'à l'époque des restrictions de la Banque ; à cette fabrication il faut ajouter une grande quantité d'or et d'argent en lingots, accumulée dans l'hôtel des monnaies ; à quoi nous devons également ajouter le trésor que possédait la Banque avant la nouvelle fabrication, et qui n'avait pas encore été envoyé à la monnaie pour être de nouveau fabriqué : les guinées frappées en 1813 ne sont point comprises dans les calculs ci-dessus.

Si tel est l'état de notre circulation métallique, ou du moins celui des moyens possibles de circulation, jetons maintenant un coup d'œil sur la situation actuelle de nos papiers courans, du moins autant qu'il est possible de la déterminer.

Depuis que la Banque d'Angleterre a payé ses billets en or, ses effets en circulation ont flotté entre seize et vingt millions ; en fé-

vrier 1822, les effets de la Banque en émission formaient un total de dix-neuf millions en papier et de huit millions en or (1). Quoique les directeurs aient réduit leurs effets en circulation, ils les ont dans le fait augmentés en prenant ensemble la circulation des papiers et de l'or, qui, à l'époque où fut passé le bill de M. Peel, n'excédait pas vingt-cinq millions.

Il est bien connu que le montant des émissions de la Banque est déterminé par les besoins de l'industrie et du commerce, il est donc satisfaisant d'apprendre que ces émissions augmentent dans ce moment. Deux causes ont contribué à cet accroissement : la première est l'avis publié par la Banque qu'au lieu de se borner à escompter comme autrefois les billets à deux mois, elle les escompterait dorénavant à trois, et qu'en outre elle transmettrait aux différentes provinces au moins une somme de

(1) Dans les débats relatifs aux espèces en circulation, à la chambre des Communes le 13 juin dernier, il a été constaté, par l'un des directeurs, que la Banque avait mis en circulation entre dix et onze millions de *sovereigns* : depuis cette époque, et la réduction du taux de l'escompte à quatre pour cent, la mise en circulation a considérablement augmenté.

trois mille livres sans aucun frais de transport, la seconde, c'est la dernière résolution des directeurs d'escompter à quatre pour cent.

En s'en rapportant à l'état des billets mis en circulation par la Banque, transmis chaque semaine au Conseil privé, on trouvera que le taux moyen pour l'année qui vient de finir excède huit millions en papier. Il est également certain, quoique cela ne soit pas compris dans les mêmes rapports, que les espèces mises en circulation par la Banque ont été de huit à neuf millions : ainsi le taux moyen des papiers et de l'or mis en circulation l'année dernière peut bien être fixé à vingt-sept millions, c'est-à-dire qu'il offre un excédant de deux millions sur le montant de leur total à l'époque où passa le bill de M. Peel.

Le montant du papier des banques provinciales est plus difficile à fixer. Sans doute il a beaucoup souffert du bas prix des productions agricoles. Le propriétaire et le fermier ont eu malheureusement plus d'occasions d'emprunter que d'avantages et de sécurités à offrir ; mais ce n'est cependant point là une raison de croire que la circulation de ces papiers ait diminué de plus d'un tiers. Dans les grandes provinces manufacturières d'Yorck, de Glowcester et de

Sommerset , la circulation s'est accrue pendant l'été et l'automne derniers ; au contraire , dans les districts agricoles, elle a baissé considérablement pour des motifs que chacun peut connaître et dont le détail serait inutile. Il est très-difficile de donner un exact aperçu de cette partie de nos effets circulans. Les rapports de l'administration du timbre fournissent à cet égard les seuls renseignemens satisfaisans, ils furent adoptés en 1819 dans les comités des lords et des communes, comme pouvant guider de la manière la plus sûre. Les comptes suivans jetteront donc quelque jour sur cette partie de notre circulation , ils suffisent à notre dessein , qui est l'appréciation des émissions comparatives.

N^o. I.

Montant des billets des banques provinciales fabriqués chaque année, depuis le 10 octobre 1816 jusqu'au 16 octobre 1818.

Billets qui n'excèdent point L. 1. 1 s.

1816. 2,181,938

1817. 2,953,920

1818. 3,875,725

9,011,573

Taux moyen des trois années de suite antérieures au bill de M. Peel. . 3,837,191

N^o. II.

Montant des billets des Banques provinciales fabriqués chaque année, depuis le 10 octobre 1818 jusqu'au 10 octobre 1821.

Billets qui n'excèdent pas L. 1. 1 s.

1819. 2,160,293

1820. 1,612,614

1821. 2,031,287

5,804,194

Taux moyen des trois années postérieures au bill de M. Peel. . 1,934,731

Il n'est pas nécessaire de suivre ces aperçus dans les diverses classes de billets mis en circulation par les Banques pour des sommes excédant une livre et un schelling. Les comptes sont déjà sur le bureau de la chambre des Communes, et l'émission comparative, suivie dans toutes les classes de ces billets; se trouvera correspondre à-peu-près au résultat qui précède; c'est-à-dire qu'en faisant la comparai-

son, et en formant un taux moyen des différentes dénominations des papiers dont il s'agit, on trouvera que leur circulation est d'un tiers moins considérable qu'elle ne l'était ordinairement avant le bill de M. Peel.

Dans le rapport du comité des lords en 1819, se trouve l'aperçu suivant des effets mis en circulation par les banques provinciales (et qui comprend la valeur totale de leurs billets), fondé sur les comptes rendus par les bureaux du timbre, et qui se trouvent ci-dessus.

1816.	15,096,000
1817.	15,898,000
1818.	20,507,000
	<hr/>
	51,501,000

Taux moyen des trois années antérieures au bill de M. Peel. . . 17,167,000

Si nous adoptons le même mode de calcul, mais sans fatiguer le lecteur par un détail de chiffres, on trouvera que la mise en circulation faite par les banques du pays pendant les trois années postérieures au bill de M. Peel, calculée au taux moyen, sera inférieure environ

d'un tiers au résultat établi par le comité des lords. En d'autres termes, le taux moyen des effets mis en circulation par les banques, pendant les trois années finissant au 10 octobre 1821, établi sur la base des comptes de l'administration du timbre, et en se réglant sur le mode de calcul du comité des lords, sera de onze millions quatre cent quarante-quatre mille six cent soixante-sept livres. Il faut encore ajouter à cela quelques espèces d'or qui circulaient avec ces papiers.

Aux émissions qui précèdent, nous devons joindre la circulation dans les pays où fleurissent les manufactures de coton, tels que Lancashire, Cheshire, Liverpool, Manchester et les grandes villes du nord-ouest de l'Angleterre, où cette circulation, évaluée de trois à quatre millions, est dans un état continuel d'échange et de mouvement, et où les salaires de l'ouvrier et les sommes au-dessous de cinq livres sont invariablement payés en or et en argent. Si nous ajoutons encore à cela la circulation moyenne des petits billets non imprimés, émis par les trois banques d'Écosse autorisées, qui ne sont point compris dans les comptes des bureaux du timbre, et qui paraissent, d'après les rapports

envoyés au Parlement, avoir éprouvé peu de déchet, le résultat présentera un taux moyen de quarante-trois millions, comme état actuel de notre circulation existante ; ce qui donnera dix millions d'espèces d'or qui se trouvent soit dans les caisses particulières, soit dans les coffres de la Banque, et qu'on pourra demander en échange de ses billets de modique somme.

Maintenant, si nous comparons cet état de choses au maximum de notre circulation en 1814, qui s'élevait à environ quarante-huit millions, on trouvera que la réduction qui existe aujourd'hui est d'environ dix pour cent ; mais si on le compare au taux moyen que nous avons ci-dessus calculé et qui est de quarante-cinq millions, on trouvera que la réduction n'excède guère quatre pour cent.

D'après ces principes, les ministres de Sa Majesté furent décidément d'avis que la baisse générale des valeurs ne pouvait être imputée que dans une très-petite proportion à la diminution de la quantité des effets circulans : ils furent encore plus fortement convaincus que si, dans le fait, la circulation se trouvait un peu réduite par la cessation de quelque petite branche de notre commerce (comme l'exportation

des produits coloniaux sur le Continent pendant la guerre) et diminuait certainement chaque jour de plus en plus par la réduction des dépenses du Gouvernement, cette diminution ne pouvait être imputée qu'à un degré minime aux effets du bill de M. Peel. En examinant les faits, ils y virent assez clair pour rendre compte des hauts prix antérieurs et de la dépréciation actuelle. Pendant la période des prix élevés, ils aperçurent deux causes de cette élévation agissant de concert et dans un haut degré, 1^o. une vaste agglomération de dépenses publiques, très-considérables chaque année, et augmentées encore tous les ans par le surcroît d'une nouvelle somme; en second lieu, des demandes immenses, et dans plusieurs articles de fournitures la possession du monopole, et un marché exclusif. Pendant les vingt-trois années que dura la guerre, ils virent que huit cent millions, aidant une consommation extraordinaire, avaient été versés dans le marché général de la communauté, et avaient de plus fourni des moyens d'existence à une grande quantité de consommateurs, en ayant mis aussi un plus grand nombre à même de consommer, et tous à même de consommer davantage. Ils virent qu'après l'anéantissement des marines fran-

çaise, espagnole et hollandaise, et le transport en Angleterre des capitaux et du commerce hollandais, produit de la révolution de ce dernier pays, nous possédions le privilège exclusif d'approvisionner le continent de l'Europe des produits coloniaux, et à un degré assez étendu la possession exclusive de plusieurs autres branches de commerce qui, auparavant, avaient particulièrement appartenu aux facteurs émigrés, français, espagnols et hollandais. Dans cette situation du commerce britannique, les ministres de Sa Majesté surent apprécier, en hommes expérimentés, la grande élévation des valeurs pendant la guerre, et comme l'action de ces causes explique suffisamment cette élévation des valeurs pendant la guerre, leur action est également satisfaisante, appliquée à la dépréciation de ces valeurs en temps de paix. En ce qui concerne l'agriculture, les manufactures, chaque branche d'industrie et l'emploi des capitaux, la base des fournitures fut établie de manière à répondre aux besoins annuels. Cette base élargie demeura la même alors que les demandes devenaient plus rares. Il en résulta nécessairement un marché trop abondamment muni et des événemens politiques résulta aussi une réduction générale du prix des marchan-

dises, la réduction des fournitures de guerre dans la proportion convenable à un établissement de paix, et par suite la cessation de ces grandes spéculations auxquelles avaient jusqu'alors participé toutes les classes de la communauté.

Une troisième cause non moins puissante fut peut-être la capitalisation ou l'amortissement de cette grande portion de monnaies circulantes que les capitalistes, pendant la guerre, avaient été dans l'habitude de prêter au Gouvernement, et que le Gouvernement avait distribuées aux entrepreneurs, aux constructeurs de vaisseaux, aux chantiers, aux fournisseurs d'armes et d'habits. Dans toutes ces causes et d'autres également patentes, mais qu'il est inutile de rapporter, les ministres de Sa Majesté virent l'explication suffisante de l'élévation des prix pendant la guerre et de leur réduction depuis la paix, sans avoir besoin de recourir aux résultats du bill de M. Peel.

Mais quels qu'aient pu être les résultats de ce bill, les ministres de Sa Majesté n'auraient pu s'empêcher de voir que la circulation du royaume, et particulièrement dans les provinces, pendant la longue période de la suspension des paiemens, en argent avait pris un

nouveau caractère. Comme une circulation d'effets de mince valeur était devenue nécessaire et que les moyens d'y subvenir avaient été, en quelque sorte, entravés par la diminution proportionnelle de l'usage des espèces d'or, les banques avaient vu promptement qu'il convenait de former la plus grande partie de leurs effets circulans, de billets d'une livre ou d'une guinée. Peut-être que les quatre cinquièmes de tout le capital des banques furent mis en circulation au moyen de billets de cette dénomination. Une loi pour retirer ces billets et prohiber leur émission ultérieure, eût été équivalente à la prohibition de ces banques, et eût, pour long-temps, singulièrement compromis la circulation de quelques-unes des provinces manufacturières.

C'est dans cette vue que les ministres recoururent à la première mesure pour aider la circulation, le nouvel acte ayant pour objet de continuer pendant dix ans l'émission des billets d'une petite valeur; le but de cet acte ne fut pas, comme l'ont ridiculement avancé des écrivains populaires, de neutraliser indirectement les effets du bill de M. Peel. Les ministres n'ont pas été assez inconséquens pour attaquer d'une manière indirecte, par un

acte du Parlement, une mesure à laquelle ils avaient prêté l'appui direct d'un autre acte. Un des objets de la mesure fut de tirer une classe particulière d'individus des embarras où l'avait mise la longue suspension de paiement en argent ; le second objet fut de faciliter la circulation , qui sans doute aurait été entravée si les banquiers avaient été, comme sous l'empire de l'acte du Parlement existant alors , contraints d'aviser aux moyens de payer leurs petits billets dans les deux ans. Les ministres en effet avaient si peu l'intention de s'immiscer dans les résultats du bill de M. Peel, que quoiqu'il eût été proposé d'ajouter à cette mesure que les banquiers ne seraient pas obligés de solder leurs effets en espèces monnoyées, et quoique les ministres eussent adhéré d'abord à cette modification, ils la retirèrent immédiatement, dès qu'ils virent que cette concession serait, par une interprétation forcée, présentée comme une intention de leur part de se mêler des paiemens en argent. Là-dessus les ministres de Sa Majesté furent unanimement d'avis que la foi publique, comme le bien général, exigeaient la reprise des paiemens en argent, et que la circulation du papier du royaume ne serait jamais fixée sur une base solide, tant

que l'on n'aurait point pleinement et franchement ce contrôle naturel pour prévenir les émissions excessives.

Une mesure subséquente tendant à l'exécution du même dessein, fut l'institution des banques mutuelles. Cette mesure avait deux objets : le premier d'aider la circulation, le second de pourvoir graduellement à consolider sa garantie. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut plus mettre en discussion si le papier-monnaie est absolument nécessaire à la conservation du commerce de notre pays : c'est donc une mesure politique que de l'encourager et de la maintenir ; mais la nature de cette monnaie et la distance possible qui sépare ceux qui la mettent en circulation, de ceux qui la reçoivent, font nécessairement naître un inconvénient particulier, c'est qu'elle est souvent émise sur un capital imaginaire, et qu'elle n'est point représentée par une valeur correspondante en la possession du banquier : de là, la grande facilité de commettre des fraudes pour des sommes considérables, une vaste latitude à la friponnerie et la diminution de la confiance publique chez un grand nombre d'individus. En pareilles circonstances, si c'est le devoir d'un gouvernement d'encou-

rager le papier-monnaie sous le rapport de son utilité pour l'industrie et le commerce, il est également de son devoir d'entraver les facilités particulières qu'offre ce papier pour commettre des fraudes importantes et funestes. Maintenant il semble qu'il n'y a guère que deux moyens bien efficaces pour prévenir ces abus : le premier est d'exiger quelque dépôt ou engagement de capitaux ou immeubles qui pourraient au moins indemniser le public jusqu'à un certain point ; le second c'est d'instituer ou d'encourager de pareilles sociétés et compagnies, pour qu'elles approchent le plus possible du caractère de notre propre Banque autorisée. Les ministres ont souvent essayé d'atteindre le but par le premier de ces moyens, mais ils ont jusqu'à présent rencontré des obstacles insurmontables. Pourquoi, a-t-on dit, intervenir plutôt dans une branche de commerce que dans une autre ? Pourquoi ne pas laisser le public prendre lui-même ses précautions ? Pourquoi paralyser nos profits en exigeant le dépôt de ce capital, sur l'actif emploi duquel ces profits reposent uniquement ? Quoiqu'il soit aisé de répondre à ces questions, il est plus aisé de réduire au silence que de satisfaire les nombreux individus qu'elles intéressent : ce pre-

mier moyen ayant manqué, les ministres de Sa Majesté se décidèrent à recourir au second. Tel fut le principe de cette mesure.

Le troisième procédé qui concourait à l'exécution du même plan général, fut la recommandation des ministres à la Banque de réduire le taux de son escompte. Il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup sur l'explication de ce point. Quand la Banque engagea le Gouvernement à lui solder les dix millions de dette avant d'en venir à la reprise des paiemens en argent, les directeurs accompagnèrent cette demande d'une sorte de promesse et d'engagement que, si la circulation du pays souffrait le moins du monde de cette mesure, la Banque l'assisterait en escomptant pour le public à un plus bas intérêt. Au commencement de la dernière session du Parlement, les ministres de Sa Majesté jugèrent que la situation du numéraire sur la place et l'abondance notoire de l'argent imposaient à la Banque l'obligation de justifier cette promesse. Ils n'hésitèrent point à exprimer cette opinion, et les directeurs de la Banque à la fin en firent la règle de leur conduite. Toutes ces mesures partirent du même principe. Les ministres ne croyaient pas, il est vrai, que la circulation du pays eût été réduite au point qu'ils l'avan-

çaient; ils ne croyaient pas que la portion de réduction qui existait actuellement, dût être imputée au bill de M. Peel; mais ils n'ont pas besoin d'être informés qu'une rapide et active circulation est nécessaire au bien-être et à la vie du commerce et de l'industrie, et dans cette conviction, ils ne ralentirent jamais leurs efforts pour maintenir et augmenter notre circulation générale. Il n'y a point du tout de contradiction entre cette espèce de mesures et l'objet du bill de M. Peel. L'objet de ce bill n'est pas de réduire la circulation, mais de lui donner de la sûreté et de l'établir sur une base solide; l'objet des mesures dont nous venons de parler était d'augmenter la circulation, mais toujours sans perdre de vue les paiemens en argent; les petits effets, les banques mutuelles et l'augmentation des escomptes étant abandonnés à toutes les conséquences du bill de M. Peel. Tant est fausse et mensongère l'assertion que les ministres agissent tortueusement et injustement avec le public, et détruisent par un genre de mesures ce qu'ils avaient préalablement établi par une autre. Ils facilitent et encouragent les progrès de la circulation, parce que de tels progrès ravivent le commerce et l'industrie. Ils firent passer le bill de M. Peel; et ils s'y tien-

ment, parce que, quel que fût le montant de la circulation, il était nécessaire de la rétablir sur ses bases naturelles et de lui rendre sa seule et meilleure garantie contre une émission dangereuse par son excès, la conversion en billon.

La quatrième mesure pour l'accomplissement du même objet, est la commission d'emprunter pour deux millions de billets de l'échiquier pour travaux publics. Il est inutile d'entrer dans aucun détail sur cet objet; son utilité et même sa nécessité sont généralement reconnues. Il est notoire pour tout observateur que la réduction des entreprises publiques a mis hors d'emploi une foule d'ouvriers, et que l'agriculture et les manufactures, dans leur situation actuelle, sont incapables de recevoir et d'absorber une pareille augmentation de bras. L'encouragement des travaux publics est le seul moyen de soulagement que le Gouvernement ait à sa disposition. Il est au pouvoir du Gouvernement de prêter où il ne peut donner, et de prêter à un intérêt inférieur à celui que pourraient prendre des particuliers, parce qu'étant capable d'emprunter à un moindre taux, au moyen de la supériorité de son propre crédit, il peut prêter de même sans éprouver aucune perte. C'est là le principe général des em-

commodités de l'État par des emprunts publics.

prunts du Gouvernement. Ils peuvent être faits à un moindre intérêt pour des sommes plus fortes et à plus longs termes. Telles sont les circonstances qui déterminent leur usage pour les capitalistes.

Quant au mode d'emprunt et à ses effets, il est presque inutile d'ajouter qu'un emprunt, au moyen de billets de l'échiquier, est, sous tous les rapports, équivalent à la totalité de leur montant dans la circulation actuelle du pays. Ces billets peuvent être de suite convertis en argent, en les vendant sur la place, et leur valeur actuelle, qui est précisément leur valeur nominale, prouve la facilité avec laquelle peut s'opérer cette conversion. En effet, ces billets, de cinq cents ou de cinq mille livres, ou de toute autre somme, ne sont que des promesses du Gouvernement ayant cours dans chaque place, et susceptibles d'être à l'instant échangées dans chaque maison de banque : ainsi, une émission de deux millions est, dans le fait, deux millions ajoutés à la circulation flottante du pays, les billets étant achetés et escomptés par des capitalistes, et leur montant employé comme capital flottant par les principaux intéressés dans les travaux publics. C'est pourquoi l'émission dont il s'agit remplit évidemment deux objets, celui d'employer une grande quantité d'hommes

sans ouvrage, et celui de faciliter la circulation du capital du pays.

La cinquième mesure qui, en point de fait, a aussi concouru à activer la circulation du pays, fut le paiement des propriétaires des cinq pour cent, qui n'avaient pas la même confiance que les autres. On ne peut douter que ces propriétaires n'eussent préféré un autre mode de paiement, et que plusieurs d'entre eux ne suspendissent leur consentement dans l'attente de quelque offre de cette nature; mais les ministres étaient résolus d'exécuter leur première promesse à la lettre, et ceux qui refusaient ont été payés en conséquence par une avance faite par la Banque.

Telles ont été les mesures financières de l'année qui vient de s'écouler, et tels ont été leurs objets divers. Le but général des ministres dans l'ensemble de ces mesures fut d'accorder au pays les secours requis par les circonstances, au moyen de la remise des taxes, sans altérer le crédit public en affaiblissant le fonds d'amortissement; et par des mesures pour faciliter la circulation, de maintenir et d'augmenter, s'il était possible, la masse du capital en circulation dans le royaume sans contrarier les effets du bill de M. Peel. Le désir uniforme des ministres

et leurs efforts journaliers ont été, autant que cela pouvait être d'accord avec les résultats de ce bill et notamment la reprise des paiemens en argent, d'augmenter les valeurs en circulation; car ils étaient persuadés, comme leurs adversaires, que la véritable richesse d'un Etat ne réside pas dans son trésor, mais dans la masse de sa circulation; ne réside pas dans la quotité de ses fonds morts, mais dans l'activité, le mouvement et la diffusion de ses capitaux: mais dans tous les temps, et à présent plus que jamais, ils ont été et sont invariablement attachés à l'opinion que le retour aux paiemens en argent est nécessaire à la solidité commune de la fortune publique et privée, et que ce retour est maintenant le premier et l'objet le plus direct que doit avoir en vue l'administration. Comme ils ne reconnurent jamais la dépréciation de l'argent dans le royaume (jusqu'au montant affirmé) pendant la guerre, ils se refusent aussi à admettre la proposition corrélatrice, que depuis la paix et le bill de M. Peel il y a eu un accroissement proportionné de trente ou quarante pour cent dans le taux de l'argent. Ils ne peuvent voir nul e part de preuve de cette proposition, et ils croient au contraire qu'on peut reconnaître dans toutes les branches de notre commerce et

de notre industrie des preuves directes du contraire : si l'argent est comparé aux marchandises, la même somme vaudra une plus forte portion que pendant la guerre ; mais comme ce résultat peut indifféremment provenir de deux causes, la vilité ou la cherté de l'argent, le simple fait lui-même n'est nullement concluant ; il laisse, à cet égard, la question au même point, ou plutôt il transporte celui qui l'examine au second point de sa recherche, c'est-à-dire si cette vilité des marchandises doit être nécessairement rapportée à la cherté de l'argent, ou si elle n'est pas beaucoup plus naturellement expliquée par la surabondance manifeste des produits dans les marchés. Les ministres sont décidément de cette dernière opinion, et ils se sentent confirmés dans leur conviction en voyant que tous les hommes qui ont des connaissances pratiques la partagent ; ils y sont encore confirmés, et spécialement pour ce qui regarde les produits agricoles ; en observant que dans tous les royaumes de l'Europe la même cause rend compte des mêmes résultats ; ils ne font aucun doute que quelque réduction n'ait eu lieu dans la quantité du numéraire en circulation ; mais ils pensent qu'une telle réduction est suffisamment expliquée par la cessation des dé-

penses de la guerre ; et comme les affaires du royaume et le numéraire du royaume ont subi concurremment une réduction, ils ne voient point qu'il y ait une conséquence nécessaire à ce qu'un accroissement dans la valeur de l'argent ait dû résulter de ce que sa quantité avait été ainsi rendue insuffisante ; en même temps, connaissant le prix d'une abondante circulation d'argent, tandis que cet argent est fixé sur une base convenable, ils n'ont rien oublié pour encourager et maintenir la circulation, et pour employer le crédit du Gouvernement à stimuler le travail et avancer les capitaux pour toutes les spéculations raisonnables d'un caractère public.

Nous avons maintenant terminé la première partie de notre sujet, cette revue des mesures financières de l'année et du système auquel elles se rattachent ; nous procédons maintenant à l'examen de ce qui reste sur cet article, c'est-à-dire à un coup d'œil sur l'intégrité des ressources nationales, leur état à l'époque actuelle, et les espérances qu'on peut raisonnablement lire dans l'avenir.

En considérant l'état actuel des ressources du pays, l'ordre le plus naturel est de suivre les sources de production : ce sont le commerce, la navigation, les manufactures, le commerce in-

térieur et la consommation intérieure, en tant qu'elle se rapporte à la situation des revenus publics et comme produisant la preuve que les moyens généraux de consommation sont intacts. Un rapide aperçu de ces diverses branches présentera le sujet sous son véritable point de vue, et offrira les résultats les plus satisfaisans.

RESSOURCES NATIONALES.

IL est naturel de placer à la tête de nos ressources nationales notre commerce intérieur et étranger. Si nous envisageons en masse nos importations et nos exportations, nous voyons qu'elles sont susceptibles d'une double division; on peut avec un égal avantage les distribuer d'après l'importance des divers articles ou dans l'ordre successif des différens pays. Si nous suivons la première méthode, nos importations se rapportent à trois branches principales : 1^o. aux produits de nos manufactures; 2^o. aux objets de notre commerce extérieur; 3^o. aux objets d'importation nécessaires à notre consommation journalière : si au contraire nous suivons l'ordre des pays, les principales branches de notre commerce seront nos opérations avec la Russie et le nord de l'Europe, avec l'Allemagne y compris la Prusse et la Hollande, avec la France, avec l'Espagne, avec le Portugal et le Brésil, avec les Indes orientales et la Chine, avec les contrées orientales au-delà du cap de Bonne-Espérance, avec les Etats-Unis et aussi

avec les Indes occidentales anglaises et les colonies de l'Amérique septentrionale, quelle que soit la méthode que nous adoptons, nous arriverons toujours au même résultat. Il paraîtra hors de doute que le commerce général et particulier du pays s'est considérablement augmenté et présente de mois en mois et d'année en année des progrès qui garantissent les prospérités de l'avenir. L'accroissement du commerce n'est, en dernière analyse, que l'accroissement de la richesse nationale; il est suivi de cette heureuse activité de la circulation qui procure des fonds au travail et à l'industrie de toutes les classes. Ce serait connaître bien peu la vraie nature et les effets ordinaires du commerce, que de les considérer comme un objet indifférent à toutes autres personnes qu'aux négocians; ce n'est que par un commerce actif que la circulation des espèces peut être maintenue et augmentée, et que l'accroissement des demandes peut élever le prix des produits de l'agriculture. C'est en vain qu'un état posséderait une nombreuse et croissante population, si cette population n'avait les ressources du commerce; car la masse du peuple ne peut être soutenue que par le rapport existant entre les demandes et les produits de son travail dans un Etat commercial.

florissant. La prospérité du commerce est donc aussi importante pour les intérêts agricoles que pour la classe marchande, et constitue en fait les plus chères espérances des fermiers et des propriétaires : dans l'état actuel de dépréciation de leurs produits, l'accroissement annuel de notre population absorberait bientôt les produits annuels de notre territoire, si tout le monde pouvait vivre dans l'abondance; mais ce n'est que par un commerce actif que le grand nombre de nos agriculteurs, qui s'accroît annuellement avec notre population, peut trouver des moyens de subsister : plus il y a de commerce, plus il y a d'encouragement au travail; plus les ouvriers sont nombreux, plus il y a de demandes aux marchés pour la subsistance, et de ces sortes de demandes qui seules font valoir les denrées, sur-tout celles des personnes qui peuvent payer ce qu'elles demandent. Sans ces moyens de paiement, c'est une circonstance admissible, un fait vérifié dans un pays voisin, qu'il peut à-la-fois exister trop de bouches et trop de denrées, excès de population et excès de revenus. La population peut être excessive en ce qui regarde les demandes de travail, et les produits excessifs en ce qui regarde les moyens des acheteurs: telle est l'importance de

l'état de notre commerce pour toutes les classes de la société et plus spécialement encore pour celle des propriétaires et des fermiers.

Encore une observation avant d'entrer dans l'examen détaillé de l'état actuel de notre commerce. Pendant que quelques écrivains affectent de ravalier notre commerce et de le représenter comme totalement insignifiant en comparaison de notre agriculture, d'autres paraissent tomber dans une erreur contraire; et quand ils regardent avec justice notre commerce comme le soutien de nos marchés, ils imputent tous les malheurs des temps à la diminution de nos relations. D'après ces personnes, notre détresse dépend en grande partie de la diminution de notre commerce par la perte de notre monopole pendant la guerre et la reprise par les nations étrangères de ces branches de commerce et d'industrie qui pendant tout le temps de la guerre et l'occupation de leur territoire étaient en notre possession.

Examinons en peu de mots la justesse de cette assertion.

Comme c'est une question de chiffres, elle peut être examinée et établie brièvement.

L'état extrait des rapports imprimés par ordre du parlement est comme suit :

*Exportations générales de la Grande-Bretagne,
établies d'après les registres officiels des
douanes.*

Terme moyen des exportations annuelles pendant les neuf années de la première guerre, c'est-à-dire depuis le commencement de 1793 jusqu'en 1812. 30,760,000 liv.

Terme moyen des exportations annuelles pendant dix ans de la seconde guerre, de 1803 à 1812, l'un et l'autre inclus, sans y comprendre 1813, dont les états furent consumés par les flammes, et considérant 1802 comme une année de paix. 42,145,000 liv.

Maintenant si nous comparons ce tableau de nos exportations pendant la guerre avec ceux qui ont été présentés au Parlement pour les sept années de paix, nous trouverons qu'il y a eu un accroissement considérable depuis 1814.

Terme moyen des exportations annuelles de la Grande-Bretagne, d'après les tableaux officiels pour les sept années de 1815 à 1822. 53,922,000 liv.

On voit donc que notre commerce extérieur n'a pas été moins prospère pendant la paix que pendant la guerre ; on ne peut nier, à la vérité, que nous ayons perdu à la paix quelques branches de commerce que nous possédions pendant la guerre. Par exemple, nos ports ont cessé à cette époque de devenir le dépôt privilégié des marchandises coloniales ; la Russie et l'Allemagne ont appris à tirer de chez eux des articles bruts et manufacturés que nous leur fournissions presque entièrement pendant la guerre : c'est une chose certaine ; mais il est également certain que notre commerce général a reçu un tel accroissement que ces retranchemens se trouvent plus que compensés , et que les états officiels précités présentent , pendant la paix, un résultat excédant de près d'un quart celui des années de guerre.

Mais poursuivons l'objet qui nous occupe plus particulièrement. Nos principales importations se composent de matières brutes et d'articles manufacturés , le lin, le chanvre, la laine, la soie brute et tordue, et le coton. Maintenant pour tous ces objets d'importation l'année 1822 qui vient de s'écouler, présente un accroissement considérable. Pendant l'année finissant au mois de janvier 1821, la valeur

officielle des lins bruts destinés à alimenter nos manufactures de toiles, fut de sept cent soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-huit livres : cette valeur excéda, dans l'année finissant en janvier 1822, un million treize mille cent quarante-sept; et l'on verra probablement, lorsque les états de l'année finissant en janvier 1823 seront rendus publics, que cette somme se sera élevée jusqu'à un million deux cent cinquante mille livres; les importations des soies brutes, qui n'étaient en 1820 que de six cent vingt-un mille trois cent quatre-vingt-quatre livres, se sont élevées en 1822 à neuf cent trente-cinq mille livres, et passera un million dans l'année finissant au mois de janvier 1823; la valeur officielle des soies ouvrées qui, en 1820 était de trois cent quarante-cinq mille cent soixante-quinze livres, s'éleva en 1821 à trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quarante-sept livres, et en 1822 à quatre cent six mille huit cent sept livres; l'importation excessive des cotons fut en 1820 de près de cinq millions, diminua un peu en 1821, mais pour l'année qui vient de s'écouler, il est à présumer que cette importation remontera à la même valeur; pour les laines, dont la plus belle qualité fournit un si grand aliment à nos manufactures, il en fut importé

en 1821 pour une valeur de trois cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze livres, et cette importation s'éleva l'année suivante à six cent soixante-onze mille sept cent cinquante-quatre livres. Lorsque les états seront publiés, au mois de janvier 1823, nous ne craignons pas d'avancer qu'ils présenteront une augmentation considérable, même sur le montant de la dernière année. Les importations de Saxe et d'Espagne dans les ports de Londres et de Bristol pendant l'hiver et l'automne passés, ont fourni une quantité extraordinaire de laines : aussi l'activité de nos manufactures en laines a été au-delà de tout exemple.

Le tableau de nos importations coloniales présente un résultat également favorable. En 1821, la valeur officielle de nos importations en sucre fut de cinq millions sept cent cinquante-deux mille six cent soixante-huit livres, cette valeur s'éleva en 1822 à cinq millions sept cent trente-huit mille sept cent trente-sept livres ; la valeur officielle de l'importation en rhum fut en 1821 de six cent dix-sept mille deux cent quarante-cinq livres, et en 1822 de six cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-une livres ; en 1820 la valeur du thé exporté fut de deux millions trois cent soixante-quinze

mille livres, et s'éleva en 1821 à trois millions quatorze mille livres, cette même valeur fut en 1822 de trois millions soixante - treize mille cent dix livres. Tel est l'état général de nos importations, celui de nos exportations est également satisfaisant. De même que les principaux articles d'importations consistent en matières premières destinées à alimenter nos manufactures, de même nos exportations principales consistent dans ces mêmes matières manufacturées. Les principaux objets sortant de nos manufactures sont des cotons (ce qui comprend les étoffes et le coton tordu et filé) les laines, les toiles, les soies, la quincaillerie et la coutellerie, le fer et l'acier, le cuivre et le bronze; on peut encore y ajouter nos glaces, nos poteries et nos sucres raffinés. Tous ces articles, sans exception, sont dans l'état le plus prospère. La valeur de nos exportations en coton manufacturé fut pour 1820 en chiffres ronds de seize millions six cent mille livres, en 1821 de vingt millions cinq cent mille livres, en 1822 de vingt-un millions six cent trente-neuf mille livres; ce qui donne un excédant de cinq millions sur le montant des mêmes exportations en 1816, et d'un demi million sur l'année précédente. On doit, sur ces objets, avoir deux

choses toujours présentes à l'esprit : la première, que la valeur de nos cotons exportés excède la moitié du montant total des exportations provenant des manufactures anglaises ; la seconde, que la valeur moyenne de ces mêmes exportations pendant la guerre ne dépassa jamais dix-huit millions. Leur montant pour l'époque actuelle excède donc de près d'un quart celui des années de guerre, tant est fondée l'assertion que la paix a généralement diminué notre commerce !

L'exportation de nos articles en laine a également éprouvé un accroissement. La valeur officielle de cette branche d'exportation fut en 1821 de quatre millions trois cent mille livres, et s'éleva en 1822 à cinq millions cinq cent mille livres ; ce qui donne un accroissement d'environ un million deux cent mille livres, ou d'un quart de la totalité. Nos manufactures de toiles fournirent en 1820 à l'exportation une valeur officielle d'un million cinq cent quarante-sept mille livres, et d'un million neuf cent trente-cinq mille livres en 1821. Cette même exportation s'éleva en 1822 à deux millions trois cent mille livres. L'exportation de nos soieries fut en 1821 de quatre cent dix-huit mille livres, et de cent trente-six mille livres en 1822.

Le fer et l'acier sont l'objet d'une exportation également croissante : leur montant fut en 1820 de neuf cent soixante mille livres, d'un million vingt-cinq mille livres en 1821, et d'un million cinquante-neuf mille livres en 1822. Les produits de nos manufactures de glaces, de poterie, de cuivre et de bronze, ainsi que plusieurs autres objets moins importants, présentent un accroissement égal sur les années précédentes. En 1820, la valeur officielle des objets de ces fabrications anglaises exportés fut de près de trente-trois millions; en 1821 de trente-sept millions huit cent dix-huit mille livres; en 1822, ce même montant fut de quarante millions cent quatre-vingt-quatorze mille livres. Dans un seul article (pour ne pas entrer dans des détails fastidieux), le sucre raffiné, la valeur de notre exportation en 1820 fut d'un million quatre cent mille livres; en 1821 d'un million huit cent mille livres; et en 1822 d'un million sept cent mille livres. Tel est l'état général de nos exportations.

Si nous suivons l'ordre des pays, la situation actuelle de notre commerce nous conduira à deux conclusions importantes : la première, que la demande des articles des manufactures anglaises augmente par tout; la seconde,

que cet accroissement est fondé sur des circonstances qui défient la rivalité des fabricans étrangers.

En 1820, la valeur officielle des importations russes dans la Grande-Bretagne fut de deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille livres; en 1821, cette valeur officielle fut de deux millions cinq cent mille livres (1). En 1820, le montant des exportations des articles des manufactures anglaises pour la Russie fut d'un million six cent mille livres, et le même montant, de deux millions cinq cent mille livres en 1821. En 1820, la valeur de nos importations pour les Etats-Unis fut de deux millions six cent mille livres, et la même fut de trois millions six cent mille livres en 1821. En 1821, la valeur de nos exportations pour les Etats-

(1) Nous prenons ici pour point de comparaison l'année 1821, et non 1822; notre exportation fut plus considérable, à dire vrai, pendant la dernière année que pendant la première; mais les tableaux pour 1821 ont été mis sous les yeux des membres des Communes, et par conséquent l'exactitude de nos assertions ne peut être mise en doute, comme il pourrait arriver si nous avions choisi l'année 1822, dont les états n'ont pas encore reçu la même officialité.

Unis, fut de trois millions huit cent mille livres; dans l'année qui vient de finir, ce même montant, conformément aux comptes des États-Unis, excéderait de beaucoup cinq millions.

Les rapports officiels américains, publiés à Washington dans l'automne de 1822, constatent que la valeur totale des importations aux États-Unis se monte à soixante-deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-quatre dollars, dont environ trente millions ont été importés de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Plus de vingt-cinq millions sont établis comme importation de la Grande-Bretagne et de l'Écasse, y compris Gibraltar, tandis que le total des importations de la France dans le même pays, ainsi que de ses colonies, ne s'élève qu'à cinq millions neuf cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt un dollars. En 1820, la valeur de nos importations de l'Allemagne, comprenant sous cette dénomination la Prusse, la Hollande et la Belgique, fut d'un million neuf cent cinquante-un mille sept cent cinquante-trois livres; en 1821, la même valeur officielle dépassa deux millions quinze mille livres. En 1820, la valeur officielle de nos exportations en Allemagne fut de six millions neuf cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix livres;

en 1821, le montant des mêmes exportations fut de neuf millions cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-trois livres ; ce qui forme un accroissement, dans l'exportation des produits manufacturés anglais, de plus de deux millions. En 1820, nos importations des Indes orientales et de la Chine furent de sept millions cinq cent trente-sept mille livres ; en 1821, le montant officiel fut de sept millions cinq cent soixante-deux mille livres. En 1820, le montant des objets manufacturés, exportés dans les mêmes contrées, fut d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille livres ; en 1821, le même montant officiel fut de deux millions neuf cent soixante-dix-huit mille livres. En 1820, nos importations du Brésil se montèrent à neuf cent cinquante-deux mille livres ; en 1821, à un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille livres. En 1820, les exportations pour le Brésil furent d'un million huit cent soixante-quatre mille livres et de deux millions deux cent trente-deux mille livres l'année suivante.

Il serait fastidieux de poursuivre la comparaison au travers de tous les royaumes de l'Europe et de l'Asie avec lesquels nous trafiquons. Il suffit de dire que notre commerce avec tous présente le même état d'accroissement ; et jus-

tifie l'espoir que nous avons que cette augmentation de nos exportations et ce développement de notre industrie apporteront graduellement remède à la détresse de notre agriculture. Nous ne devons pas omettre toutefois de signaler l'état prospère de notre commerce avec les colonies espagnoles ou autres contrées, non compris le Brésil, du continent de l'Amérique méridionale; en 1820 l'exportation de nos objets manufacturés s'y éleva jusqu'à une valeur de quatre cent huit mille sept cent quarante-cinq livres seulement, et cette valeur fut plus que doublée en 1821. Lorsque les comptes seront dressés pour l'année qui se termine au 5 janvier 1823, on verra qu'un nouvel accroissement très-considérable aura été obtenu sur le dernier montant.

Notre navigation, qui est la juste mesure de notre commerce, et qui suit nécessairement toutes ses variations, est dans le même état de prospérité : si d'une part, en effet, les besoins du service de transport pendant la guerre fournirent un aliment plus considérable que les demandes ordinaires pendant la paix, notre commerce, de l'autre, s'élevant beaucoup au-delà du montant moyen des années de guerre, non-seulement a rétabli la balance, mais même amené un accrois-

sement annuel dans les constructions maritimes.

Notre navigation dut nécessairement se ressentir pendant la guerre des caractères même de cette guerre, et comme celle-ci était la plus diverse dans laquelle le pays ait jamais été engagé, et qu'elle comprenait les opérations les plus étendues et sur terre et sur mer, notre commerce maritime s'étendait dans la même proportion. L'entretien de nos armées en Espagne et en Portugal, de nos garnisons dans toutes les îles des Indes occidentales, de nos flottes dans la Méditerranée et dans l'Océan atlantique; des forces considérables tant navales que militaires que nous avions dans nos colonies américaines, étendit nécessairement le service de transport, et encouragea la construction de vaisseaux qui furent particulièrement destinés à cet emploi. De là, sans doute, un tonnage beaucoup plus considérable, et une construction de vaisseaux requis pour les besoins de la guerre, et principalement destinés à ce service; mais en dépit de ces circonstances et de la prohibition des blés étrangers (dont l'importation, avant 1819, a constamment employé une grande quantité de nos petits navires), le montant moyen du tonnage de paix excède encore le tonnage des années de guerre. Le nombre moyen

de vaisseaux construits annuellement pendant les trois années dernières de guerre fut de sept cent soixante-dix. Le même nombre pour les années 1820, 1821 et 1822 est d'environ neuf cents. Le montant moyen du tonnage des vaisseaux enregistrés pendant les momens les plus brillans des années de guerre fut de deux millions quatre cent mille tonneaux, et le même pour 1819, 1820 et 1821, approche de deux millions six cent mille tonneaux. Le tonnage des vaisseaux sortis des ports d'Angleterre fut, pour terme moyen pendant la guerre, un million sept cent mille tonneaux, et le même, pour 1820, 1821 et 1822 deux millions deux cent mille tonneaux. Celui des vaisseaux entrés dans nos ports fut, durant la guerre, d'environ un million huit cent mille tonneaux, et le même excède, pour 1820, 1821 et 1822, deux millions trois cent mille tonneaux. Lorsque tant de débouchés à l'extérieur, et plus particulièrement encore, lorsque le terme des hostilités d'une part a fait cesser les besoins considérables de navires de transport, et que de l'autre les derniers actes ont prohibé l'importation du blé étranger; lorsque notre navigation a perdu ainsi de si vastes ressources, n'est-il pas bien raisonnable de s'étonner de ce que le tonnage anglais parvient en-

core à un montant aussi élevé ? N'est-ce pas une preuve de la solidité de nos ressources, et du mouvement imprimé au commerce et à la navigation de la Grande-Bretagne ? N'est-il pas de la sorte démontré que les demandes ont fréquemment suivi les progrès des chargemens, comme les chargemens ont à leur tour suivi les progrès des demandes ; et que les débouchés naturels du commerce, dans l'état de paix, ont de beaucoup dépassé toutes les ressources particulières que lui avait ouvertes l'état de guerre, même dans le port de Londres, dont le commerce a été spécialement représenté sous des couleurs affligeantes ? Le nombre moyen de navires de l'intérieur et de l'extérieur, entrés et sortis, excède de beaucoup le même nombre pendant la guerre ; pendant 1813, 1814 et 1815 quinze mille quatre cent cinquante vaisseaux de l'intérieur entrèrent dans le port, tandis que ceux de l'extérieur s'élevèrent à sept mille trois cent cinquante. Durant les années de paix, le nombre des vaisseaux de l'intérieur a de beaucoup dépassé seize mille, et celui des navires de l'extérieur a atteint le nombre élevé de huit mille cinq cents. On ne peut donner de meilleur témoignage de la prospérité croissante de la cité et du port de Londres que ce qui en a été publié

l'an dernier par le comité du commerce extérieur.

Si tel est l'état de notre commerce et de notre marine marchande, de notre tonnage, de nos exportations et de nos importations, le commerce intérieur du pays présente un aspect encore plus satisfaisant. Il consiste principalement dans nos cinq grands articles de manufactures, les laines, les cotons, les toiles, les soies, la quincaillerie et la coutellerie. L'accroissement de l'exportation dans ces différentes branches d'industrie est une juste mesure de la prospérité de notre commerce intérieur. Qu'on demande à toute personne connaissant bien les districts manufacturiers, si l'on n'y remarque pas une étonnante activité et un esprit de perfectionnement s'appliquant à toutes les branches; et la réponse qu'on recevra de toutes parts sera que nos manufactures de toute espèce n'ont jamais été dans un état plus florissant; que si le taux des profits et jusqu'à un certain point celui des salaires a diminué, la condition du capitaliste et de ses ouvriers a été améliorée par une demande plus fréquente et plus régulière. Par l'effet de la réduction des prix, les consommations intérieure et étrangère ont été l'une et l'autre considérablement augmentées. Certaines classes sont plus

abondamment pourvues de divers objets commodes et élégans. Le capitaliste obtient un profit régulier et certain, faible sur de simples articles, mais au total égal pour ce qui regarde le rapport de son capital au profit moyen des commerçans honnêtes; la classe ouvrière acquiert, sinon la faculté de hausser à son gré les salaires, du moins ce taux juste et raisonnable qu'une branche d'industrie croissante, par une marche graduelle et certaine, a droit d'obtenir. De là nous voyons non-seulement l'aisance et le contentement régner parmi notre population manufacturière; mais dans quelques manufactures et particulièrement dans celles de soie, nous pouvons reconnaître cet esprit actif d'entreprise, dont la tendance nous donnera promptement une prééminence qui, dans cette branche de commerce, a été jusqu'ici l'apanage exclusif du sud de l'Europe.

Dans les laines, les rapports touchant les districts où ce genre de fabrication est particulièrement en honneur, sont fondés sur les documens les plus positifs. On y voit que la quantité de draps manufacturés pendant l'année dernière excède les quantités de toute année précédente. Pendant le quartier qui s'est terminé en octobre dernier, particulièrement dans un

district du Yorkshire, le nombre manufacturé a été tel que de mémoire d'homme on n'avait vu une année pareille.

La meilleure manière d'appuyer la supériorité de nos manufactures de laines sur toute rivalité étrangère est peut-être d'en appeler au consommateur neutre et indifférent et de voir nos produits dans un marché où il n'y a assurément aucun préjugé en faveur de la Grande-Bretagne, et qui est ouvert à une concurrence générale. Il a souvent été affirmé que la France et la Saxe étaient sur le point de nous enlever notre supériorité dans la fabrication des étoffes de laine fine, et de nous supplanter sur ce point dans les marchés étrangers. Eh bien ! voici quels sont les faits. Nous ne les établissons point d'après nos propres états, mais sur les tableaux financiers des États-Unis publiés pour 1822, et où nous voyons que la valeur des importations des manufactures anglaises de laine, dans ces contrées, pour l'année précédente a été d'environ neuf ou dix millions de dollars, tandis que le montant total des importations de la France n'en a guère dépassé quatre, et il faut remarquer que là-dessus, les produits naturels du climat de la France, ses vins, ses eaux-de-vie, etc., contribuaient pour les trois quarts, et

qu'un quart seulement consistait en articles manufacturés. En un mot, tandis que les exportations de la Grande-Bretagne pour l'Amérique, en articles généraux manufacturés dépassèrent pour 1822, quatre millions sterlings, l'exportation des manufactures françaises en dentelles, soie, laine, coton, n'excéda pas deux cent cinquante mille livres, environ un seizième des marchandises anglaises. On ne peut certainement pas donner une réponse plus concluante à tous ceux de nos négocians et de nos manufacturiers qui demandent à grands cris des prohibitions et des sur-taxes, et qui se sont opposés au bill d'emmagasinement par un esprit de jalousie si peu raisonnable, qu'en plaçant sous leurs regards ce témoignage incontestable de la supériorité des manufactures anglaises. Nous avons ici l'assentiment non suspect d'une puissance rivale à cette assertion que nul pays ne peut lutter avec la Grande-Bretagne en industrie et en habileté manufacturière.

Si tel est l'état de nos manufactures de laine, la situation de nos fabriques de coton n'est pas moins favorable. Les marchés de la Chine, de l'Inde et de l'Amérique du sud ont été ouverts à ces beaux produits, destinés, autant par la légèreté du tissu que par la solidité du travail,

qui les rend presque aussi chauds que la laine, à devenir le vêtement universel du monde. Nous avons déjà parlé des exportations de ces articles de fabrication et prouvé, par des documens officiels, un tel accroissement annuel, que notre supériorité comparative dans les marchés de l'Europe et de l'Amérique, on peut même ajouter de l'Inde et de la Chine, est établie d'une manière indubitable. La consommation intérieure a augmenté également en proportion. La quantité de laine et coton importés et travaillés dans nos districts manufacturiers durant l'année dernière (autant que nous pouvons en juger par les états dressés jusqu'ici à Liverpool et à Glasgow), paraît être d'un cinquième plus considérable que la quantité importée et manufacturée en 1821.

Lorsqu'on se souvient quelle importance ont toujours eue les manufactures de laine dans tous les âges de la monarchie et combien d'actes du parlement ont été passés sous chaque règne depuis Edouard I^{er}. pour encourager et protéger cette fabrication, on en infère naturellement que nos manufactures de coton, comme un de nos principaux articles industriels, ne datant guère que du commencement du règne du feu monarque, ont des titres à fixer à un haut de-

gré l'attention du peuple et du Gouvernement de la Grande-Bretagne. Cette fabrication y a des droits sous deux points de vue : d'abord, que la matière brute n'est pas le produit du pays, et qu'elle ne peut être obtenue, du moins jusqu'à la quotité requise, de colonies dépendantes de notre empire; et toutefois en dépit de cet obstacle naturel, elle a pris le premier rang parmi nos manufactures; lorsque la valeur de nos exportations en laines ne surpassait pas sept ou huit cent mille livres, et que la valeur de la fabrication totale pour l'intérieur et l'extérieur ne dépassait pas cinq millions, comme sous les règnes de George I et II, les hommes d'État et les écrivains politiques de cette époque étaient accoutumés à voir dans cet objet le principal soutien du commerce et de l'industrie du royaume. Quel eût été l'étonnement de ces écrivains, et de sir William Temple entre autres, si on leur eût prédit que, dans l'espace de soixante-dix ou quatre-vingts ans, le coton, article moins employé alors que la soie, viendrait à excéder dix fois le montant de ce produit; que tandis que l'exportation de nos manufactures de laine s'élèverait dans cette période à une valeur annuelle de six millions, nos manufactures de coton parviendraient dans le même temps au montant

annuel de vingt millions, c'est-à-dire à plus de trois fois le montant de nos laines!

Le second point de vue sous lequel cette fabrication mérite l'examen le plus attentif, c'est qu'elle est maintenant dirigée parmi nous avec une supériorité de capitaux et de machines, qui défie toute rivalité étrangère, et, ce qui est plus important, qui contrarie l'irrégularité du prix de la nourriture et du travail dans notre pays. Un sujet de fréquentes appréhensions pendant les dernières années, a été que les effets futurs des lois sur le blé et de la manière de vivre parmi nos ouvriers de toutes classes augmenteraient graduellement et à un tel point le prix du travail, et par une conséquence nécessaire celui des objets manufacturés, qu'il ne nous sera plus possible d'en fournir à l'étranger; mais heureusement ce résultat est repoussé par notre immense supériorité en capitaux et en machines, supériorité au moyen de laquelle les produits de la plus faible industrie humaine sont multipliés si facilement, que les frais du travail, comparés avec le produit, deviennent presque insignifiants. Si l'on objecte que les mêmes instrumens sont à la portée des étrangers, nous répliquerons que de tels capitaux et

de telles machines ne sont pas des créations d'un jour.

○ L'accroissement du commerce de la soie surpasse tous les exemples anciens et modernes de prospérité manufacturière. Dans les premiers temps, nos manufactures avaient trop de désavantage sur les manufactures françaises pour pouvoir soutenir la comparaison. Le voisinage de l'Italie, la matière brute qu'il trouvait dans son pays donnaient une telle supériorité à l'artisan français, que les soies anglaises ne se vendaient que dans l'empire britannique, et qu'on avait perdu tout espoir de les voir rivaliser avec les soies françaises dans les marchés de l'Europe et des autres parties du globe. Heureusement, pour le bonheur de la Grande-Bretagne, l'agrandissement graduel de nos possessions dans les Indes orientales a changé la face des choses, et a fait entièrement disparaître tous ces désavantages, du moins pour l'acquisition de la matière brute. Maintenant la soie des Indes orientales est à-peu-près égale en quantité, et, ce qui n'est pas moins important, en qualité à la soie d'Italie, et le sol et le climat des Indes orientales paraissent, d'après l'expérience, être assez favorables à ce produit pour que la consommation du manufacturier anglais

puisse être augmentée en tout temps à sa volonté.

En 1770, la consommation annuelle de la soie brute des Indes n'allait pas au-delà de cent mille livres sterlings. En 1780, elle ne passait pas deux cent mille livres sterlings. En 1800, elle allait à un peu plus de trois cent cinquante mille livres sterlings. En 1820, le montant de la soie brute importée de l'Inde a passé un million. Si nous ajoutons à cette somme cent cinquante mille livres sterlings, montant de notre importation de la Chine, et environ cinq cent cinquante mille livres, montant de notre importation de l'Europe, la consommation annuelle de nos manufactures de soie sera à-peu-près de deux millions. D'après l'estimation des trois dernières années, la consommation a été de deux millions cent mille livres. En 1820, pris isolément, le montant de la consommation de la soie brute a passé deux millions cinq cent mille livres sterlings. Selon M. Chaptal, la consommation annuelle des manufactures françaises en 1812 n'allait pas au-delà de neuf cent quatre vingt-sept mille livres sterlings. D'après la déposition d'une des personnes appelées devant le comité de la chambre des Lords, le produit annuel de nos manufactures de soie a été porté à dix millions

sterlings, qui, si l'on en excepte, une très-petite portion pour les marchés étrangers, ont été consommés en Angleterre. La création du commerce de l'Inde, et l'esprit général de trafic qui est maintenant dirigé vers les îles de l'Archipel oriental, où l'on cultive sur-tout la soie, donnera sans doute une nouvelle impulsion à nos manufactures, et produira réciproquement de grands avantages pour la Grande - Bretagne et pour ses possessions dans l'Inde. Le prix de la soie d'Italie est incontestablement plus élevé que celui de la soie du Bengale; mais comme il est constant qu'il n'y a en Italie qu'une récolte de soie par an, pendant qu'il y en a deux ou trois dans l'Inde, on doit s'attendre que, lorsque de plus grands capitaux seront mis dans ce commerce, les demandes seront satisfaites plus régulièrement; la soie des Indes, d'une qualité non inférieure à la soie d'Italie, se vendra encore meilleur marché. Si dans quelques parties plus délicates de la fabrication, dans l'éclat des couleurs et la durée de la teinture, nous sommes encore surpassés, car il faut l'avouer, par le manufacturier français, nos marchandises en pièce et toutes les étoffes dont la soie est la base, ont eu une supériorité incontestable dans tous les marchés du monde. Le fabricant anglais non-seulement l'em-

porte sur celui de France, mais, ce qui est plus difficile, il subjugué notre goût national et nos préjugés favorables aux fabriques étrangères ; les renseignemens qui sont sous les yeux de la chambre des Lords, constatent une circonstance particulière qui prouve combien les préjugés sont obstinés, et combien il est difficile de changer les idées reçues ; croirait-on que neuf dixièmes des soieries, données pour avoir été introduites en contrebande, venaient de Spitalfieds, et non de Lyon ou de Marseille ?

L'article de fabrication dont nous devons maintenant nous occuper, nos toiles, qui, par suite de quelques circonstances particulières, n'a pas obtenu toute son extension naturelle pendant plusieurs années, a récemment reçu d'importans développemens, comme toutes les autres branches de notre industrie. Il est à peine nécessaire de remarquer que ces manufactures appartiennent presque exclusivement à l'Irlande, et c'est peut-être à cette circonstance (nous le disons sans intention d'offenser, et non pas sans un profond sentiment de regret, que leur situation comparative doit être imputée. En Angleterre l'étonnant progrès de nos fabriques se rapporte indubitablement à trois avantages caractéristiques que nous possédons :

l'étendue de nos capitaux, la somptuosité et l'abondance de nos machines, et notre active et constante industrie. Sous tous les rapports, la population de l'Irlande est sans aucun doute fort inférieure. Ce n'est point ici une réflexion défavorable sur le caractère national de ce brave et généreux peuple, qu'il n'est pas en position de rivaliser avec nous pour les capitaux et les machines; c'est peut-être par la même cause, que son leur industrie, étant moins excitée par des salaires élevés et des établissemens considérables, se signale ordinairement par une grande activité au commencement des travaux, qui est facilement découragée par les obstacles. On ne peut, toutefois, révoquer en doute que ces manufactures ne prennent actuellement de l'extension en Irlande: l'exportation des toiles d'Irlande, en 1822, dépasse d'environ un million sterling l'exportation de 1820, et d'environ un demi-million l'exportation de 1821. Il faut se plaindre de ce que les exportations étrangères de toiles d'Irlande sont encore au-dessous de ce qu'on devrait croire, à cause de la supériorité de ces articles, et de la circonstance que c'est presque le seul article de fonds de ce royaume. Une amélioration considérable, au surplus, a eu lieu pendant l'année dernière.

L'ouverture des marchés de l'Amérique du sud promet une grande augmentation, si le capital, engagé dans cette exploitation industrielle, est raisonnablement dirigé. On aura de la peine à croire que, dans le montant total des toiles exportées d'Irlande en 1822, la Grande-Bretagne a pris, en partie pour sa propre consommation, en partie pour l'exportation, dans la proportion de deux millions huit cent mille deux cent cinquante livres, à deux cent quarante mille sept cent soixante-neuf livres : la dernière somme est le montant total des exportations de ces produits, manufacturés par l'Irlande elle-même, dans toutes les parties du monde, l'Angleterre exclue.

Viennent ensuite dans l'ordre, notre quincaillerie, notre coutellerie et nos fers travaillés ou non travaillés. L'état de ces manufactures ne peut être apprécié que par la situation générale du commerce et le montant de nos exportations. Nous avons déjà parlé de ces deux points. Pendant la dernière année, et ce qui s'est écoulé de celle-ci, chacun de ces articles a suivi une marche progressive; rien, peut-être, n'a plus souffert du passage de la guerre à la paix : il est donc satisfaisant de voir ces manufactures revenant non-seulement à l'ancien mon-

tant de ces produits, mais même le dépassant de beaucoup, comme pour prouver l'étonnante activité de la consommation intérieure et l'accroissement des demandes de l'extérieur. Si nos exportations en coton filé, s'élevant maintenant au taux moyen de deux millions, ont fait naître des rivaux de ces produits dans les Pays-Bas et l'Allemagne; si, pour ce qui regarde les soies, nous venons justement à présent de nous emparer du premier rang, et si nous avons encore à lutter avec la France et la Saxe dans nos belles fabriques de laine, il faut admettre comme hors de toute discussion, que dans la quincaillerie et la coutellerie nous n'avons à craindre aucune rivalité. Pour ceci, nous avons le minéral dans le sein même de notre territoire; nous avons les avantages locaux du combustible, qu'aucun peuple étranger ne possède au même degré que nous; nous avons l'habileté de nos ouvriers, qui joignent à la force et à la capacité cette constance admirable et ce zèle assidu qui, dans les siècles à venir, doivent faire de nous la première nation industrielle.

Nous voyons ces produits s'accroître chaque jour dans les marchés, et nous avons tout lieu de croire que la consommation intérieure, qu'on ne peut que difficilement apprécier, parce que

ces articles ne sont sujets ni à aucune taxe ni à aucun règlement financier, suit une progression croissante. Les établissemens de Birmingham et de Sheffield ont toujours conservé une exploitation uniforme et constante, et les salaires n'y ont pas été, comme dans les manufactures de coton et de laine, soumis à une réduction matérielle.

A l'égard du fer, une observation devient nécessaire : la diminution dans le prix a sans doute été considérable, mais la cause en est trop évidente pour nous y arrêter : le canon, soit de nous, soit de nos alliés, qui fut le moyen d'une si grande consommation de cet article, ne se fait plus entendre, et au glaive a succédé la charrue.

Une politique peu en faveur en France, et produite uniquement par les clameurs populaires du jour, a forcé ce pays à cesser de tirer ses fers d'Angleterre ; nonobstant cette circonstance, l'exportation de cette branche de nos produits a cependant éprouvé un accroissement. Nous fournissons presque exclusivement tous les ports de la Méditerranée, et telle est l'activité de cette branche de notre commerce, que, malgré l'éloignement de la France, nous ne faisons aucun doute que lorsque les états de l'année

(1825) seront rendus publics, on ne trouve cet article de nos exportations porté à un montant égal à celui de toute année précédente.

Si tel est l'état de nos manufactures et de notre commerce intérieur, alimenté par ces mêmes manufactures, on voit que notre consommation domestique, relativement aux articles de nécessité journalière, est loin d'avoir subi la même altération. On peut prendre une idée de la consommation croissante de la drèche, d'après le prix courant de l'orge dans les marchés; ce prix excède manifestement son taux ordinaire, relativement à celui du froment. Peut-être que, pour ce qui regarde la consommation annuelle, aucun des objets nécessaires à la vie n'a éprouvé autant de fluctuation que celui-ci: pendant quelques années, la quantité consommée a éprouvé un accroissement considérable, malgré les taxes additionnelles dont elle était chargée; dans d'autres, et lorsque ces taxes ont été abolies, elle a diminué dans une proportion étonnante. Peut-être que, si les limites de cet ouvrage nous permettaient de rechercher les causes de cette variation, nous pourrions les trouver dans le prix du froment pendant les années qui ont précédé la diminution ou l'augmentation dans la quantité de drèche con-

sommée. Le prix du froment, comparativement plus élevé que le prix de l'orge pendant une même période, a probablement porté à en augmenter la culture pour l'année suivante: de là, la diminution considérable du prix, par suite de demandes plus considérables. C'est ainsi que l'événement a trompé l'espoir des cultivateurs, qui, probablement pour réparer le mal, l'année suivante, sont tombés dans un excès contraire.

Mais quelle que soit la cause des différences que présente la consommation de deux ou trois années sur une période de dix ans ou même plus considérable, il est évident que les demandes annuelles suivent maintenant une progression croissante; et l'on verra, lors de la publication des états pour le quartier actuel, que la quotité pour cette année s'élèvera à près de trente millions de boisseaux. On devrait avoir présent à l'esprit, lorsqu'on s'occupe de ce sujet, que si cette quantité n'est pas en proportion de l'accroissement de la population, on peut en trouver la raison dans les habitudes de cette partie de la population, dans laquelle se fait sur-tout remarquer l'accroissement. C'est une chose connue, que l'accroissement de population a sur-tout porté sur les classes manufacturières;

mais il est bien connu aussi des personnes qui fréquentent les districts manufacturiers, que les ouvriers y consomment beaucoup moins de boissons fermentées que ne font les laboureurs et les artisans proprement dits. L'usage du thé a remplacé en grande partie, dans quelques districts, celui de la drêche, et la consommation de la drêche est devenue moins considérable parce que l'usage du thé est plus général.

L'accroissement dans la consommation de cet article, qu'on peut regarder en même temps comme un objet de luxe et de nécessité pour toutes les classes du peuple, est réellement étonnant. Pendant les trente dernières années, les droits sur le thé se sont élevés, de treize, à cent livres pour cent, et cependant, l'augmentation dans la consommation a constamment suivi l'augmentation des droits, et promet d'aller encore plus loin ; du moins, chaque quartier présente-t-il un accroissement sur le quartier précédent. La consommation moyenne des deux années, 1820 et 1821, fut de vingt-deux millions quatre cent soixante-un mille cinq cent quatre-vingt-douze livres, et celle de l'année dernière excéda vingt-trois millions.

La consommation du sucre a éprouvé un accroissement au-dessus de toute expression : la

valeur de la quantité importée excéda, en 1822, de près de deux cent mille livres, celle de l'importation de 1821, excédant elle-même d'une somme à-peu-près égale celle de l'année précédente. Les droits des douanes sur cet article jusqu'au mois de janvier de l'année qui vient de s'écouler, dépassèrent cinq millions cent soixante-deux mille livres; ce qui donne un excédant considérable sur les droits prélevés en 1821. L'importation du sucre pendant l'année 1817 n'excéda pas trois millions et demi, et elle s'éleva jusqu'à quatre en 1822. Lorsque seront dressés les états jusqu'en janvier 1823, on verra qu'ils présenteront encore une augmentation sur ce dernier montant.

Ce n'est rien dire, que d'opposer à l'importance d'un accroissement dans ces deux articles principaux de notre consommation journalière, qu'ils sont un produit étranger, et non un produit du sol de la Grande-Bretagne; car ils concourent encore à l'accroissement de notre commerce, en présentant par conséquent un nouveau profit aux marchands et un emploi à des capitaux considérables; mais il est inutile d'observer que la richesse d'un pays consiste moins dans l'existence que dans la circulation de l'argent. Quelle que soit donc la cause qui fasse

mettre les capitaux en circulation et distribuer les prix des travaux entre un plus grand nombre d'individus, elle tend toujours à améliorer la condition du peuple : en augmentant le nombre des consommateurs, elle augmente nécessairement celui des demandes dans les marchés, et plus particulièrement dans les marchés où les citoyens de toutes les classes trouvent les articles nécessaires aux besoins de la vie. C'est ainsi que l'accroissement du commerce concourt à l'accroissement de l'agriculture, et que la prospérité du propriétaire et du fermier doit nécessairement suivre, et cela à une époque peu éloignée, la prospérité du commerce intérieur et étranger.

Il serait fastidieux de parcourir ici, l'un après l'autre, tous les articles de notre consommation intérieure ; qu'il suffise de dire que chacun d'eux offre le même résultat. Si quelques objets de luxe, comme les vins, par exemple, ont souffert une réduction, ne peut-on pas dire que ce léger désavantage est plus que balancé par l'amélioration apportée au bien-être de la population entière ? Dans aucun pays du monde, la population n'est aussi bien vêtue, aussi bien logée, et l'on peut ajouter aussi bien nourrie qu'en Angleterre. Qu'un étranger jette les yeux

sur les contrats passés avec les fournisseurs de nos plus humbles hospices, et on le verra s'étonner et de la quantité et de la qualité des viandes, du beurre et du fromage que ceux-ci s'obligent à fournir. Qu'on fasse un appel aux *gentlemen* du pays, et qu'on leur demande si, dans les maisons destinées à recevoir les pauvres de leurs districts respectifs, le thé manqua jamais aux femmes dans ces diverses maisons. Il est de l'honneur d'une nation chrétienne, et du devoir d'une riche population, que ses pauvres soient ainsi abondamment pourvus de toutes les choses de première nécessité; et si l'on pouvait trouver quelque moyen pour prévenir les mariages entre personnes dont ils ne peuvent qu'augmenter la misère, nous ne serions pas de ceux qui voudraient abolir, du moins jusqu'à un certain point, le système actuel des lois sur les pauvres. Cependant lorsque la classe que touchent les intérêts agricoles se plaint que six ou sept millions sont dépensés annuellement pour subvenir aux besoins des pauvres, elle devrait se rappeler que la portion la plus considérable de cette somme est payée par les grandes villes et les districts manufacturiers.

Si l'on ne craignait d'ennuyer le lecteur, en lui présentant encore de nouveaux tableaux

financiers , il serait facile d'établir entre la consommation de l'année 1822 qui vient de s'écouler et l'année précédente , 1821 , une comparaison qui prouverait une augmentation réelle dans les articles qui se rapportent particulièrement à notre commerce et à nos relations intérieures. On pourrait se convaincre, en effet, que non - seulement dans les branches principales du revenu , les douanes et l'excise , mais même dans les droits sur le timbre, dont l'accroissement ne peut provenir que de l'activité et du grand nombre des affaires à l'intérieur ; dans les taxes prélevées , non-seulement sur les maisons et les fenêtres, dont l'augmentation est manifeste dans nos cités et nos villes manufacturières , mais encore dans les plus petits articles de luxe , sur les domestiques , les voitures , les armes , etc. ; dans les droits sur la poste aux chevaux et carrosses de louage , qui sont la juste mesure des relations de ville à ville , on pourrait se convaincre , disons-nous , que , sur tous ces points , les rapports officiels des finances offrent la même conclusion , savoir , que les ressources du commerce intérieur du pays et l'intégrité de nos moyens de consommation sont , non-seulement intacts , mais suivent même une progression croissante.

A l'égard des objets de consommation qui touchent plus particulièrement la classe moyenne et les dernières classes de la société, les tabacs, la bière, la chandelle, les savons, les spiritueux anglais et étrangers, le thé et le sucre, dont nous avons déjà parlé, chaque quartier les montre également dans un état d'accroissement considérable. Pour confirmer cette proposition, et avant de terminer cette partie de notre sujet, jetons un coup d'œil rapide sur les revenus de l'année qui vient de s'écouler.

Au commencement de la session dernière, les ministres de Sa Majesté furent à même de présenter au Parlement une augmentation de revenu d'environ un million (calculé jusqu'au 5 janvier 1822) sur le revenu de l'année précédente, et peut-être est-il intéressant de remarquer que le revenu de cette même année 1821 surpassa d'une quantité au moins égale celui de l'année 1820; mais comme nous avons établi le montant du revenu pour l'année finissant au 5 janvier 1822, voyons maintenant ses progrès jusqu'à la fin de l'année suivante. Si l'on compare le premier quartier de 1822, finissant au 5, avril avec le quartier correspondant de l'année précédente, on verra que l'augmentation alla au-delà de quatre cent mille livres, Pour les douanes seulement, cette augmentation

qui ne doit être attribuée à aucune circonstance accidentelle, fut de deux cent mille livres : chaque quartier de l'année dernière a offert le même résultat. Pour l'excise, la mesure la plus sûre de la consommation intérieure, l'augmentation fut de près de cent cinquante mille livres, déduction faite de la diminution qu'ont éprouvée quelques articles ; l'augmentation des droits du timbre fut pour le même quartier de cent quatorze mille cinq cent quarante sept livres.

La même progression croissante se fit remarquer dans le quartier suivant, finissant au 5 juillet, quoique le résultat de la suppression des taxes ait commencé à se faire sentir sur nos revenus dans le courant de ce quartier. Si l'on a égard à la réduction provenant du retranchement de ces taxes, on verra évidemment que toutes les branches principales de nos revenus ont éprouvé un développement extraordinaire. Les recettes des douanes prouvent à quel point s'est élevé notre commerce extérieur. L'excise si l'on considère le retranchement des taxes sur la drèche et quelques opérations de l'échiquier qui diminuèrent les droits sur le houblon prouve quel a été l'accroissement dans tous les articles d'un usage journalier ? Pour les droits de timbre, l'augmentation s'éleva à plus de cent

mille livres. Les impôts fonciers présentèrent un accroissement de cent trente-trois mille livres, et les impôts sur les objets divers de trente mille livres. A la vérité, les taxes particulières furent diminuées d'un montant considérable; mais cette diminution fut causée par la suppression de la taxe sur les chevaux destinés à l'agriculture. Relativement au même quartier de l'année précédente, celui de 1821 offre sur cet article une réduction d'un montant de trente-cinq mille livres; mais, si l'on se rappelle qu'on a aboli pour quatre cent cinquante mille livres de taxes portant sur ce quartier, on verra que l'augmentation dans le revenu fut encore de plus de quatre cent cinquante mille livres, et que cette augmentation fut vraiment prodigieuse dans le courant de l'année entière. Elle s'éleva à la somme d'un million six cent mille livres; et s'il n'avait pas été opéré de réduction dans les taxes, l'accroissement aurait dépassé deux millions, accroissement sans exemple dans l'histoire financière.

Le quartier d'octobre offrit, comparative-ment au quartier correspondant de 1821, une réduction de plus de huit cent mille livres dans les caisses de l'échiquier; mais il faut se rappeler que ce même quartier avait produit en 1821

un montant extraordinaire, et que cet excès de produit avait probablement eu pour cause un excès de dépenses occasionnées par les fêtes qui accompagnèrent le couronnement de Sa Majesté. Mais si, regardant le quartier d'octobre 1821 comme offrant un produit hors des limites ordinaires, nous lui comparons le même quartier pour 1822, et que nous ayons égard à la remise faite de plusieurs droits et à celle qui s'opère encore maintenant, nous aurons de justes motifs de nous féliciter de l'état prospère de notre revenu.

La remise des taxes produisit, pendant ce quartier, des effets très-remarquables; mais la diminution cependant n'affecta que les droits supprimés, ou du moins diminués, et les principales branches du revenu, laissées intactes par les ministres, présentèrent toutes, au contraire, des accroissemens. Les douanes offrirent, malgré la suppression des droits sur le tonnage (quarante-cinq mille livres), un accroissement de quatre-vingt-dix-sept mille livres; et si l'on retranche du produit total celui des articles de l'excise soumis à la diminution des droits, on trouvera sur tous les autres un excédant de plus de trois cent mille livres. Si nous ne voulions ménager les momens du lecteur, il nous

serait facile , en entrant dans une comparaison et un examen détaillés , de lui montrer que tous les articles non affectés par la réduction des taxes ont éprouvé un accroissement de quatre cent soixante mille livres. L'augmentation du produit du thé , par exemple , fut de trois cent onze mille cent trente-six livres ; celle du tabac de cent trente-trois mille six cent quatorze , et celle des spiritueux anglais et étrangers de plus d'un demi-million.

Au moment où sont écrites ces observations , les états du quartier finissant au 5 janvier 1823 n'ont pas encore été publiés : ainsi nous ne devons rien anticiper sur cette publication ; mais nous pouvons assurer que le résultat ne trompera pas l'espoir du public.

Il serait injuste , en retraçant l'état de nos revenus intérieurs , d'omettre un fait particulier aux temps présents , lequel est une marque non moins certaine de l'accroissement de la prospérité publique , que de l'esprit d'indépendance et d'économie , et dont l'effet doit nécessairement se faire remarquer avant peu , et dans le développement du caractère national , et dans l'amélioration apportée à la condition générale du peuple : nous voulons parler du système des banques d'épargnes. Tout ce qui tend

d'une manière quelconque à accroître la propriété et les capitaux, dans quelque proportion que ce soit, favorise l'esprit d'indépendance et développe les richesses et le caractère national. Les banques d'épargnes sont des établissemens pour les classes les moins élevées, et la solidité qu'elles acquièrent chaque jour n'est pas moins favorable à leur développement qu'à leur importance morale. En 1821, elles reçurent en dépôt une valeur d'un million trois cent mille livres, et le rapport des commissaires pour le rachat de la dette nationale (sous le nom desquels est établi le fonds des banques d'épargnes) n'est pas encore connu pour l'année 1822; mais il présentera, selon toute apparence, un accroissement très-considerable. Le montant de l'intérêt payé ou crédité aux banques d'épargnes pour 1822, s'éleva à cent soixante-seize mille cinq cent cinq livres, et à l'époque du 5 janvier dernier, elles possédaient, sous le nom des commissaires, et cela pour l'Angleterre *seulement*, la somme prodigieuse de cinq millions huit cent soixante-dix-sept mille livres, accumulés dans le court espace de quatre ans.

ADMINISTRATION

COLONIALE.

CETTE partie de notre sujet est devenue aujourd'hui de la plus haute importance, à cause de l'accroissement de nos colonies ; dans l'ancien système de gouvernement, les colonies n'étaient regardées que comme des pays destinés à recevoir l'excès de population de la métropole. Elles remplissent le même objet dans les gouvernemens modernes, mais en même temps elles offrent de nouveaux débouchés aussi bien que de nouveaux alimens au commerce. Lorsqu'à la suite de la guerre d'Amérique, les États-Unis se séparèrent de la métropole, ce fut une opinion généralement répandue parmi les meilleurs écrivains de cette époque, que le commerce anglais venait de recevoir un coup dont il lui serait difficile de se relever entièrement. Quatre ans cependant s'étaient à peine écoulés depuis la fin de cette guerre, que le peu de possessions que nous conservions encore en Amérique, et même celles sur lesquelles nous osions le moins compter, avaient tellement accru leurs richesses,

tellement étendu leurs travaux agricoles, qu'elles absorbaient chaque année une plus grande partie de produits, soit bruts ou manufacturés de la Grande-Bretagne, que ne l'avaient jamais fait les treize provinces réunies de l'Amérique avant la guerre de 1775. M. Burke établit, dans un pamphlet qu'il publia à cette époque, que la valeur totale des importations d'Amérique était d'environ un million de livres sterlings, et la valeur totale des produits des manufactures anglaises exportés de la Grande-Bretagne dans les provinces d'Amérique, d'un million deux cent mille livres à un million cinq cent mille livres. Maintenant, pour 1819 (et nous pourrions choisir une année plus favorable), la valeur de nos produits bruts et manufacturés exportés dans les quatre provinces de l'Amérique anglaise, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Canada, s'éleva à un million trois cent vingt mille livres; cette valeur alla jusqu'à un million cinq cent quarante-huit mille livres en 1820. Si nous comprenions dans ce calcul les îles des Indes occidentales, comme il paraît que le fit M. Burke, nous devrions ajouter que le montant de nos exportations dans l'Amérique anglaise et les Indes occidentales fut, en 1819, de six millions

huit cent mille livres, et le montant des importations des mêmes provinces et des îles fut, dans le même temps, d'un peu moins de neuf millions.

Tel est l'état de prospérité croissante de nos colonies ; telles sont la profondeur et la pénétration de ceux qui, afin de faire ressortir quelques branches particulières d'industrie, établissent une comparaison insidieuse entre notre commerce, soit en général, soit avec nos colonies en particulier et notre agriculture. Ces diverses branches concourent simultanément, quoique à un degré différent, à former une masse générale de richesses qui, distribuées dans toutes les classes de la société, font participer aux bienfaits des capitaux et des prix payés à l'industrie toutes les classes de citoyens.

Si quelque branche de notre commerce venait à être paralysée ou diminuée sensiblement, l'effet s'en ferait sentir presque aussitôt par une baisse dans la valeur et dans le prix des terres. D'où vient, par exemple, que l'Irlande, comme le montre une expérience trop récente, abonde à-la-fois en population et en produits agricoles ? D'où vient que nous avons vu dans ce royaume tantôt une affreuse disette au sein des villes et des villages, tantôt une im-

mense abondance dans les marchés, où les demandes n'étaient pas en proportion des marchandises ? C'est simplement parce que le prix des vivres n'est pas payé par le peuple en général, mais par cette partie du peuple qui a les moyens de le payer. Bornez notre commerce, diminuez nos manufactures, il s'ensuivra nécessairement une baisse proportionnelle dans le nombre et les moyens de ceux qui pouvaient auparavant faire une abondante consommation ; il est vrai que sous l'empire de nos lois sur les pauvres, il faut que les pauvres soient nourris en tout temps, mais autre chose est d'être nourri par les paroisses ou par ses propres ressources.

Mais procédons à un examen plus particulier de l'administration de nos colonies. Après un aperçu général sur cette partie de notre sujet, il paraît convenable de les diviser en trois classes : 1°. les Indes occidentales anglaises et étrangères, et notre nouvelle politique relative à elles depuis la suppression, ou plutôt le nouveau règlement de nos lois sur la navigation ; 2°. l'Amérique anglaise, et particulièrement le Canada, et les nouvelles mesures prises pour régler et affermir son gouvernement ; 3°. les Indes orientales, et les petites colonies, le cap de Bonne-

Espérance, la Nouvelle-Galle du sud, l'Île-de-France, etc.

Relativement au premier de ces articles, il est à peine nécessaire de répéter que des actes importants ont été rendus pendant la dernière session pour le soutien du commerce de l'Inde en général non - seulement avec les États-Unis de l'Amérique, mais même avec les États étrangers de l'Europe. D'après l'ancien système sur les colonies, système institué et maintenu par toutes les nations européennes, et par nous en commun avec elles, le commerce des colonies avec la métropole fut, à tous égards, un monopole. Elles ne peuvent vendre qu'à nous, ni acheter qu'à nous. Les progrès de nos connaissances commerciales finiront par faire comprendre que ce double monopole était également défavorable et aux colonies et à la métropole, qu'il entraînait naturellement l'augmentation de ces établissemens, et retardait ou plutôt détruisait entièrement les progrès des richesses de la population, et cet esprit de trafic nécessaire pour mettre les colonies lointaines à même de devenir d'importans marchés pour la mère-patrie : considéré par rapport à la mère-patrie, ce système a paru également erroné. Il lui donnait les

profits d'un étroit monopole au lieu d'un commerce vaste et libéral. Il lui procurait un grand profit sur le petit nombre de transactions d'un trafic circonscrit, au lieu d'un léger bénéfice sur l'innombrable quantité d'opérations d'un commerce libre et général. Cette expérience n'a pas été vaine. En conséquence, toutes nos colonies d'Asie ont été successivement dégagées de ce système restrictif, et notre législation s'est emparée de toutes les occasions pour délivrer de ce monopole le commerce du pays.

Comme l'exemple avait été donné dans les Indes orientales, il fut bientôt étendu par le Gouvernement de cette époque aux îles des Indes occidentales. Par l'acte de 1805, le système de la liberté des ports fut consolidé et agrandi, et les ports furent ouverts dans presque toutes les îles pour recevoir les articles provenant des colonies étrangères. En 1806, ce système libéral fut étendu plus loin, et un ordre du Conseil fut rendu, qui permit aux vaisseaux américains d'apporter dans un ou plusieurs de ces ports toutes les productions des États-Unis, et d'exporter en retour toutes les productions des Indes occidentales. L'abandon de notre ancien monopole fut confirmé immédiatement après par plusieurs statuts successifs. A la même

époque un acte permit aux colonies d'envoyer leurs produits directement en Europe dans tous les ports au sud du cap Finistère. Ce privilège fut étendu par un acte subséquent à Malte et à Gibraltar, ce qui fut fait pour établir ces ports comme des dépôts pour le commerce de la Méditerranée, et comme des magasins pour l'approvisionnement en denrées coloniales des états étrangers de l'Europe.

Par l'effet de ces deux classes de statuts, l'ancien et double monopole colonial, qui consistait à tirer *exclusivement* de la mère patrie les fournitures pour la consommation des colonies, et de recevoir exclusivement leurs produits par une importation directe dans la Grande-Bretagne fut réellement et matériellement modifié. Par les actes relatifs à la liberté des ports, les colons reçurent la double faculté de vendre leurs productions aux pays étrangers et de recevoir d'eux en grande partie leurs approvisionnements. Par les actes qui permettaient l'importation des denrées coloniales à Malte et à Gibraltar et dans les ports de l'Europe au sud du cap Finistère, les colons reçurent la faculté illimitée de fournir toute l'Europe de leurs produits.

Cependant ces deux espèces de statuts con-

tenaient encore une restriction qui, en grande partie, rendait leurs dispositions dérisoires. D'après les actes relatifs à la liberté des ports, les États-Unis ne pouvaient prendre le sucre et le rhum qu'aux îles Bermudes et à Bahama, et ils ne pouvaient les acheter directement sur les lieux de la production : les négocians de ces petites îles étaient interposés comme des traficans intermédiaires. Le trafic était nécessairement entravé par les profits du traficant, qui, exerçant le monopole, et qui en même temps étant un petit et un nouveau capitaliste, haussait considérablement le prix de la denrée. Les planteurs de la Jamaïque, des Barbades et des grandes îles perdaient ainsi presque tous les bénéfices du nouveau système, les prix étant considérablement augmentés pour engager les Américains à tirer leurs marchandises de Cuba, d'Haïti et de Caracas. D'après la seconde classe de statuts permettant l'importation des denrées coloniales à Malte, à Gibraltar et dans les ports de l'Europe au sud du cap Finistère, le commerce des états étrangers de l'Europe était également alimenté par un traficant intermédiaire. Il fallait payer les profits de ce marchand, avant que les colons pussent envoyer, et que les mar-

chands étrangers pussent recevoir par ce canal les produits des Indes orientales.

Tel a été l'état du commerce des Indes occidentales jusqu'au printemps de l'année courante; lorsque deux actes ont été obtenus par la persévérance du conseil de commerce, lesquels ont définitivement régularisé le commerce et l'ont enfin (cela est constant) délivré réellement des anciennes entraves. Par l'un de ces actes, le système de la liberté des ports est étendu à presque toutes les îles des Indes occidentales, et les négocians des États - Unis ont eu la faculté de recevoir les productions coloniales directement des îles où elles croissent, dans leurs propres navires, au lieu de les recevoir, comme autrefois, importées exclusivement par des navires anglais. Par l'autre acte, il est permis aux colonies d'exporter leurs denrées dans les États étrangers de l'Europe; et l'établissement d'un dépôt intermédiaire à Malte, à Gibraltar ou dans tout autre port au sud du cap Finistère, a été aboli. Telles ont été, en peu de mots, les faveurs accordées par le Gouvernement aux Indes occidentales pendant les dernières sessions.

Relativement au second chapitre de notre administration coloniale, l'Amérique anglaise, il

n'entre pas dans notre objet d'appeler l'attention publique d'une manière minutieuse sur les nouvelles mesures prises pour l'amélioration du gouvernement du Canada. Il est suffisant de dire que le dernier statut rendu pour ce sujet a deux objets : le premier, de réduire les dépenses du gouvernement civil ; le second, d'assurer plus effectivement l'exécution des lois, et d'établir une marche plus simple et plus régulière dans les affaires publiques. En visant à ce double but, les ministres de Sa Majesté n'ont jamais perdu de vue les devoirs de l'humanité, et les principes d'un gouvernement libre. S'ils ont réduit les établissemens, ils ont pris en considération les justes réclamations des services qui ont été utiles à une nation grande et généreuse. En considérant ce qui est dû au public, ils n'ont pas oublié ce qui est dû aux individus, et tout en recherchant l'économie, ils se sont rappelé qu'il était non-seulement de la justice, mais même de la prudence, de favoriser et de récompenser l'esprit public dans le service public. Placer le service public, en ce qui touche les émolumens, au-dessous de la valeur du service de même espèce, dans les professions ou dans les emplois industriels, c'est effectivement dégrader les employés à leurs propres yeux.

Le résultat nécessaire de ce procédé est d'étouffer le principe de sentimens honorables, et par suite de nuire au service public, en d'autres termes c'est au moins restreindre le principe dans lequel l'employé puise ses forces contre la tentation.

En ce qui concerne la simplification du gouvernement et les nouvelles mesures pour la conduite des affaires publiques dans ces provinces, les ministres de Sa Majesté ont eu soin de ne porter aucune atteinte aux préjugés publics, à moins d'une nécessité absolue, et de ne point forcer les Canadiens à adopter les innovations, qui, quoique adaptées aux gouvernemens de l'Europe, étaient d'une utilité fort douteuse pour un peuple non préparé à les recevoir. Il est plus aisé de faire une loi sur les jurys que de trouver des jurés convenables. Il est plus aisé de détruire les privilèges de francs-tenanciers, que de trouver des francs-tenanciers ayant reçu leurs privilèges dans des circonstances semblables à celles où nous sommes nous-mêmes. Ce serait réellement une pure pédanterie de chercher à ramener tous les gouvernemens à une conformité exacte avec le gouvernement de la Grande-Bretagne. En conséquence, les ministres de Sa Majesté n'ont fait aucune tenta-

tive de ce genre. Ils ont laissé tels qu'ils les ont trouvés les restes inoffensifs des anciennes lois françaises, les lois de *seigneurage*, parce qu'ils ont trouvé les vieux Canadiens invinciblement attachés à ces monumens de leur origine, et parce que les ministres eux-mêmes ne pouvaient que respecter ces sentimens. En se renfermant dans ces limites, on ne peut douter que le nouvel acte pour le gouvernement du Canada ne soit un titre à la reconnaissance des Canadiens.

Quant au troisième chapitre, les Indes orientales, le titre seul ouvre le champ à une discussion très-étendue et très-importante. Les ministres de Sa Majesté ont toujours eu une grande attention et une grande sollicitude pour cette vaste partie de l'empire. Ils n'ont pas besoin d'apprendre qu'elle est infiniment moins productive pour notre commerce et pour la richesse nationale, sous la forme actuelle d'un monopole commercial qu'elle ne pourrait le devenir, en étant incorporée au corps général de l'empire, de manière à prendre part à ses capitaux, à participer à la liberté de son commerce, de ses manufactures et de sa consommation; mais des difficultés insurmontables les ont arrêtés au premier pas : la première, l'incon-

venient de s'embarrasser légèrement dans un objet d'une telle importance, si compliqué, et de léser à un haut degré les intérêts territoriaux, ceux des corporations et des individus; la seconde, les droits existans de la Compagnie des Indes orientales, et les justes prétentions à recevoir un équivalent en échange de ses concessions. Tant que ces difficultés ont laissé aux ministres la faculté d'agir, ils ont dirigé tous leurs efforts vers l'avancement de notre commerce, et l'extinction, en fait, du monopole de la Compagnie. Lors du renouvellement de son contrat en 1813, on trouva avantageux de la laisser dans la possession exclusive du commerce du thé, et de ne pas exposer une importation considérable et une masse de revenus regardés alors comme des choses très-précaires. Il eût été injuste et il était en effet impossible à cette époque de transporter en la possession du public et du Gouvernement les privilèges et le commerce de la Compagnie. Il était peut-être impossible de payer à la Compagnie et aux capitalistes les sommes immenses dont le Gouvernement fut, selon tout calcul approximatif, resté débiteur. Il fallait donc renouveler son contrat, et en renouvelant ce contrat il devenait injuste, peut-être même impraticable,

d'enlever à la compagnie son commerce de la Chine ; ce commerce lui fut donc exclusivement abandonné ; mais d'un autre côté on exigea d'eux qu'ils nous laissassent le commerce d'approvisionnement dans l'Inde. Peut-être que l'histoire du monde entier n'offre pas un autre exemple aussi frappant des avantages de la liberté du commerce , et ces avantages auraient été plus considérables encore si les entreprises précipitées de nos négocians n'avaient pas, dans le principe nuï à leurs profits et fait tomber les prix dans les marchés ; mais malgré tous ces désavantages , l'accroissement de notre commerce a été assez considérable pour prouver l'immense avantage qu'on trouve dans la liberté des spéculations commerciales , et pour donner une idée de tout ce que peuvent les capitaux et l'activité des négocians anglais.

La comparaison des produits livrés sur le Continent et dans les îles de l'Inde , avant et depuis cette mesure , par les manufactures anglaises , peut donner une juste idée de cet accroissement dans notre commerce. Les articles de coton fournis à l'Inde en 1815 , c'est-à-dire sous l'empire de l'ancien système , par le moyen de la Compagnie , s'élevèrent à une valeur de cent neuf mille quatre cent quatre-vingt livres. Ils

furent, en 1821, dans le système de la liberté du commerce, de huit cent cinquante mille huit-cent quatre-vingt-une livres, et en 1822, d'un million cent vingt mille trois cent vingt-cinq livres; ce qui excède plus de dix fois le montant de 1814. La quantité des cotons imprimés importés en 1815, de la Grande-Bretagne dans l'Inde, fut de six cent quatre mille huit cent aunes. Elle fut de sept millions six cent deux mille deux cent quarante-cinq aunes en 1821, et de neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf aunes en 1822. Un accroissement également surprenant se fait remarquer relativement aux cotons unis. En 1815, la quantité des cotons unis exportés de la Grande-Bretagne dans l'Inde, fut de deux cent treize mille quatre cent huit aunes, de six millions sept cent vingt-quatre mille trente-une en l'an 1821, et de neuf millions neuf cent quarante mille sept cent trente-six en 1822.

Quant aux laines, la différence des climats et les habitudes des indigènes sont un obstacle naturel à ce que l'exportation de cet article présente le même accroissement; et cependant la quantité des étoffes de laine même a été portée à un tiers de plus que dans le temps du monopole. En 1815, la valeur des laines exportées

dans l'Inde fut d'un million quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-quatre livres, et cette même valeur s'éleva à un million trois cent soixante-huit mille quatre cent soixante-sept livres en 1821 ; elle fut en 1822 d'un million quatre cent vingt-un mille six cent quarante-neuf mille livres. La valeur des vêtemens de laine, principaux articles de cette exportation, fut de quatre cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-neuf livres en 1815, et de sept cent douze mille trois cent soixante-quatorze en 1822.

Appréciant tous les avantages de la liberté du commerce, les ministres n'ont rien épargné pour encourager ses progrès et lui aplanir tous les obstacles. Ils prêtèrent en conséquence une attention soutenue aux représentations des marchands de Londres, de Liverpool et des ports extérieurs, prétendant que cette liberté pouvait recevoir des accroissemens considérables si le tonnage n'était plus soumis à aucune restriction, et si tous les vaisseaux, aussi bien ceux d'au-dessous de trois cent cinquante tonneaux (qui étaient l'objet des restrictions du contrat), que les vaisseaux plus considérables, pouvaient être également employés à ce trafic. Ils ne perdirent pas leur temps en négociations avec la

Compagnie pour obtenir l'annulation de cette restriction, et après quelques difficultés ils parvinrent à obtenir que la Cour des directeurs engagerait les actionnaires de la Compagnie à faire la concession demandée. Toutefois le corps des actionnaires profita de cette circonstance pour demander un avantage équivalent à celui qu'il perdait, et proposa d'abord qu'en retour du privilège que lui enlevait la liberté du commerce, on étendit aux vaisseaux construits dans l'Inde le privilège particulier attaché aux embarcations de construction anglaise; en second lieu une réduction dans les droits sur les sucres venant de l'Inde. On s'aperceva de suite que ces deux concessions, quelle que puisse être leur importance en thèse générale, auraient affecté matériellement et directement les intérêts de deux grandes classes des capitalistes et des propriétaires de vaisseaux anglais et des marchands et planteurs des Indes occidentales. Sur ce point donc, les ministres eurent encore à combattre les mêmes difficultés qu'ont toujours rencontrées leurs efforts pour introduire chez nous les véritables principes du commerce, et pour étendre la liberté générale des spéculations commerciales. Chaque marchand savait parfaitement que ces mesures étaient favorables

à ses propres intérêts et ne faisait pas difficulté d'en reconnaître l'efficacité et la justice; mais on n'eut pas plutôt demandé à chacun d'abandonner ses privilèges particuliers, qu'ils trouvèrent mille raisons pour en justifier le maintien. Il arriva donc malheureusement dans cette circonstance qu'aucun des grands corps qu'affectait la concession de l'équivalent demandé ne voulut faire de sacrifices, que les ministres ne purent soumettre les mesures à l'approbation du Parlement, et que les cargaisons furent affectées des mêmes restrictions. Les produits des Indes occidentales furent si considérables, et par conséquent à si bas prix, que de fréquentes demandes furent adressées au Gouvernement afin de l'engager à trouver quelques moyens pour obtenir une diminution dans les marchandises et une augmentation dans les demandes. Ces difficultés firent nécessairement interrompre les négociations: nous nous servons du mot négociation parce que la compagnie des Indes orientales a le droit incontestable de s'en réserver à la lettre du statut qui la met en possession d'un commerce exclusif. Dans ces circonstances, le Gouvernement ne pouvait que négocier, et tandis qu'il demandait une grâce, il fut obligé

de discuter les termes auxquels voulaient traiter les parties intéressées.

Mais quoique la négociation ait ainsi manqué, il est impossible que les ministres de Sa Majesté ne se soient point fortement occupés de l'importance des points en question pour le plus grand intérêt de l'empire. Il est manifeste, d'après l'état de notre revenu annuel, que le sucre, *ce blé du monde des Tropiques*, et les produits d'une partie si considérable des possessions anglaises, ont été demandés et consommés en si grande quantité, qu'il a pris rang immédiatement après le blé en valeur et en importance. Conformément aux états financiers faits au commencement de l'année 1822, avant la réduction de la taxe sur la drêche, la recette actuelle de l'excise pour toutes les taxes sur la drêche en Angleterre s'est élevée à quatre millions et demi; les recettes des douanes pour le sucre seulement se monterent alors à cinq millions. Avec ces faits sous les yeux, il est impossible de ne pas sentir la valeur d'un article qui contribue si considérablement au revenu et au commerce de l'Etat; il est également impossible de ne pas appliquer, au moins en idée, à ce produit les principes d'un commerce libre et d'une culture indépendante, et d'en

tirer la conséquence naturelle que le produit et la consommation seraient infiniment plus étendus sous un système plus libéral. Il est vrai cependant que la prudence humaine doit être moins appelée à raisonner d'une manière abstraite et absolue, qu'à décider un état de choses positif en consultant les temps et les lieux. Si rien n'embarrassait notre jugement, on ne mettrait pas en question la supériorité d'un commerce libre sur un commerce restreint; mais quand un état particulier de choses (appelez-le comme il vous plaira, ou système d'abus, ou système d'erreur) a graduellement et insensiblement succédé à des temps moins éclairés; et quand, par une conséquence de ce système, des capitaux considérables ont été employés et de grands et nombreux intérêts engagés, il est clair que de tels intérêts, méritent une attention particulière de la part du Gouvernement, sous le rapport de l'humanité et de la prudence. Ainsi la question est de savoir non pas ce qui est le mieux d'une manière absolue, mais ce qui offre le plus d'avantage dans l'état des circonstances. En un mot, il faut que nous considérions ce qui nous en coûterait pour la réforme aussi bien que pour le bien qui en résulterait : toutes les fois que nous apercevons de l'avantage

à faire un sacrifice , nous devons le faire. Quand, en pareille matière, tout se lie de manière à ne nous permettre aucune espèce de compromis, nous devons attendre que les intérêts n'existent plus. Tels sont les principes généraux d'après lesquels les ministres ont procédé et continueront à procéder dans toutes les questions de ce genre. Oui, nous le répétons, et que l'on comprenne bien qu'ils sont intimement pénétrés de la vérité de ce principe, que la liberté du commerce offre un égal avantage et au pays et au profit solide des marchands, des manufacturiers et des cultivateurs.

Encore une remarque avant de terminer cette partie de notre travail. A la fin de la dernière guerre d'Amérique, notre Gouvernement, dans l'intérêt des principes de la liberté du commerce, permit aux Américains des relations directes avec les Indes orientales, de là vint cet heureux esprit d'activité et de trafic, favorisé dans nos établissemens indiens, dont l'Angleterre tire aujourd'hui annuellement pour ses manufactures un bénéfice toujours croissant. Nos négocians ont été pardonnables, mais ont eu tort d'être jaloux de cette concession; aussi quelques-uns d'entre eux ont-ils demandé avec aigreur, dans certains pamphlets, si les Américains vont nous enlever le commerce de l'Inde

aussi bien que celui de la Chine, et s'ils doivent partager nos profits dans le marché de l'Inde aussi bien qu'ils possèdent exclusivement le droit d'approvisionner l'Europe des thés de Canton. A l'égard de la première de ces plaintes, il est inutile de répéter que ce trafic n'est que conforme à ce principe de la liberté du commerce, qui est le vœu de toutes nos classes marchandes. Les progrès de la culture dans l'Inde augmentent dans une proportion considérable la demande dans les marchés anglais, et nos marchands, ainsi que nos manufacturiers, en recueillent les profits. Tandis que l'Inde est restée une simple factorerie, sa consommation a été celle d'une factorerie; sa consommation commence maintenant à être considérable, parce qu'on l'approvisionne à bon marché et qu'on encourage fortement le développement de ses moyens de production.

Quant à la seconde question, c'est un de ces points sur lesquels les écrivains et les orateurs du parti populaire ont grossièrement abusé le public et eux-mêmes. On voit, par les états officiels américains publiés à la fin de cette année, que le commerce de l'Amérique avec la Chine ne dépasse pas sept cent mille deux cent livres sterling. Maintenant, la valeur totale des importations de la Chine en Angleterre excède

trois millions six cent mille livres, c'est-à-dire environ cinq fois le montant du commerce américain avec ce pays. Si nous déduisons des sept cent mille deux cent livres, valeur des importations américaines, le montant probable de la consommation en thé, combien faible doit être la quantité qu'elle fournit aux peuples de l'Europe! Telles sont les erreurs que commettent les écrivains populaires lorsqu'ils abordent certains objets sans avoir en leur possession des documens indispensables, et qu'ils se livrent au hasard à de vaines assertions. On a tant en vérité parlé et tant écrit sur la situation comparative des États-Unis et de la Grande-Bretagne relativement à toutes les branches de commerce extérieur, que, placés au milieu des difficultés qu'offre la matière, et privés du secours des tableaux officiels, certains individus ont hasardé des assertions, extravagantes et si peu fondées, qu'il est nécessaire d'y mettre un terme en opposant des états authentiques à des estimations conjecturales. Le lecteur trouvera dans les tableaux suivans, extraits des rapports publiés par ordre du Congrès l'état réel du commerce américain pour l'année finissant en mars 1822, que nous avons comparé avec l'état actuel des exportations dans le même pays.

(171)

No. I.

Tableau comparatif des exportations anglaises et américaines dans les principaux ports et places étrangères de l'Europe, pendant 1821.

	EXPORTATIONS	
	anglaises, étrangères et domestiques.	américaines, étrangères et domestiques.
Allemagne.	9,894,108	479,822
Russie.	3,668,383	191,501
Suède.	125,586	48,865
Danemarck.	308,575	118,373
Hollande.	2,047,612	831,196
France.	1,162,756	1,468,925
Espagne.	666,912	149,222
Portugal.	1,824,904	33,253
Italie.	3,767,621	247,425
Turquie et Levant.	961,746	148,523
Malte.	528,432	Voy. Italie.
Gibraltar.	1,765,962	330,692
TOTAL.	26,722,597	4,047,797

N^o. II.

Tableau comparatif des exportations anglaises et américaines dans les principaux ports et places du monde, l'Europe exceptée, pendant l'année 1821.

		EXPORTATIONS	
		d'Angleterre des produits étrangers et du pays.	d'Amérique des produits étrangers et du pays.
Indes Orientales et la Chine	3,272,817	1,795,322	
Nouvelle-Hollande. . . .	118,086	16,066	
Cap de Bonne-Espérance. .	256,464	3,367	
Autres parties d'Afrique. .	309,586	28,505	
Colonies anglaises de l'Amé- rique septentrionale. . .	1,676,316	452,203	
Indes occidentales anglaises	4,347,042	59,647	
Indes occident. étrangères.	1,257,049	2,526,004	
Bésil.	2,278,468	310,896	
Colonies espagn. et autres sur le continent d'Amériq.	917,916	233,490	
TOTAL.	14,433,744	5,425,500	

On voit que cet état ne renferme pas le commerce entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, et en outre dans le premier tableau le commerce de la Grande-Bretagne est regardé comme distinct de celui de l'Irlande.

A l'examen du second tableau, le lecteur sera sans doute frappé de l'accroissement considérable opéré dans les exportations de l'Amérique. L'approvisionnement d'Haïti, de Cuba et des Indes occidentales hollandaises, suédoises et espagnoles, est maintenant tombé en grande partie au pouvoir des États-Unis. La mer est incontestablement ouverte à toutes les nations, et il n'y a pas de disposition particulière qui approprie à la Grande-Bretagne ces vastes routes du monde. Mais quand tout le monde peut parcourir et exploiter cet espace comme une propriété commune, il est du devoir de la Grande-Bretagne de faire les plus grands efforts pour y participer. Les actes de la dernière session du Parlement, s'ils ne sont pas contrariés par une jalousie condamnable, doivent amener à ce résultat; mais rien ne peut contribuer plus directement à nous faire participer à ce commerce que le bill admirable que le vice-président du comité de commerce a fait passer au Parlement. — L'extension du système d'emma-

gasinement, et l'ouverture des ports d'Angleterre, devenus par là le dépôt et comme l'*emporium* des marchandises étrangères de toutes sortes. La facilité donnée à nos marchands de prendre des cargaisons assorties, d'employer nos propres vaisseaux pour exporter les denrées étrangères des ports anglais, étend considérablement notre navigation et notre commerce général, et nous permet de rivaliser avec le commerce des Indes orientales étrangères, devenues aujourd'hui, en grande partie, possessions américaines.

RELATIONS EXTÉRIEURES.

IL est inutile de reproduire ici les considérations si connues d'après lesquelles le système de l'Europe fut établi par le Traité de Vienne. Si les arrangemens n'ont pas été parfaits sur tous les points, il faut convenir au moins que c'étaient les meilleurs moyens pour maintenir dans les circonstances actuelles la paix future de l'Europe. Les événemens importans de cette époque donnèrent, par le fait, naissance aux Congrès des souverains. La plupart des monarques de l'Europe avaient accompagné leurs armées en France, assisté et veillé à la conclusion de ces traités de Paris qui préparaient les voies pour les arrangemens définitifs et complets qui furent pris à Vienne. La communauté de sentimens qui unissait alors ces illustres personnages, suggéra naturellement l'idée qu'on pourrait, pour maintenir le système, adopter les mêmes moyens dont on s'était servi si heureusement pour le créer : voilà dans le fait l'origine de ce qu'on appelle maintenant le Congrès des souverains.

Son but est de conserver le système établi à cette époque, et plus particulièrement la paix du continent. Ses principes ou plutôt ses moyens peuvent être définis par une seule phrase : c'est le maintien de la paix générale en Europe par l'amitié personnelle des souverains, et par un système de médiation et de discussion modérée, système qui, d'un côté, reconnaît la parfaite indépendance des divers états dans leurs affaires intérieures, et de l'autre rappelle leur intérêt commun, et leurs communes obligations à consulter la politique générale de l'Europe dans toutes les questions qui regardent la sûreté de tous.

Ce n'est pas présenter le caractère de ce système sous le véritable point de vue, que de prétendre que les puissances alliées, sans en excepter l'Angleterre, ont, dans le dernier Congrès, formé une confédération pour contrôler les intérêts intérieurs des autres nations, ou pour intervenir en arbitres souverains dans les dissensions particulières d'état à état. Il y a encore plus de malveillance et d'injustice à assurer que les souverains européens, et l'Angleterre d'accord avec eux, se sont engagés dans ce même Congrès à se garantir les uns aux autres la même extension du pouvoir monarchique que chacun

d'eux possède actuellement. Quant à l'Angleterre et aux autres États, le Congrès n'est dans le fait qu'une conférence amicale des souverains sur leurs intérêts communs et particuliers, un simple conseil de discussion, et non pas une ligue agissante. Pour ce qui regarde la Grande-Bretagne, elle ne reconnaît aucune convention secrète ni publique par laquelle un membre s'engagerait, soit à supporter les vues particulières de l'autre, soit à concourir à l'exécution de ce qu'aura voté la majorité. C'est en un mot, une conférence, et non pas une diète ou une confédération.

Il n'y a là aucun article ni exprès ni tacite, rien qui ressemble à une résolution ; rien qui puisse faire entendre ou établir qu'un souverain peut avoir le droit d'en faire intervenir un autre dans les actes de son administration particulière (si elle prenait une marche opposée à ses intérêts ou à ses désirs), ou qu'il puisse invoquer le pouvoir du Congrès, afin d'interposer dans les contestations purement intérieures entre ce souverain et ces sujets.

Le Congrès est établi d'après ces principes, et leur maintien peut seul permettre à l'Angleterre d'en faire partie et de prendre part à ses délibérations ; il ne s'occupe que de ces objets

qui menacent évidemment la tranquillité de l'Europe, de ces événemens qui tendent à reproduire les principes d'anarchie, de spoliation, de régicide systématique, et d'anéantissement de toute religion et de tout culte qui ont caractérisé la révolution française. En un mot, le but avoué du Congrès est d'abord de réprimer l'esprit destructeur du jacobinisme; car, pourquoi ne pas nommer les choses par leur nom? Son objet secondaire est de maintenir la paix générale par des médiations et des discussions amicales.

Telle est en peu de mots la nature de ce congrès: c'est un système de médiation et de discussion, et nullement une alliance offensive ou défensive.

Lors donc qu'une question est présentée au Congrès, on se demande d'abord si c'est un des objets qui peuvent regarder ce Congrès. Si c'est, par exemple, une insurrection évidemment *jacobinique*, pour chasser les rois, la noblesse et le clergé, alors on se fait une seconde question: Le mal est-il assez grave pour que sa répression exige le concours de toute l'Europe? Si ce n'est qu'un différent entre deux Etats, c'est évidemment un objet de médiation amicale; médiation qui est conduite d'après les

mêmes principes que l'on suivrait s'il n'existait pas de congrès. La seule différence, c'est que les parties sont en présence devant leurs amis mutuels.

S'il n'est question que d'une affaire intérieure, soumise au Congrès par un souverain, elle n'est suivie que d'un avis amical. On doit croire que c'est d'après ces principes que les ministres de Sa Majesté ont réglé leur conduite dans la part qu'ils ont prise à une affaire non encore terminée.

Le différend entre l'Espagne et ses sujets fut introduit au Congrès de Vérone. Sans recourir ici à d'autres faits qu'à ceux que les événemens ont suffisamment fait connaître, il paraît manifestement que la France appela d'abord l'intervention de l'Europe pour le maintien de la paix, et les forces des souverains si elles devenaient nécessaires pour la répression d'une révolution si directement opposée aux vues du Congrès. Ses ministres, au nom de leur souverain, soutinrent, et non pas sans une forte apparence de vérité, que l'examen de cette affaire appartenait au Congrès. Son double objet, selon la France, était de réprimer dans leur origine même les principes révolutionnaires et antisociaux, ainsi que de maintenir la paix générale

de l'Europe. « La révolution d'Espagne, disait-elle, menace l'Europe sous l'un et l'autre rapport. Elle est évidemment le résultat du jacobinisme : d'abord parce qu'elle est fondée sur une défection militaire ; en second lieu , parce qu'elle restreint la liberté et met en danger la personne du roi et de la famille royale ; troisièmement , parce qu'elle agit d'après un système d'irréligion et de spoliation de l'Eglise. Ce triple caractère de la révolution d'Espagne est un fait notoire. L'armée entière a désobéi à son souverain ; ce ne sont plus les soldats du roi Ferdinand , mais ceux de Mina et des cortès. Le roi n'a pas le choix de ses ministres , et est forcé de signer les ordres d'exécution ou plutôt d'assassinat de ses partisans les plus zélés et les plus fidèles. Il est notoire pour toute l'Europe que le roi n'est plus que de nom le chef de son royaume ».

« L'Autriche et Naples présentaient un cas semblable. Si d'une part l'une des puissances avait refusé de se rendre aux principes qui ont porté les forces réunies de l'Europe à s'opposer aux mouvemens révolutionnaires de Naples et du Piémont , les autres souverains s'étaient déjà avancés pour soutenir l'Autriche dans une contestation dont elle avait augmenté l'importance,

quoiqu'elle n'eût certainement pas affaibli le danger des principes. Le roi de France ne demande pas le droit de s'interposer dans les affaires intérieures d'un autre peuple ; à moins que les choses ne se présentent sous un aspect menaçant pour la sûreté de tous les autres gouvernemens et de la France en particulier. Or, est-il possible que cet état de choses chez une nation voisine ne compromette pas la sûreté de la couronne de France ? Ce n'est pas sans les plus grands efforts que le Gouvernement français est parvenu à réprimer l'esprit de faction dans la capitale et quelques-unes de ses provinces. Si on laisse à la révolution espagnole le temps et les moyens de consolider son système d'anarchie ; si on tolère qu'une forme de Gouvernement s'établisse d'après ces affreux principes, l'Europe entière aura bien de la peine à lutter contre le torrent dévastateur du jacobinisme. Que demande donc la France ? Rien que ce qui appartient comme droit commun à toute nation indépendante. Le roi de France croit que la sûreté de son trône et la tranquillité de son peuple sont compromises par les principes révolutionnaires et les menées d'une puissance voisine ; il pense que la situation de l'Espagne le met dans la nécessité de songer à sa propre dé-

fense, il demande donc l'exercice du droit de se défendre. Peut-on nier que, dans un tel état de choses, et en envisageant le danger qui le menace, il ne soit naturellement investi du droit de déclarer la guerre à l'Espagne, pour éloigner le fléau qui compromet sa sûreté? C'est certainement une autre question de savoir si les souverains d'Europe peuvent appuyer ces efforts du secours de leurs armes. Les autres souverains décideront si leur propre sûreté n'est pas compromise par cet état de choses; et si, avec l'exemple de l'Espagne sous les yeux, le reste de l'Europe pourrait conserver sa tranquillité.

Quelle que soit la vérité générale de ces raisonnemens présentés par la France, un appel aux armes doit paraître un mal en lui-même, sans compter les chances fâcheuses que la lutte pourrait présenter. Probablement les ministres de la Grande-Bretagne auront répondu à-peu-près dans le langage suivant :

Nous admettons en thèse générale le droit de la France d'agir comme puissance indépendante; mais nous en appelons à la sagesse et à la modération du Gouvernement français. Il n'y a pas de doute que les vues des souverains n'aient eu pour but d'adopter des mesures générales pour

le maintien de la paix ; mais on ne peut douter en même temps que ce dernier objet n'ait été limité par la nécessité de respecter l'antique principe de l'indépendance des nations. Quand les opérations intérieures d'un Gouvernement sont directement contraires au salut commun de l'Europe , il est du droit et du devoir de tous les souverains de recourir à des moyens préventifs , et d'abattre ce Gouvernement par la force des armes. Mais pour justifier une pareille démarche , deux choses sont toujours nécessaires : 1^o. l'existence du mal ; 2^o. son existence à un tel degré qu'il y ait indispensabilité de recourir à la force des armes. C'est alors seulement qu'une nation peut justement intervenir dans les affaires d'une autre : sans cette restriction l'indépendance des nations ne serait qu'un vain mot , et une nouvelle source de guerres futures menacerait la stabilité des Gouvernemens en Europe.

On a pu reconnaître que la révolution d'Espagne provenait de principes très-susceptibles d'objections , et que dans son cours elle a présenté des actes et des incidens justement alarmans pour tous les gouvernemens établis ; mais ne pourrait-on pas aussi mettre en doute si le danger était aussi pressant que le craignait le Gouvernement français ? Ne voit-on pas en Es-

pagne la lutte de deux partis plutôt qu'une révolution *jacobine*? Le roi catholique jouit encore de sa liberté personnelle, son autorité est encore reconnue : si ses prérogatives sont restreintes, et si l'exercice de ses droits royaux est surveillé, c'est sans doute une malheureuse conjoncture dans l'état de l'Espagne; mais à coup sûr cela ne constitue pas le cas d'un recours général à la force des armes. Ce n'est certainement point le cas que les souverains ont prévu lorsqu'ils ont formé leur alliance. Les souverains doivent avoir actuellement deux objets en vue : 1°. de maintenir la paix générale; 2°. de ne pas provoquer une exaspération universelle parmi les sujets des États libres, en confirmant l'opinion insidieusement répandue, que leur alliance était en réalité une ligue des rois pour empêcher toute réforme avantageuse à leurs sujets, et pour se garantir réciproquement la plénitude du pouvoir monarchique.

Il était nécessaire de répondre à ces allégations malveillantes sur l'objet du congrès des souverains, pour arrêter ces associations secrètes ou publiques qui affectent les États libres d'une manière beaucoup plus dangereuse, parce qu'elles se composent d'individus plus respectables que les sociétés jacobines d'Espagne et

d'Italie. L'un des objets du Congrès serait nécessairement interrompu par un appel aux armes de la part de la France ; ce serait , par le fait , mettre fin à la paix générale maintenant existante en Europe. Le danger serait grand , le succès incertain , et les conséquences complètement impossibles à prévoir. La guerre ne serait certainement pas terminée parce que l'on occuperait Madrid , tant que Cadix tiendrait pour le parti des cortès. Une expérience précédente a suffisamment prouvé que cette place était à-peu-près imprenable. Toutes les forces militaires de la France , et à une époque où cette puissance pouvait réunir aux siennes une grande portion de celles de l'Europe , sont venues échouer devant Cadix ; et quelque considération que l'on ait pour le courage éprouvé des armées françaises , l'on pourrait certainement demander s'il serait maintenant prudent au gouvernement français d'entreprendre le long siège qu'exigerait cette forteresse. Les opérations ne se borneraient donc pas à une seule campagne. Quelque intérêt que prennent les ministres de S. M. Britannique à la prospérité de la France et à la continuation de la tranquillité dans ce pays , il leur était impossible de s'engager , par aucune promesse , à coopérer à une telle guerre. Si donc

cette puissance s'embarque dans une semblable lutte, ce sera entièrement pour son propre compte et en en prenant pour elle tout les risques éventuels.

Tel, nous le présumons, a été au Congrès de Vérone, le langage de nos ministres relativement aux ouvertures de la France, afin d'entraîner l'Europe dans la guerre avec l'Espagne.

Il est impossible de méconnaître le droit qu'a la France, comme nation indépendante, d'entreprendre cette guerre si son gouvernement la croit nécessaire à sa propre défense, et si le gouvernement espagnol refuse *de facto* les conditions que la France regarde comme les seules compatibles avec sa sûreté personnelle. Nos ministres ne reconnurent donc pas l'existence de ce droit, mais mirent et mettent probablement encore en question cette existence dans la situation actuelle de la France et de l'Espagne et même de l'Europe en général. Ils pensent que la paix générale est d'un trop grand prix pour la compromettre sur la seule appréhension d'un danger éloigné; ils reconnaissent l'antique principe de l'indépendance des nations dans leurs affaires intérieures, et regardent ce principe comme si intimement lié au maintien de la paix générale et aux intérêts permanens de la race

humaine, qu'ils ne veulent y admettre d'exception que dans le cas d'une nécessité absolue, c'est-à-dire d'un danger aussi incontestable dans son existence que formidable par son étendue. Très-peu de mots suffiront pour expliquer suffisamment ce qui nous reste à dire sur les relations extérieures.

Pour ce qui regarde nos relations avec la Russie, il est impossible de ne pas reconnaître nos succès diplomatiques avec ce pays. Nos négociations avec Saint-Petersbourg et Constantinople ont été incontestablement la première cause qui a prévenu la guerre entre la Russie et la Porte. Il était impossible, en vérité, de ne pas partager avec la Russie et avec toute puissance chrétienne un certain penchant pour les Grecs ; mais il est également impossible de laisser assez d'empire aux sentimens de générosité pour se laisser séduire par eux au point de renoncer aux devoirs que nous imposent rigoureusement et la prudence et le soin de notre propre défense. Le premier et le plus important des intérêts de toutes les nations de l'Europe, et de l'Angleterre en particulier, est de maintenir la paix générale existante, et dans cette vue, de prévenir avec le plus grand soin toute espèce de

changement qui , en troublant l'harmonie qui règne aujourd'hui entre les grands pouvoirs européens , détruirait la sécurité sur laquelle sont fondés les derniers traités de paix. Il serait plus aisé de partager la Turquie que d'en diviser d'une manière satisfaisante les provinces démembrées. Nous savons que la paix générale est durable dans l'état de choses actuel , nous la possédons et nous nous en félicitons ; mais il est impossible de prévoir combien cet ordre de choses serait troublé par suite de la guerre entre la Russie et la Turquie. Telles sont les circonstances qui ont déterminé la politique des ministres de Sa Majesté touchant la Russie et la Porte.

D'un côté , ils reconnaissent et déplorent le malheureux état de la Grèce ; d'une autre part , ils ne peuvent fermer les yeux sur la supériorité de deux grands intérêts , ceux de maintenir , en fait , la paix générale de l'Europe , et de ne point provoquer un nouvel état de choses dont il serait impossible de prédire les résultats ; c'est d'après l'appréciation comparative de ces deux objets que les ministres de Sa Majesté ont pris leurs mesures. Suivant les conseils d'une haute prudence , ils ont préféré le plus grand bien et ont réussi , jusqu'à ce jour , à con-

server la paix continentale : profondément sensibles aux cruautés commises dans les provinces grecques , ils ont coopéré en toutes occasions , avec la Russie , à chercher les moyens de prévenir le renouvellement de pareils outrages. Lorsque , d'après le droit public de l'Europe , les ministres de Sa Majesté étaient obligés de reconnaître dans la Porte le grand principe de l'indépendance des nations , leur ambassadeur a employé , en toutes occasions , le langage d'une puissance amie , et a fait usage du haut caractère de son gouvernement et de sa juste et personnelle influence , pour engager la sublime Porte à suivre une ligne conforme aux obligations de la Russie et à l'attente de l'Europe.

Sous ce rapport , les ministres de Sa Majesté ont été intempestivement censurés par des personnes dont ils sont plus habitués à apprécier les sentimens humains et généreux que la pénétration et la prudence politique. Ces personnes eussent désiré remplacer le ministère , et prendre avec la Turquie un ton que ne souffrirait pas le dey d'Alger. Les ministres pourraient sans doute répondre à ces gentlemen qu'ils n'ont manqué ni de fermeté ni de courage. Leur diplomatie ne s'est point bornée à de simples efforts de médiation entre

la Russie et la Porte : ils n'ont jamais un instant perdu de vue le caractère de l'insurrection grecque, et n'ont point ralenti leurs tentatives pour apaiser, s'ils ne pouvaient les terminer, les atrocités qui ensanglantaient ce débat ; mais ils n'ont pu méconnaître cette circonstance, que ces cruautés n'étaient point imputables à un seul parti. Ils ont vu, avec un profond regret, que les premiers outrages, quoique vengés sans doute outre mesure, et de la manière la plus barbare, furent exercés non par les Turcs, mais par les Grecs de Scio ; mais on ne doit pas s'attendre à voir l'Angleterre s'engager dans une croisade pour une bien meilleure cause, ni prendre les armes pour réformer le gouvernement de la Turquie, ou obtenir une administration plus impartiale de la justice en Grèce, en Egypte, ou à Constantinople.

Notre politique générale avec la Russie, abstraction faite de cette question, n'a pas obtenu des résultats moins avantageux. Les deux pays commercent ensemble sur les bases de l'égalité et de l'amitié. Nous n'avons pas, il est vrai, de traité de commerce avec la Russie ; nous n'en avons pas non plus avec la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, parce que, d'une part, nous évitons soigneusement de donner à notre diplo-

matie l'air de courir après des avantages purement commerciaux, et parce que, d'un autre côté, nos marchands et nos manufacturiers sont si opiniâtrément attachés à leurs privilèges exclusifs, que cette circonstance met à-peu-près dans l'impossibilité de solliciter auprès des états étrangers une plus grande liberté pour notre commerce. Les ministres de S. M. ont fait toutefois en cela tout ce qui dépendait d'eux. Par un statut de la dernière session du Parlement, ils ont abrogé la huitième section de l'Acte de navigation, qui gênait le commerce direct entre la Grande-Bretagne et la Russie. Le commerce entre ces deux pays a, dans le fait, été augmenté par suite des derniers encouragemens du gouvernement de Sa Majesté; et si la jalousie de nos agriculteurs pouvait admettre un système plus libéral dans l'importation des produits bruts, et particulièrement des suifs et des cuirs, il n'y a point de doute que cette augmentation deviendrait tous les jours plus considérable. C'est seulement en donnant de l'étendue aux achats qu'une nation peut en donner à ses ventes; se montrer jaloux des importations et soigneux seulement sur les exportations, c'est désirer un marché très-étendu, et en même

temps porter envie et obstacle aux moyens de l'établir.

Le même système de confiance et d'amitié existe avec l'Autriche et les Etats germaniques. Nous avons vu leurs diètes et leurs conseils imposer des droits pesans et prohibitifs sur certains articles de manufacture anglaise, pour favoriser, disent-ils, l'industrie de leurs propres sujets. Si nous avons vu ces lois sans jalousie et sans faire aucune remontrance, c'est parce que nous avons envisagé notre propre commerce dans ses rapports avec ces pays; et trouvant que la totalité de nos exportations s'élevait annuellement à plus de dix millions, nous avons trouvé que cet état de choses justifiait suffisamment notre confiance dans la solide base de notre commerce. Nous voyons que le revenu de plusieurs états de l'Allemagne provient du produit du droit de transit sur les marchandises et des impôts territoriaux levés sur la vente des denrées; ils ont alors un intérêt direct à accroître le débit des objets des manufactures anglaises. Dans les vastes marchés d'Allemagne, comme dans ceux de l'Amérique, tous les commercans du monde sont reçus sur le même pied, et le manufacturier anglais peut

seulement maintenir sa supériorité pour un prix plus bas et par de meilleures marchandises.

Quant à la Prusse, aux Pays-Bas et aux autres États du nord de l'Europe, tant que les relations utiles d'une bonne intelligence ne seront point interrompues, nos négociations commerciales ne feront que s'étendre et s'accroître. Nonobstant la cessation totale du commerce des grains et des autres objets de subsistance, notre commerce avec ces pays va toujours en croissant: avec la Prusse, il a augmenté d'un tiers dans les quatre dernières années; avec la Hollande et la Flandre, il continue à être plus stationnaire. Les Hollandais et les habitans des Pays-Bas, comme les Français, trouvent dans leurs propres manufactures de quoi suffire à leurs besoins, et ils importent les produits coloniaux dans leurs propres navires. A l'égard de la Suède, notre commerce s'est un peu ressenti de notre fabrication intérieure de fer, et a décliné sous ce rapport, en raison de ce que nous n'avons pas admis plus long-temps les produits de ce genre, manufacturés dans ce pays; mais quant à la Norwège et au Danemarck, depuis le rapport des droits sur le bois de constructions militaires notre commerce a fait les progrès les plus rapides.

Dans toutes les parties de l'Europe nous procédons d'après le même système; nous ne désirons point de traités de commerce, parce que telle est la jalousie de nos commerçans et de nos manufacturiers, qu'ils ne voudraient point consentir aux concessions équivalentes, sur lesquelles seules, des traités de cette nature peuvent être fondés. Nous sommes alors forcés de traiter avec eux d'après un système de droits réciproques, et notre commerce, où il est le plus favorisé, peut seulement se soutenir sur le pied de notre concurrence avec les nations qui le sont le plus.

Si le Portugal est une exception à ce système, d'après la politique du traité de Méthuen, et s'il y a quelque raison de se plaindre de ce que par les derniers droits très-forts mis sur les étoffes de laine, il a violé l'esprit de ce traité, on doit se souvenir que le commerce du Portugal n'est pas, à proprement parler, compris dans notre système européen. Loin d'agir comme les autres puissances coloniales de l'Europe, le Portugal a, dans le principe, ouvert le Brésil et l'Amérique méridionale au commerce britannique. Ce commerce, il est vrai, est maintenant sur un autre pied; il est peut-être indépendant du contrôle de la mère-patrie; il est

peut-être maintenant (nous parlons du Brésil), aussi libre et aussi ouvert que celui que l'on peut faire avec les provinces de l'Amérique espagnole. Il ne repose plus maintenant sur des concessions et des privilèges ; mais nous ne pouvons, en bonne justice, oublier la main amie qui la première nous en a rouvert les portes. Cependant quant au Portugal, nous avons, sous le rapport des négociations commerciales, quelques reproches à lui faire : le traité de Méthuen existe aujourd'hui pour son avantage exclusif. Mais les cotons et les laines de la Grande-Bretagne auront toujours la même supériorité dans les marchés du Brésil, comme dans ceux des États-Unis. Si nous prenons les vins de Portugal, en leur imposant des droits moindres qu'aux vins de France, c'est une concession de plus que nous faisons au Portugal. Ses produits coloniaux, comme sucre, café, tabac, etc., sont admis, dans les ports britanniques, aux mêmes conditions que les produits coloniaux des nations étrangères. L'Angleterre, comme pays commercial, n'a point de raison de désirer d'autre base de commerce que celle d'une parfaite égalité et réciprocité.

Vis-à-vis des États-Unis, comme nous l'avons déjà démontré, notre commerce a éprouvé un

accroissement, et nos relations amicales avec cette puissance ne sont pas seulement confirmées, elles sont encore placées sur une base plus solide par notre dernier système de lois de navigation, et la modification de notre commerce colonial. Cette mesure, nous en sommes certains, a tari la source de l'irritation et de la jalousie qui divisèrent long-temps les deux pays. L'Amérique a maintenant ce commerce entre les Indes occidentales britanniques et ses propres États, qu'elle a si long-temps désiré ; elle peut aujourd'hui y exporter sur ses propres vaisseaux des denrées de toute espèce ; et sans être obligée de faire un circuit vers les îles Bermudes ou Bahama, elle peut trafiquer directement avec les Indes occidentales. Cette concession n'est pas sans doute sans quelque inconvénient pour nos petites colonies ; mais un système de lois fondé sur de plus hauts intérêts de politique nationale, ne doit pas être affaibli par trop d'attention pour des intérêts secondaires et particuliers. Par le traité de 1814 nous avons ouvert à l'Amérique les ports de l'Inde. Calcuta, Madras et Bombay furent rendus aussi accessibles à son commerce que Londres, Liverpool et Glasgow. Nous venons de lui permettre de trafiquer avec nos colonies des Indes

occidentales sur le même pied d'égalité et de liberté.

Nos relations avec les provinces de l'Amérique méridionale sont également favorables aux intérêts bien entendus du commerce et des manufactures britanniques. Autant que le droit public de l'Europe peut le permettre, les ministres de Sa Majesté ont éloigné tous les obstacles qui pourraient entraver les progrès de ce commerce. On n'a pas besoin d'observer, surtout en s'adressant à des lecteurs intelligents, que, d'après le droit public de l'Europe, une nation n'a pas le droit de reconnaître l'indépendance des colonies d'une autre nation qui se sont séparées de la métropole, à moins que l'une de ces deux circonstances ne se rencontre : ou la mère-patrie elle-même doit avoir fait quelque concession préliminaire, qui peut autoriser l'induction que le souverain est prêt d'admettre en fait l'indépendance des provinces dont il s'agit; ou l'indépendance coloniale doit être fermement établie, et doit reposer sur un système de gouvernement régulier dirigé d'après des formes suffisantes pour que, selon les principes de la raison et du sens commun, toutes les puissances reconnaissent formelle-

ment ce qui existe en fait, d'une manière palpable et qu'on ne peut révoquer en doute. Il serait peut-être odieux de presser avec trop d'exactitude l'application de ce principe à la situation actuelle de l'Espagne vis-à-vis de ses colonies : il suffit de dire que l'Espagne n'ayant fait aucune concession préliminaire, la guerre, de sa part, est toujours continuée. On ne peut disconvenir que presque tous les états de l'Amérique méridionale sont, dans le fait, indépendans ; mais on n'oserait affirmer qu'ils se trouvent aujourd'hui dans l'état de gouvernemens réguliers, établis et permanens. En pareille circonstance, les ministres n'ont pu qu'adhérer à leur système de stricte neutralité : ils l'ont fait dans les termes les plus libéraux. Par les nouvelles lois de navigation, un commerce direct est permis entre l'Angleterre et les états de l'Amérique méridionale ; ils sont traités, sous tous les rapports, comme colonies étrangères et amies : les ministres ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour favoriser les négocians anglais et ces colonies dans leur commerce réciproque. Autrefois, le commerce entre l'Amérique du sud et la Grande-Bretagne était réglé d'après le système général de l'Acte de na-

vigation. D'après les derniers statuts, ce commerce peut se faire sur des vaisseaux de leur propre construction, ou, comme ils pourraient avoir besoin d'une marine commerciale, sur des vaisseaux armés par les citoyens de ces provinces. Pour débarrasser et faciliter ce commerce, nous nous sommes beaucoup écartés de la lettre et de la politique de l'Acte de navigation. En permettant au Portugal et aux États-Unis seulement d'importer les produits de l'Amérique sur des vaisseaux construits dans les pays d'où ces productions étaient tirées, reconnus et montés par leurs propres sujets, les ministres de Sa Majesté, eu égard aux besoins des provinces de l'Amérique méridionale, se déterminèrent à étendre leur condescendance et à reconnaître le pavillon de la vieille Espagne dans ce nouveau trafic entre ces colonies et la Grande-Bretagne.

Notre commerce éprouve aujourd'hui les avantages de cet encouragement : ces provinces sont devenues aujourd'hui de vastes marchés pour les produits de nos manufactures ; et si notre politique coloniale peut s'étendre assez pour nous permettre de recevoir leurs importations sur un pied moins rigoureux, il n'y a pas de doute que l'Amérique méridionale, comme

puissance commerçante avec l'Angleterre, ne rivalise progressivement avec les marchés des États-Unis.

Telle est la situation générale de nos relations extérieures.

ADMINISTRATION

INTÉRIEURE.

LES considérations sur ce chapitre embrassent plusieurs particularités non mentionnées dans l'examen qui précède : 1°. l'état actuel du pays quant à son administration intérieure; 2°. les appréciations des divers articles de service qui peuvent être requis pour l'année 1823; 3°. les réductions dans les dépenses du Gouvernement, et le soulagement que peut probablement éprouver le public par une réduction ultérieure des impositions; 4°. les mesures tendant aux progrès de la consolidation et de l'amélioration de nos ressources nationales, et à l'amélioration de la situation générale du peuple.

Sous le rapport de l'administration intérieure, l'état de l'Irlande exige nos premières considérations

Il fut nécessaire de renouveler l'Acte d'insurrection à la session dernière : plusieurs circonstances sinistres contribuèrent à aggraver le sort de l'Irlande, la famine et l'interruption d'une po-

lice active et rigoureuse , en tout temps , si nécessaire à une population , dont la civilisation est encore si imparfaite. L'introduction d'un nouveau régime pour l'Irlande commença ainsi à une époque défavorable : heureusement , toutefois , le caractère des excès commis en Irlande n'avait rien de politique , ils étaient partout excités par la misère et généralement dirigés contre la propriété. Les dîmes et les impositions n'étaient pas plus que les rentes l'objet de la fureur populaire. Les taxes , en effet , avaient peu de chose de commun avec la question : le principal mobile fut une cruelle famine , et sa cause immédiate le défaut du produit auquel les paysans doivent leur subsistance ; mais quelles que puissent être les causes de ces troubles , leurs effets furent terribles , et il devint nécessaire que le Gouvernement appliquât des remèdes proportionnés à l'excès du mal.

Dans ce dessein , on adopta particulièrement trois mesures :

- 1°. Un nouveau système de police ;
- 2°. Le bill qui autorisait le clergé à affermer ses dîmes , pour prévenir l'inconvénient de discussions à cette occasion , et pour donner au propriétaire foncier le pouvoir de prendre un

bail, et d'incorporer la dîme avec son fermage;

5°. La révocation de l'impôt sur les feux et les fenêtres.

L'administration intérieure ou la police de l'Irlande avait déjà été assimilée à celle d'Angleterre; mais l'état différent de ces deux pays avait toujours occasionné une grande différence dans leurs magistratures respectives. L'administration inférieure de la justice dans les provinces anglaises est nécessairement gratuite, et, à la vérité, c'est à cette gratuité qu'elle doit toute son importance et son caractère élevé; mais, pour remplir des fonctions de cette nature, il est nécessaire que ceux à qui elles sont confiées possèdent au moins un domicile et une propriété qui puissent éloigner d'eux toutes tentations possibles d'abuser de leur emploi, en outre un certain degré d'éducation de connaissances et même, en quelque sorte, une habitude des affaires qui puissent les rendre capables d'interpréter les lois en première instance, et de les appliquer dans leur étroite juridiction, sans une ignorance grossière ou dangereuse. En Angleterre, une classe de noblesse possédant ces qualités a, depuis plus d'un siècle, existé dans nos provinces les plus reculées. C'est pour cela qu'en Angleterre il n'a jamais

été difficile de procurer à nos magistratures de provinces des individus capables; mais malheureusement l'Irlande n'est pas dans une situation aussi favorable. Soit dit sans offenser personne, parce qu'on peut le dire sans blesser ni la vérité ni la bienveillance, le plus grand malheur de l'Irlande résulte de l'absence d'une noblesse qui devrait y résider, de ces francs tenanciers qui, s'ils résidaient dans leurs propriétés, appliqueraient sans doute les lois avec cette intelligence, cette loyauté, ces connaissances locales qui caractérisent les magistrats d'Angleterre. Il n'était pas possible au Gouvernement de Sa Majesté de travailler sans matériaux. Il ne pouvait pas choisir de meilleurs magistrats que ceux qu'il a choisis dans un pays composé en si grande partie de facteurs et d'hommes du commun. L'expérience a prouvé qu'une pareille magistrature est insuffisante et peu sûre; d'autres mesures furent, en conséquence, jugées nécessaires.

Telle est l'origine du nouveau système de police et des mesures qui l'ont accompagné. En un mot, les crimes, dans le malheureux état de choses, en Irlande, sont devenus si fréquens, et les coupables furent protégés par des confédérés si forts, qu'il est devenu nécessaire d'ap-

pliquer un principe plus rigoureux que l'administration gratuite et ordinaire de la justice. On ne pouvoit pas, à la vérité, s'attendre que des constables paroissiaux et des chefs de village eussent couru des risques que tant de magistrats croyaient eux-mêmes très-prudent d'éviter. Il est devenu nécessaire de salarier un service accompagné de tant de travaux et de dangers. L'acte relatif aux constables produit maintenant d'heureux effets. Autant qu'on peut en juger par l'expérience, il a produit de grands avantages sur plusieurs points. Grâce à l'activité des officiers créés par lui, le feu fut éteint au moment même où il s'alluma.

La libéralité sans exemple de l'Angleterre, dans sa dernière souscription pour subvenir aux besoins de ses frères d'Irlande, en même temps qu'elle a adouci la plus grande partie de leurs souffrances, a excité en eux des sentimens d'amitié et de reconnaissance qui tendent à rétablir bientôt la paix publique.

Le bill des dîmes est une autre mesure qui tend au même but général. En respectant les droits inaliénables du clergé, en reconnaissant les prétentions respectives de l'église et du propriétaire foncier, ce bill a écarté plusieurs obstacles qui entravaient un compromis amical

pour les dîmes entre les propriétaires fonciers et les recteurs des bénéfices. C'est évidemment une de ces mesures dont le plein effet ne peut être éprouvé qu'au bout d'un certain temps. Les Irlandais eux-mêmes estiment singulièrement ce bill, et ce qu'il promet maintenant justifie leur confiance.

La révocation de l'impôt sur les foyers et les fenêtres fut un sacrifice direct de la part du Gouvernement de Sa Majesté, dans le même esprit d'amitié et de sentimens affectueux envers les Irlandais. Si l'on peut apprécier une mesure d'allégement d'après l'opinion des individus qu'elle touche, cette révocation peut être regardée comme une mesure de la première importance. Ce bill fut reçu dans toutes les villes du royaume avec une allégresse unanime. Telles furent, généralement parlant, les mesures particulières employées pour venir au secours de l'Irlande.

Il n'entre pas dans notre dessein d'examiner minutieusement les détails de l'administration ordinaire du département de l'intérieur; il est impossible de jeter un coup-d'œil sur l'état général du pays, sans reconnaître trois traits fortement prononcés qui le caractéri-

sent manifestement ; tous signalent la situation prospère du pays. A aucune époque, jamais l'ordre et la tranquillité publique n'existèrent plus généralement que depuis ces cinq dernières années ; à aucune époque l'immense revenu du pays n'a été perçu avec moins d'embarras pour le peuple ; à aucune époque, toutes les classes de la population ne furent plus généralement employées.

Quand on considère l'immensité du revenu qu'on prélève sur la population du pays ; quand on voit, par exemple, qu'une grande partie de ce revenu, qui n'est pas moindre de vingt-huit millions, n'est point levée sur les denrées en masse, mais est perçue au moyen de l'excise, sur de nombreux articles, dans un grand nombre d'endroits, et par une innombrable quantité de mains, on pourrait raisonnablement s'attendre, *à priori*, à voir l'intervention des lois fréquemment requise pour prévenir les fraudes et les recèlemens ; mais les faits sont diamétralement opposés à cette supposition. Pendant cinq ans, depuis 1817 jusqu'en 1822, le nombre des poursuites en matière d'excise est diminué d'environ deux tiers ; en 1817 le nombre de ces poursuites fut de quatre cent

soixante-une ; en 1819 de deux cent vingt, et en 1821 de cent quatre-vingt-six.

L'objet principal des taxes déterminées par cotisation n'offre pas les mêmes moyens de fraude et de recèlement, mais un état de détresse générale, si tant est qu'il eût existé, eût naturellement donné lieu à des non-valeurs produites par défaut de paiemens ; et par suite d'un système dont l'influence était nécessairement générale, de pareils déficits doivent avoir occasionné autant de poursuites, mais ici le fait est diamétralement opposé aux malignes insinuations de quelques écrivains qui visent à la popularité. Dans tous les royaumes-unis, il n'y a jamais eu de poursuites pour le recouvrement des taxes en cotisation. S'il eût résulté quelque augmentation dans le revenu, d'une rigueur extraordinaire exercée dans la perception, cette augmentation aurait été équivoque, comme en indiquant une dans la consommation ; mais quand une telle augmentation de revenu a coïncidé avec une diminution des frais de justice et de poursuite, cela prouve incontestablement que le pays peut supporter le poids des taxes actuelles.

A l'exception, il est vrai, des taxes réparties,

qui sans doute pèsent avec quelque inégalité sur les habitans des villes, et dont l'allégement forme le plus pressant désir des ministres de Sa Majesté, il est tout-à-fait impossible de déterminer entre les taxes laquelle est payée avec le plus de difficulté et affecte le plus la prospérité du commerce et des manufactures intéressées. Il est incontestablement vrai que les taxes assises sur les manufactures, quelle que soit leur étendue, tombent nécessairement sur leur capital productif, et affectent leur industrie de deux manières : la première, en exigeant un capital plus considérable, et par conséquent une plus grande dépense à faire supporter aux produits manufacturés ; en second lieu, en augmentant le prix d'un article, ce qui en réduit en conséquence la consommation ; mais il est également manifeste que, par un choix judicieux et en modérant le montant des taxes, elles peuvent jusqu'à un certain point n'être pas assez considérables pour n'être point compensées par la valeur du montant de la taxe que l'État exige. Dans toutes les taxes, en vérité, telle est la question, tel est le principe : c'est leur commun effet de produire les suites susmentionnées, et il n'y aurait par conséquent jamais de taxes s'il suffisait d'objecter qu'elles doi-

vent élever le prix des denrées, et nécessiter de la part des marchands un surcroît des dépenses de productions. La seule question néanmoins n'est point de savoir si telle taxe produit un pareil effet (parce que toutes les taxes en général doivent le produire), mais si elle le produit au point d'interrompre la continuation et les progrès du commerce dans le négoce ou la fabrication respectifs, et fait alors plus de tort au négociant qu'elle ne rapporte de profit au revenu public. Maintenant, pour juger en fait si une taxe est conforme à ce principe, il faut considérer la situation actuelle de l'objet taxé, celle du négociant et du manufacturier. N'y a-t-il pas interruption dans le négoce ou la fabrication? La consommation augmente-t-elle progressivement avec le bien-être et la population du pays? Si on peut répondre affirmativement à ces questions, il est évident que le montant de la taxe n'affecte ni la prospérité du négociant, ni l'aisance, ni la condition du consommateur. Il est manifeste que le négociant est toujours à même de continuer son commerce avec profit, et que les besoins et même les commodités de la vie sont toujours en rapport avec les moyens de la même classe de consommateurs.

Les premières considérations à faire sur ce chapitre sont les appréciations pour l'année qui vient de commencer. Ces appréciations doivent être ordinairement envisagées sous quatre points de vue, ceux de l'armée, de la marine, de l'administration et des dépenses diverses. L'épargne de deux millions dans les appréciations de l'année dernière provient d'une diminution de dépenses dans ces quatre branches de service, et de quelques réductions dans celle des travaux civils, dont il n'est pas nécessaire de donner les détails. La dernière mesure pour la conversion du fonds mort, en annuités pour un temps déterminé, affectera nécessairement le montant total des appréciations pour les dépenses de l'armée, de la marine et de l'artillerie pendant la présente année. Après ces réductions, il est à peine possible que ces services en admettent d'autres un peu considérables. On se rappellera que pour le service de la marine pendant l'année dernière, on a voté cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille livres; ce qui forme une différence, dans cette partie, d'environ neuf cent mille livres sur la somme concédée en 1821, et de moins d'un demi-million que la somme estimée, par le comité des finances de 1817, comme nécessaire au service de l'an-

née 1822. Les ministres de Sa Majesté, adoptant toutefois des principes d'économie, seront peut-être à même d'effectuer quelques réductions plus fortes dans cette branche de service. Tout le monde peut sentir combien il est politique de la conserver entière et intacte. Dans les appréciations de l'année dernière, il y avait une charge de trois cent vingt mille livres pour payer les pensionnaires externes de l'hôpital de Greenwich. Ceci ne fera point un article particulier de dépense, mais sera à l'avenir compris dans les appréciations de celles de la marine, d'après la manière dont les comptes seront désormais arrêtés ; et selon les allocations qui auront lieu pour la marine, on peut être sûr que la plus grande partie de leur montant sera épargnée pour l'avenir.

Pour apprécier avec justesse cette partie de notre objet, il n'est pas plus nécessaire de fixer notre attention sur ses épargnes actuelles que sur la situation présente de la marine anglaise, dont les dépenses ont souffert une si forte réduction comparative. Au commencement de la première guerre contre la France, M. Pitt regretta souvent que, par les réductions imprudentes et précipitées qui suivirent la paix générale, les travaux relatifs à notre armée et à

notre marine, eussent été si négligés et si restreints que, lorsque la guerre éclata en 1793, nous eûmes tout à créer de nouveau; on sait par les amis particuliers de M. Pitt, qu'il attribuait à cette cause la langueur de cette guerre pendant les premières années. Mais cet inconvénient ne peut plus se reproduire dans la situation actuelle de la marine anglaise. Nous avons au besoin des flottes entières sur le chantier ou dans les bassins, et prêtes à être mises en mer en cas de nécessité immédiate. Nous possédons une marine trois fois plus considérable qu'au commencement de la dernière guerre. Elle consiste maintenant en vaisseaux de toutes classes et proportions, et construits avec une perfection qui, en ajoutant à notre force réelle, présente encore de l'économie dans la construction et la durée. Dans un ouvrage français publié dernièrement, et qui jouit d'une réputation méritée, on observe avec beaucoup de justesse, que nos chantiers et nos arsenaux offrent la perfection de l'architecture et du génie naval. On peut voir dans le travail journalier de nos arsenaux, l'ordre, la méthode, et cette économie pratique susceptibles de ménager le temps et le terrain, de diminuer les frais de fabrication, réunis à un degré de

perfection mécanique qu'aucune fabrication particulière ne présente nulle part ailleurs. D'après un tel système, nous pourrions développer telle force au commencement de toute guerre imprévue, qu'il nous serait facile de balayer les mers avant qu'elle fût commencée, et de détruire ou bloquer au port toutes les flottes ennemies, avant qu'elles fussent tant soit peu considérables. En un mot, si le caractère d'une véritable économie est de procurer les meilleurs articles au meilleur marché, de considérer la fin comme le premier et principal objet, et d'appliquer seulement aux moyens le principe d'épargne, il est évident que l'administration de notre département de la marine mérite cet éloge.

Avant qu'on propose de nouvelles réductions dans notre établissement naval, rappelons-nous l'étendue actuelle de notre empire, et les intérêts qui réclament protection. Qu'on se souvienne que les plus importants intérêts de la Grande-Bretagne consistent à conserver sa supériorité dans la Méditerranée, à tenir, dans les Indes orientales et occidentales, une certaine force navale toujours prête à agir dans l'occasion. Qu'on se souvienne que nous avons

à défendre le pavillon du commerce anglais dans les Océans atlantique et pacifique, et que, dans une autre partie de notre service, nous voulons parler du service naval sur la côte d'Afrique pour empêcher le commerce des esclaves, on ne peut mettre d'interruption dans la vigilance, ni réduction dans les dépenses.

Vient ensuite une autre branche, c'est l'armée. Les allocations pour ce service en 1821, s'élevèrent à huit millions sept cent trente-six mille quatre-vingt-douze livres. La somme votée pour l'année 1822 fut de sept millions sept cent quarante-huit mille trois cent quarante-six liv., la différence entre les allocations des deux années, étant d'environ un million. Les troubles d'Irlande rendirent nécessaire de proposer un supplément de trois cent cinquante mille livres à nos dépenses militaires; la longue durée et l'étendue de ces troubles nous ont probablement obligés de dépasser cette estimation; mais il y a toute raison de croire qu'on n'exigera pas la même augmentation pour cette année. C'est pourquoi en épargnant cette somme, peut-être que par suite d'un système effectif d'économie, introduit dans les parties subordonnées de ce service, on peut attendre sur ce point la réduction d'une somme plus considérable. L'an-

née dernière, la réduction qui porta seulement sur les hommes fut d'environ douze mille individus. On doit peut-être faire plus d'attention au mode de cette réduction qu'à son étendue. On suggéra trois moyens : une réduction de régimens, une réduction par hommes, et une réduction par troupes et par compagnies dans chaque régiment. Après un mûr examen, ce dernier mode fut adopté comme plus économique. Il laissa l'armée plus en état d'agir, et conserva l'admirable et équitable principe de rotation, en ne l'appliquant qu'aux régimens qui sont hors du royaume.

Pour l'artillerie, l'année dernière, la somme votée fut d'un million deux cent mille livres, elle excéda de cent cinq mille celle de l'année précédente; mais il faut se rappeler que cette différence fut occasionnée par une diminution dans les ventes de divers objets pour ce service. En 1821, le crédit ouvert sur ce chef fut de deux cent trente-deux mille livres; en 1822, il ne s'éleva qu'à quarante-quatre mille livres : en allouant d'une part pour cette diminution, et en prenant de l'autre l'augmentation de certains chefs de dépenses, la différence actuelle des dépenses de l'artillerie entre 1821 et 1822 fut de quatre-vingt-trois mille livres.

Cette épargne fut effectuée par des moyens d'économie qui ne peuvent plus être employés. Nous sommes donc portés à croire que le public sera satisfait, si le montant des dépenses de cette branche reste à-peu-pres stationnaire.

Dans les dépenses diverses, l'allocation pour 1821 fut d'un million huit cent quatre-vingt treize mille trois cent trente-six livres, le même service pour l'année dernière nécessita l'emploi d'un million sept cent mille livres ; ce qui fait une différence d'environ deux cent mille livres. C'est une branche de service toujours variable, il est impossible de prévoir son augmentation ou sa diminution, avant que les comptes de l'année ne soient rendus.

L'objet actuel de nos recherches est d'examiner l'étendue du soulagement qu'éprouvera probablement bientôt le public par une réduction ultérieure des taxes.

Si dans des recherches de cette nature, il est d'usage de scruter les mesures probables et d'examiner, autant qu'on peut convenablement le faire, les espérances de l'avenir, on nous permettra d'avancer que la question est d'une nature extrêmement délicate, et que ce qu'on peut maintenant en dire est, à un très-haut point, conjectural.

Si le Parlement peut se résoudre à maintenir avec fermeté le système si avantageusement établi dans les dernières sessions, il n'est pas improbable que, par les réductions sus-mentionnées, et la prospérité croissante du revenu, les ministres de Sa Majesté ne se trouvent à même de faire une nouvelle diminution dans les taxes, qui ne serait pas au-dessous d'un million. En attendant l'opportunité de cette mesure, il serait inconvenant d'entrer dans aucune considération sur le mode de la réaliser ; mais ce million à déduire sera sans doute dans les proportions suivantes :

Hôpital de Greenwich.	320,000 l.
Charge extraordinaire pour l'Irlande	350,000
Intérêts de cinq millions d'amortissement.	180,000
TOTAL	850,000 l.

On ajoute à cela l'arriéré de la Banque qui se montait à deux cent mille livres dans les dépenses de l'année dernière, et qui ne se présentera point dans les comptes de cette année, quoiqu'il faille payer une somme à cet établissement pour l'intérêt de ses avances (en tant qu'il en a fait pendant l'année), qui ont eu pour

objet le bien public; il est également dû à la Banque l'intérêt d'une somme de deux millions six cent mille livres payée aux propriétaires peu confians des cinq pour cent, en juillet dernier.

Quelques autres économies dans le détail des dépenses, dans l'établissement des bureaux dans les réductions sur le service civil, pourrout s'élever à près d'un million; mais il faut toujours avoir dans l'esprit que les ministres de Sa Majesté peuvent proposer d'autres remises de taxe sur cet article seulement, que le fonds d'amortissement restera intact, et qu'à tout événement il y aura toujours en réserve un surplus de cinq millions.

Les ministres de Sa Majesté n'ont jamais dissimulé que leur plus vif désir était de voir le futur fonds d'amortissement consacré à accumuler et à former un intérêt, et ses produits rester en caisse jusqu'à ce que l'accumulation du fond avec les résultats de ses opérations composât une somme équivalente à un pour cent sur le total de la dette nationale; mais, quoique ce soit bien véritablement leur désir, ils ne s'y sont pas tellement arrêtés qu'ils se soient interdit l'application de l'intérêt annuel du surplus au soulagement public: ils seraient toujours prêts, si le vœu du Gouvernement était claire-

ment prononcé à cet égard, de convertir cette portion de soulagement en remise de taxes. Ils se sentent eux-mêmes forcés de reconnaître que ce qui a été fait pour les intérêts fonciers, particulièrement durant les dernières sessions, a donné une sorte de droit aux autres classes de voir leurs intérêts particuliers pris en considération dans la prochaine réduction des taxes. Si le bon marché de tous les objets nécessaires à la vie compense pour ces classes la continuation des taxes réparties dans leur montant actuel, et rend leur situation moins grave que celle des propriétaires de bien-fonds, les ministres de Sa Majesté ne peuvent oublier la distinction qui existe entre les taxes assises sur des propriétés déterminées et celles qui sont payables sur des revenus incertains, entre les taxes qui tombent sur les classes opulentes, et qui n'opèrent, quel que soit leur résultat, qu'une réduction dans les rentes et dans le produit des propriétés actuellement existantes, et les taxes qui tombent généralement sur la communauté tout entière, et accidentellement, sur des fonds incertains, sur les salaires insuffisans des classes ouvrières. Si l'on peut économiser un million, ou, dans l'espace de deux ou trois ans, deux millions, pour réduire ultérieurement les taxes,

les ministres de Sa Majesté sentiront sans doute qu'il est juste que ce soulagement soit généralement réparti.

Si ce système peut continuer pendant cinq ou six ans, les ministres de Sa Majesté ont la confiance qu'à l'expiration de cette période, l'allègement annuel s'élèvera à trois millions et demi ou quatre millions, c'est-à-dire, au montant de ce que les taxes sur les maisons et fenêtres peuvent apporter au public. D'après ce système, la réduction des quatre pour cent en trois pour cent deviendra assurément praticable, et produira au public une somme annuelle qui ne sera pas au-dessous de sept cent cinquante mille livres. Il ne faut pas perdre de vue que le fonds d'amortissement continuant à opérer avec force, pendant la même période, livrera près de trente millions au rachat de la dette publique.

A coup sûr le savant gentleman qui, dans les dernières sessions du Parlement, s'opposa si fortement aux ministres de Sa Majesté, au sujet de la réduction, avouera lui-même que cette manière de rendre le pays capable non-seulement de résister aux entraves, mais même de s'en débarrasser, s'accorde bien mieux avec son honneur, sa bonne foi, et ses intérêts essentiels,

que sa propre proposition d'absorber le fonds d'amortissement, ou son intention très-facile à saisir de réduire l'intérêt des dividendes aux créanciers de l'État. Il pourrait peut-être être amené à croire que ce système serait préférable s'il s'agissait de commuer les dîmes, d'appliquer les biens de l'église aux besoins publics, d'abaisser notre diplomatie à un état précaire qui affaiblirait notre considération aux yeux de l'Europe, et réduirait un ambassadeur britannique au niveau d'un agent d'une factorerie écossaise. Il peut également (si sa candeur habituelle ne l'abandonne point) être porté à croire que des économies de cette nature et de cette importance sont plus avantageuses à toutes les classes de la société, quoique sans doute accompagnées de moins de triomphes et de profits pour son parti, que les cinq mille livres épargnées à l'échiquier par la réduction d'un maître de postes adjoint, et la destitution des deux lords de l'amirauté.

Tel est l'état général des affaires sous les différents rapports dans lesquels nous avons entrepris de les examiner. Dans les finances, on a fait voir que nous sommes parvenus à un état de solidité et de crédit public qui n'avait pas encore eu lieu auparavant. L'opération de la dernière

session du Parlement sur les cinq pour cent fut une mesure qui n'a point d'égale dans l'histoire de nos finances : elle montre à-la-fois l'empire du crédit public, et l'effet politique d'une bonne loi nationale intacte : elle montre ce que peut faire une sage et vigilante attention aux importantes spéculations sur la place, et combien l'élévation du caractère public est un important auxiliaire dans les momens critiques et les situations embarrassantes. La conversion des cinq millions annuels amortis en une annuité de moindre valeur, mais de plus longue durée, ne mérite pas moins d'éloges. C'est une mesure aussi efficace dans ses résultats que simple dans son application. Les divers procédés pour faciliter la circulation dans le royaume, ne furent pas moins utiles au grand objet de l'intérêt public, et en prévenant la réaction du grand et essentiel objet du retour au paiement en argent, ils ont servi les classes commerçantes et les agriculteurs en soutenant la circulation autant que cela pouvait s'accorder avec ce but principal.

Le montant des économies ajouté au produit de la conversion des cinq pour cent en quatre pour cent, et des cinq millions d'amortissement en annuités à longs termes a surpassé, sans contredit, toute attente ; l'application de ce

montant à la réduction des taxes correspondit au desir bien positif de la majorité de la Chambre des communes, et fut, sous tous les rapports, un sacrifice important et immédiat, de la part du Gouvernement, aux nécessités urgentes des propriétaires fonciers.

L'acquisition du surplus du fonds de cinq millions est encore un trait plus important dans l'histoire de l'année qui vient de finir. Le fonds d'amortissement fut originairement établi en 1786 ; mais il fut rendu à-peu-près inutile par les dépenses de l'armement russe, et les mesures de précaution déterminées par l'état de la France. Ce fut seulement en 1792 que le fonds d'amortissement, proprement dit, aurait pu être considéré comme agissant d'après les principes actuels : dans le courant de cette année il fut, pour la première fois, effectivement créé par l'affectation d'un pour cent sur chaque emprunt futur. Tous les emprunts contractés entre cette époque et 1798 contribuèrent dans cette proportion ; mais entre 1798 et 1802, les besoins du pays nous forcèrent à nous départir de cette règle. En 1802, nous revînmes à ce salutaire système ; et les deux fonds, le fonds originaire d'amortissement de 1786, et le fonds d'amortissement de guerre de 1792,

furent unis; mais à cette époque, le pays fit chaque année des emprunts considérables, et le fonds d'amortissement, tout considérable qu'il était, n'était dans le fait qu'un fonds purement nominal, puisqu'il n'y avait point, après les dépenses déduites, de surplus réel. Le caractère du fonds actuel d'amortissement est donc évidemment distingué des autres, en ce qu'il n'est ni contre-balancé par aucun emprunt, ni épuisé par aucune dépense extraordinaire, ni absorbé par des anticipations faites sur les taxes, ni par aucune sorte d'obligations éteintes; mais il y a un surplus bien clair, une balance bien nette de boni, toutes dépenses déduites, qui est toujours entre les mains du Gouvernement pour opérer le rachat de notre dette, et qui n'est point exposé (sauf le cas d'une urgence improbable et du danger du pays) à être distrait de son objet réel.

En voyant que tel est l'état de nos finances, l'intégrité de nos ressources nationales excite une satisfaction inexprimable. Notre navigation, notre commerce, notre industrie intérieure, nos manufactures et nos revenus; tout présente une situation brillante pour le présent, et justifie les plus belles espérances pour l'avenir. Le taux moyen de nos exportations des manufac-

tures britanniques surpasse le taux moyen des années de guerre qui furent le plus productives. Si nous avons perdu le monopole de quelques branches de commerce étranger, l'approvisionnement des produits coloniaux, notre perte a été plus que compensée par une augmentation dans notre propre industrie particulière. Notre navigation conserve sa supériorité relative sur toute autre puissance. Sur ce point important, comme dans quelques autres, les profits sont réduits; mais comme cette opération se fait toujours avec avantage, les intérêts du commerce général gagnent incontestablement à cette réduction. Les mêmes conclusions et les mêmes observations sont applicables à notre commerce intérieure et à nos manufactures. Les profits sont moins élevés qu'ils ne l'étaient pendant la guerre; mais chaque branche d'industrie, chaque manufacture est dans un état d'activité, et la communauté fait des profits dans une proportion plus considérable que les commerçans ne perdent par une réduction dans les prix. La masse éprouve les bienfaits d'une possession abondante de tous les articles de nécessité et d'agrément. Un plus grand nombre sont mis à même d'acheter en tout temps, et à même d'acheter davantage.

D'un autre côté, si le manufacturier ne pos-

sède plus l'avantage des gains qui résultent d'un état de monopole, il est amplement dédommagé de ce qu'il perd ainsi par la solidité de sa situation présente. Cette situation s'améliore plus encore, peut-être, par l'accroissement graduel et certain de son commerce, dont les petits profits, répandus dans un grand nombre d'affaires, s'accumulent pour former un revenu plus considérable que par les prix élevés du monopole. On ne saurait trop répéter, en vérité, aux commerçans anglais de toutes les classes que dans une sorte de communauté universelle, et tous les ports du monde étant nécessairement ouverts, des prix élevés ne constituent pas la condition prospère du commerce. Notre commerce est donc alors au plus haut degré de prospérité, lorsque le taux peu élevé des profits sur un très-grand nombre d'affaires permet aux commerçans de rivaliser dans tous les marchés avec tous concurrens, et leur assure dans toute contrée étrangère l'avantage supérieur du capital, des machines et de l'habileté.

Il n'est pas nécessaire de récapituler la situation flatteuse de l'état actuel de notre revenu, un trait seul ne peut pas être omis. Un revenu annuel du montant de cinquante-cinq millions de livres, c'est-à-dire un revenu presque égal à la

rente totale du royaume, et payé sans aucune rigueur de la loi et sans aucune poursuite, comme l'attestent les rapports faits à la chambre des Communes, à ce sujet, en 1821. Nous ne nous arrêtons pas davantage à cette circonstance; elle parle d'elle-même, et tout commentaire ne ferait que l'affaiblir.

Sur l'article de nos colonies, notre travail, quoique avec une nécessaire rapidité a passé en revue une grande quantité d'objets. On y a vu clairement que les ministres de Sa Majesté ont consulté, et autant qu'il était en leur pouvoir ont cherché à concilier avec la plus constante sollicitude les intérêts généraux du commerce libre et les besoins urgens des colonies.

A l'égard de la navigation et du commerce étranger, ils ont rapporté plusieurs lois surannées et propres à entraver les spéculations, et qui étaient une cause de jalousie auprès des autres puissances, sans produire un bénéfice correspondant aux intérêts de notre commerce et de notre marine. Sans ébranler la colonne de notre grandeur maritime, notre système de loi de navigation, ils l'ont restaurée conformément au nouvel aspect du monde commercial. Ils ont fait rentrer dans ce système législatif de nouveaux et de plus vastes intérêts,

dont il est devenu la garantie; ils ont étendu leur esprit et leur efficacité en même temps qu'ils restreignaient ceux de leurs réglemens qui ne pouvaient plus tendre au but général.

On ne peut dire qu'il y ait eu indifférence ou négligence de la part des conseils de Sa Majesté, si la sphère du commerce libre, en ce qui touche nos colonies, n'a pas été agrandie, et si les Indes orientales, en particulier, n'ont pas été ouvertes d'une manière plus étendue aux capitaux et aux entreprises de nos négocians. Relativement aux intérêts généraux, les ministres ont parfaitement senti la grande valeur et l'importance de la culture du sucre, ce blé du monde des tropiques. Ils sont parfaitement pénétrés de l'idée que la consommation pourrait être immensément accrue; que cela serait vraisemblablement produit par un travail libre; et que l'encouragement de cette culture dans le grand continent de l'Indostan ferait plus que cent actes du Parlement pour enrichir et civiliser l'Inde, et la rendre un consommateur immense des produits des manufactures anglaises, en lui donnant des moyens d'échanger et d'acheter. Les ministres de Sa Majesté ont sans doute saisi ce point de vue; mais ils ne l'ont aperçu que dans l'éloignement, et avec tant d'obstacles

intermédiaires, que, d'accord avec tous les esprits francs et éclairés, ils espèrent plus qu'ils n'attendent. Ils ne peuvent se dissimuler qu'un immense capital est dans le fait employé et fixé dans les îles de l'Inde occidentale, et que toutes les considérations de la prudence et de l'humanité les portent à respecter des intérêts si considérables; mais comme cette question doit être éventuellement déterminée par une comparaison entre les intérêts des Indes occidentales d'un côté, et ceux de l'empire britannique dans toute son étendue (aussi bien que de ceux des Indes orientales d'un autre côté), ils ont prévu que les choses pouvaient arriver à un état dans lequel les intérêts abandonnés d'une partie s'accorderaient avec les intérêts plus grands de la prospérité générale.

En ce qui concerne nos relations extérieures, notre politique a été invariablement dirigée vers la conservation de la paix en Europe et la continuation de l'égalité et de la juste distribution de pouvoir, qui ont été établies par les derniers traités, et qui offrent les seuls moyens justes par lesquels la paix générale puisse être maintenue. Nous avons toujours refusé et désapprouvé toute intervention dans les affaires particulières des états indépendans, et nous

avons exigé la preuve d'un état de choses extrême, avant d'admettre que les excès intérieurs d'une nation, provenant de principes incontestablement anarchiques, peuvent justifier un appel aux forces communes de l'Europe, pour réprimer les désordres civils d'un état particulier, considérés comme un mal général.

Dans les discussions entre la Russie et la Porte, nous avons cherché à-la-fois à maintenir la paix et à établir les solides garanties du salut futur des provinces grecques qui sont en harmonie avec l'indépendance du gouvernement turc, et avec les droits incontestables du souverain sur ses sujets. Le maintien de la paix générale est sans aucun doute le premier et le plus important de tous nos intérêts; mais en cherchant à arriver à ce but par des démarches prudentes, nous avons reconnu nos devoirs de générosité, de compassion et de fraternité chrétienne envers un peuple qui professe la même foi que nous; dans les querelles qui ont agité l'Europe à l'est comme à l'ouest, notre politique a été mesurée, mais forte et décisive. Nous avons été neutres, mais non pas indifférens; impartiaux, mais non pas insensibles; nous avons manifesté le désir de voir les mêmes institutions libres, le même esprit d'une juste indépendance, le

même état social fleurir et s'étendre dans tous les états comme dans la Grande-Bretagne. Heureux de ce que la liberté, le rang honorable et la prospérité des diverses portions de la société européenne ne peuvent affecter l'Angleterre d'aucun sentiment d'envie.

Les services éminens et la juste influence d'un chef illustre au dernier congrès de Vérone, seront peut-être plus justement appréciés par la postérité que par la génération actuelle. Il a peut-être été dans le cabinet et dans le conseil ce qu'auparavant il avait été sur le champ de bataille. Ce sera peut-être à lui, presque exclusivement à lui, que le pays déjà une fois sauvé par sa valeur invincible et sa prudence consommée, devra de ne pas redevenir le théâtre d'une guerre qui pourrait reproduire toutes les calamités de l'Europe.

Tel est l'état général de nos affaires; tel est l'aspect sous lequel se présente l'année dans laquelle nous entrons.

Il serait hors de propos d'examiner ici les questions générales touchant notre politique intérieure, elles seront agitées dans la session du Parlement qui va s'ouvrir. Mais quoique les candidats se présentent en foule sur ce théâtre; quoique les triomphes y soient brillans, il

est assez ordinaire que l'opinion publique détermine les principes qui doivent y être développés. Ils ne peuvent prétendre à la confiance du peuple anglais ceux que ne dirigent pas la voix de l'honneur et l'intérêt public. Ils ne peuvent attendre la confiance du Gouvernement, ceux qui ne vouent pas leur vie entière aux intérêts de l'Etat. Ils ne peuvent guère prétendre à la bienveillance de Sa Majesté et à prendre place dans ses conseils ceux qui voient d'un oeil indifférent les institutions qui font la force et le soutien de la couronne, ou qui, dans les occasions où ils peuvent exprimer une opinion publique, n'en parlent que comme d'objets propres à abuser le peuple, plutôt qu'à assurer son bonheur, à faire sa consolation pendant la vie et son espoir à la mort. *Profecto magna est eorum insipientia qui imperium alio modo constatum, et alio conservandum existimant.*

FIN.

est assez ordinaire que l'opinion publique
termine les principes qui doivent être établis
lois. Ils ne peuvent prétendre à la connaissance
du peuple anglais ceux que ne dirigent pas la
voix de l'honneur et l'intérêt public. Ils ne pe-
uvent attendre la confiance du gouvernement
ceux qui ne voyent pas leur vie entière sur un
terris de l'Etat. Ils ne peuvent guère prétendre à
la bienveillance de Sa Majesté et à prendre place
dans ses conseils ceux qui voient d'un oeil
indifférent les institutions qui font la force et le
soutien de la couronne, ou qui, dans les occa-
sions où ils peuvent exprimer une opinion
publique, n'en parlent que comme d'objets
propres à abuser le peuple, plutôt qu'à assurer
son bonheur, à faire sa consolation pendant la
vie et son espoir à la mort. *Profecto magna est
corum insipientia qui imperium alio modo con-
statum, et alio conservatum existimant.*

FIN.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY



3 1197 22295 2845

NOTICE

Des Ouvrages nouvellement publiés chez BÉCHET aîné.

LES CABINETS ET LES PEUPLES depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822; par M. *Bignon*, deuxième édition, revue, corrigée et augmentée; 1 vol. in-8°. 6 fr.

DE LA CONTRE-RÉVOLUTION EN FRANCE, ou de la Restauration de l'ancienne Noblesse et des anciennes supériorités sociales dans la France nouvelle, par M. *Ganilh*, député du Cantal, 1 vol. in-8°. 4 fr. 50 c.

COLLECTION des Mémoires relatifs à l'Histoire de la Révolution d'Angleterre, accompagnée de notices et d'éclaircissemens historiques; précédée d'une Introduction sur l'Histoire de la Révolution d'Angleterre, par M. *Guizot*; 25 vol. in-8°, sur papier fin et caractères neufs. Prix de chaque volume pour les souscripteurs, 6 fr.
La première livraison, 2 vol. in-8°, est en vente.

IPSIBOË, par M. le vicomte *d'Arincourt*, deuxième édition, 2 volumes in-12. 6 fr.

COLLECTION des constitutions, chartes et lois fondamentales des Peuples de l'Europe et des deux Amériques, avec des précis offrant l'histoire des libertés et des institutions politiques chez les nations modernes, et une table alphabétique raisonnée des matières; par MM. *P.-A. Dufau*, *J.-B. Duvergier*, et *J. Guadet*, avocats à la Cour royale de Paris; 5 gros volumes in-8°. 40 fr.

LETTRES DE JUNIUS, traduites de l'anglais, avec des notes historiques et politiques, par M. *Parisot*, ancien officier de Marine; 2 vol. in-8°. 12 fr.

NOUVEAUX CONTES, par Madame *Guizot*; 2 vol. in 12, ornés de six jolies vignettes. 8 fr.

IMPRIMERIE DE HUZARD-COURCIER.